

LE JOURNAL DE L'AMBASSADE TCHÈQUE
EN FRANCE EN 1464
PAR L'ÉCUYER JAROSLAV

présenté par Martin NEJEDLÝ
et traduit par Éloïse ADDE et Martin NEJEDLÝ

Introduction

L'ambassade envoyée au roi de France Louis XI en 1464, connue par le journal de l'écuyer Jaroslav¹, compte parmi les nombreuses réalisations diplomatiques de la politique étrangère extrêmement complexe de Georges de Poděbrady, roi de Bohême entre 1458 et 1471. Le fondement de l'autorité de ce « roi hussite » ou roi « du peuple double » était le respect des deux confessions légitimes du pays, confirmées par les *compactata* de Bâle. La révocation de ces *compactata* par le pape Pie II, le 31 mars 1462, ne resta pas sans impact sur la position internationale de l'État tchèque ainsi que sur sa cohérence interne. Georges de Poděbrady décida de faire face à la pression de la Curie romaine dans le domaine des relations étrangères et diplomatiques. Le fameux projet de ligue des princes chrétiens pour la paix et contre les Turcs, élaboré par son conseiller français Antoine Mariini, fut partie intégrante de ses efforts². C'est

1. Le récit de l'écuyer Jaroslav ne porte aucun titre original ; celui de *Journal* (*deník* en tchèque) a été choisi par les éditeurs dès le XIX^e siècle. Par souci de commodité, notre source est depuis désignée dans l'historiographie tchèque sous ce titre, même si cela est légèrement impropre. Cf. *Staročeský slovník. Úvodní stati, soupis pramenů a zkratk*, Prague, 1968, p. 66.

2. Parmi les publications les plus récentes : Gerhard MESSLER, *Das Weltfriedensmanifest König Georgs von Podiebrad. Ein Beitrag zur Diplomatie des 15. Jahrhunderts*, Kirchbach über Wollach, 1973 ; Václav DRŠKA, « Zum Charakter des Friedensplans des böhmischen Königs Georg von Podiebrad », dans *Prague Papers on History of International Relations*, 1999, p. 5-19 ; Vilém HEROLD et Werner KORTHAASE, « Der Friedensplan des böhmischen Königs Georg von Podiebrad und die Friedenspläne des Johann Amos Comenius », dans *Comenius und der Weltfriede*, éd. W. Korthaase, S. Hanff et A. Fritsch, Berlin, 2005, p. 367-376 ; Milošlav POLÍVKA, « George of Poděbrady and his Idea of European Security », dans *The Czech Contribution to Peace and War. From the Hussite Wars to NATO Membership*, Prague, 2002, p. 80-91 ; Jaroslav BOCHŮN, « Der Versuch einer Neuordnung Europas. Das Projekt König Georgs von Podiebrad und seines Rates Antonio

justement ce projet que l'ambassade, dont l'écuyer Jaroslav faisait partie, eut pour tâche de promouvoir à la cour de Louis XI.

Pour comprendre le contexte historique dans lequel il faut situer le Journal de Jaroslav et la tendance idéologique de ce récit, esquissons brièvement le tableau de la situation politique et religieuse du royaume de Bohême des décennies précédentes. « Je connois la faute des Roëmes, Je connois le pouvoir de Rome, Je conois tout, fors que moi-même³ », écrit François Villon dans une ballade parodiant la tradition médiévale du monologue où l'auteur avait l'habitude de faire étalage de son savoir. L'effet plaisant de ces vers réside dans la banalité des connaissances et l'antithèse du refrain avec le couplet. En effet, à l'époque de Villon, presque tous les gens instruits avaient plus ou moins entendu parler de cette fameuse « faute des Tchéques », c'est-à-dire de l'hérésie hussite⁴.

À partir de l'exécution du réformateur Jean Hus sur le bûcher en 1415 et de la mort du roi Venceslas IV de la dynastie des Luxembourg en 1419, l'État tchèque vécut une période de luttes dont le but était d'imposer un programme de réformes ecclésiastiques et sociales⁵. Ces efforts s'accompagnèrent de massacres et de souffrances dans les deux camps ennemis (catholique et réformé) et de raids étrangers extrêmement brutaux et sanglants sous la forme des croisades anti-hussites. Toutes ces invasions militaires furent défaits grâce à la détermination des partisans tchèques de Hus combattant l'envahisseur, un envahisseur toujours mieux équipé et chaque fois supérieur en nombre.

Les étrangers évoquant les Hussites, tel un Gilles Le Bouvier en France, mirent volontiers l'accent sur la qualité de leur armement et de leur tactique militaire. Ils décrivirent les fameux chariots fortifiés (ou *Wagenburgen* en allemand) dont usaient les combattants tchèques pour arrêter les charges de la cavalerie ennemie, ainsi que leurs héaux, cet outil agricole qui se transforma dans les mains des soldats taborites (hussites

Marini aus dem 15. Jahrhundert », dans *Auf der Suche nach einem Phantom ? Wider-spiegungen Europas in der Geschichtswissenschaft*, Baden-Baden, 2008, p. 93-106 ; *Id.*, « Mirny projekt Jirho », *Poděbrad », dans Výchověské listy historické*, t. 25, 2008, p. 27-39 ; Marini Narvaš, « Traité de paix et ambassades de bonne volonté de Georges, le roi hussite », dans *De la Bohême jusqu'à Campostelle. Aux sources de l'idée d'union européenne*, dir. Denise Péricard-Mén, Biarritz, 2008, p. 11-72 ; *Id.*, « Le premier projet d'union des États européens, conçu en Bohême dans les années 1463-1464 à l'initiative de Georges de Poděbrad, le roi hussite », et de son conseiller français Antoine Maucrot de Grenoble », dans *Prague Papers on History of International Relations*, 2008, p. 29-57.

3. Ballade III, v. 22-24, dans *Poésies complètes*, éd. Pierre Michiel, Paris, 1972, p. 231 ; *Poésies complètes*, éd. Claude Thiry, Paris, 1991, p. 263 ; *Poésies*, éd. Jean Dufourmet, Paris, 1992, p. 301.

4. Le topos du Tchéque hétérologue revient avec insistance dans la poésie didactique en français des années 1430 ; cf. l'analyse pertinente d'Olivier MAURIN, « Histoire pragvoise. Les chroniqueurs français devant la révolution hussite », dans *Francica*, t. 34, 2007, p. 39-63, plus précisément p. 61.

5. Sur la naissance du mouvement réformateur tchèque, cf. la monographie d'O. MAURIN, *L'Achéneque. Le maître et le dévot. Genèses du mouvement réformateur pragvois. Années 1360-1419*, Paris, 2005.

nationaux) ou une arme redoutable. Capable de tailler en pièces l'armure la plus solide des croisés, le héau devint dans l'iconographie hussite le symbole de la lutte nationale⁶.

Ces quinze années de guerres (entre 1419 et 1434 environ) n'ont pas seulement engendré des effusions de sang, la disparition de villages entiers, l'expulsion d'habitants de leurs villes, la destruction de châteaux et d'églises, elles ont aussi profondément transformé le royaume de Bohême. La plus grande partie du peuple de langue tchèque s'est attaché au programme de réforme, ou programme hussite. Elle prit pour symbole le calice dans la mesure où les hussites communièrent sous les deux espèces (calixtins, utraquistes). C'est seulement en 1436 qu'un compromis fut solennellement proclamé à Jihlava⁷ entre la Bohême hussite et le concile de Bâle. Ces accords, appelés *compactata*, autorisèrent de communier au calice dans le royaume de Bohême et dans le margraviat de Moravie et, sous une forme affaiblie, donnaient suite aux autres articles du programme hussite. Il s'agissait d'une concession d'importance primordiale dans l'histoire de l'Église latine. Les pays tchèques devinrent par conséquent l'État d'un « peuple double », dans lequel chaque individu pouvait choisir son appartenance soit à la confession hussite (utraquiste), soit à la confession catholique. Cependant une circonstance allait fatalement compliquer les choses : les *compactata* et l'autonomie des hussites (ou utraquistes) étaient approuvés par le concile mais pas par le pape, ce qui ne fut pas sans susciter des attaques de la part des catholiques radicaux et surtout d'innombrables malentendus⁸. Citons un exemple significatif. Un moine anonyme, auteur de la *Chronique du Mont Saint-Michel*, avait entendu parler de ces *compactata* — probablement de la bouche de l'un des nombreux pèlerins — et a consigné par écrit et avec une jubilation manifeste pour l'année 1435 le retour des tchèques dans le giron de l'Église : « L'an dessus dit, les Boëmes, qui avoient tenu de grans erreurs contre la foy, se revokerent au concille de Balle qui lors tenoit et s'en revindrent à nostre foy⁹. » Pourtant la situation en Bohême était infiniment plus complexe.

La coexistence des deux religions dans le pays était un fait avec lequel il fallait tout simplement compter. Celui qui voulait renverser cet équilibre risquait de se retrouver face à l'opposition farouche de l'autre camp ;

6. Gilles Le Bouvier, dit BERRY, *Le Livre de la description des pays*, éd. E.-T. Hamy, Paris, 1908, p. 116 ; « Quand ilz venoient en bataille contre les Allemans, ils s'enfermoient de leurs charois à chasses de fer, et avoient grans bastions fors, où avoit au bout une chesse de fer, et au bout de la chesse une balle de plomb, et à chascun qu'ilz frapportoient ilz abbattoient ung homme, et par ce moyen demourerent tousjours en leurs charois fortifiez. »

7. Ville république tchèque ; elle est située à l'est de Prague.

8. Cf. P. GOSSET et M. BARTLOVÁ, *Klíč k dějinám země české*, t. VI : 1437-1526, Prague-Litomyšl, 2007, il s'agit de la monographie détaillée la plus récente sur cette période, renvoyant de manière très utile aux sources et à la littérature de base sur ce sujet.

9. *Chronique du Mont-Saint-Michel*, éd. Siu-téon Lucas, t. 1, Paris, 1879, p. 36-37.

on ne pouvait plus envisager de revenir en arrière sous une quelconque fratriade. En 1458, Georges de Poděbrady, un noble ultraraliste surnommé par la suite le « roi husite », fut élu roi de Bohême¹⁰. Le fondement de sa conception politique était la coexistence paisible des deux confessions dont la légalité et l'égalité en droit avaient été assises par les *compactata*. Pour le roi Georges, ce document symbolisait la relation mutuelle de tolérance entre les deux confessions : « les ultraralistes minoritaires et les catholiques minoritaires. À ses yeux, il garantissait aussi la stabilité de la position des Pays tchèques en Europe : les accords de Jihlava, fondés sur les *compactata*, proclamaient clairement que les calixtins tchèques faisaient, malgré les différences théologiques, partie intégrante de l'Église romaine et ne devaient pas être taxés d'hérésie à cause de leurs croyances. Georges de Poděbrady lui-même tenta de prêter l'exemple. Il observait les *compactata* scrupuleusement et, à chaque occasion, il se présentait comme le roi juste, impartial, le roi « du peuple double », c'est à dire « à la double confession », qui ne favorisait ni les catholiques, ni les calixtins. La double croyance devint le fondement des rapports de forces politiques intérieurs du royaume tchèque.

Georges de Poděbrady comptait d'ailleurs parmi ces rares souverains de la fin du Moyen Âge qui appliquaient une conception politique claire, fruit d'une démarche de longue haleine. Dans l'application de cette conception, il s'est montré très déterminé et créatif. Le roi a su faire la part des choses entre les idéaux et les nécessités stratégiques. Il savait faire des concessions tactiques, reculer, assouplir sa politique, sans jamais abandonner ses principes de base et sacrifier ses buts majeurs. Le roi Georges avait l'habitude d'exprimer son credo politique par les mots suivants : *le calice est le privilège de notre courage et de notre foi*¹¹. Par le mot « calice », le roi comprenait l'ensemble des règles et des acquis de la réforme tchèque par rapport à l'universalisme du pape.

Il faut relever un autre trait caractéristique de la politique de Georges de Poděbrady, qui s'est avéré indispensable étant donné la situation dans laquelle se trouvait son royaume : la volonté d'être toujours mis au courant des événements importants qui survenaient à la Curie romaine et dans les cours princières d'Europe. Pour ce faire, un dense réseau d'ambassadeurs et d'informateurs en tout genre avait été mis en place¹².

Cette politique du roi husite avait pour corollaire logique la place très influente accordée aux conseillers étrangers et catholiques. Ces hommes

étaient, tirés sur le volet, avaient pour tâche d'aider le roi Georges à conduire les souverains européens de l'importance de la question juridique et de la légitimité des revendications de la cour de Prague vis-à-vis de l'Empire. Catholiques, ils ne pouvaient pas être soupçonnés d'hérésie. Par ailleurs, ils vénéraient de leur sens les pamphlets accusant le roi Georges d'être aveuglé par le fanatisme ethnique et linguistique¹³. C'est avec leur aide que Georges de Poděbrady réussit dès son élection de se faire accepter comme souverain légitime sur le plan international. Nommés les plus autoritaires d'entre eux, le docteur Martin Mair, juriste allemand qui avait essayé de faire valoir le projet de candidature du souverain tchèque au trône de roi des Romains ; ou encore Gregor von Heimbürg, un autre juriste non conformiste qui avait rendu de bons et loyaux services au roi husite. Le troisième de ces conseillers étrangers, auquel le roi de Bohême prêta une oreille tout à fait attentive, concerne plus particulièrement notre propos. Il s'agissait d'un Français aux nombreux talents qui s'appelaient Antoine Marini¹⁴. Certains historiens ont pu voir en un *follet-traiter* un aventurier et un fantaisiste. À cause de cela, son projet d'union et de paix européenne, porté en France par l'ambassadeur dont il purtie l'épave Jaroslav, a été parfois considéré comme un projet utopique.

Présentons donc plus en détail ce personnage atypique. Antoine Marini venait de Grenoble dans le Dauphiné¹⁵. Il apparaît dans les sources d'abord comme un inventeur, destiné à un vic errante. En 1444, sa présence est attestée à Venise, où il demande la permission de consulter des monnaies d'un type nouveau, fonctionnant sans eau. Un autre de ses projets permettait le nettoyage et le creusement plus rapide et moins coûteux des canaux vénitiens. Il inventa également une méthode pour mettre à l'eau de grands navires de la République de Venise et un engin de bois, nommé *caro* dans les sources — qui aurait permis aux barreaux de franchir des obstacles naturels sur le fleuve de la Brenta. Enfin, il inventa une nouvelle forme de four dont il obtint le privilège en 1456¹⁶. La même année, on le trouve à Graz où il réussit à obtenir, pour lui et ses conjugués, un privilège de vingt-cinq ans concernant « certains travaux

13. R. URAŇSKÝ, « Věk poděbradský IV. Čechy za království Jiříka z Poděbrad, léta 1460-1464 », *České dějiny*, t. III/4, Prague, 1962, p. 26.

14. Il est symptomatique que la première monographie sur ce Français au service du roi de Bohême soit due à un historien passionné par les relations franco-tchèques, Ernest URSKY, *Dr. Antonio Marini et de Bohémiae rationes politicae et oratoriae*, Paris-Angoulême, 1878. Les faits généraux ont été revus, résumés et augmentés par Nicolas JONGS, « Un auteur de projets de croisades, Antoine Marini », dans *Études d'histoire du Moyen Âge dédiées à Gabriel Monod*, Paris, 1896, p. 445.

15. Antonius Marini de Francia filius quondam domini Bartholomei Marini miles et doctor notus in civitate francopolitanaensi in delphinatu : *Urbana-Anstaltge zur Geschichte Kaiser Friedrich des III. in den Jahren 1452-1467*, éd. Ernst Birk, dans *Archiv für Kunde österreichischer Geschichtsquellen*, t. 13, 1854, Nottzenblatt, p. 292.

16. On trouve ainsi la mention d'un four inventé par Antonius Marini von Frankbrich le 10 avril 1456, cf. *ibid.*, t. 10, 1853, Nottzenblatt, p. 196.

10. Cf. P. ČERNÝ, M. BAKLOVÁ, *Větrné dějiny zemi koruny české*, p. 152-172. Pour citer la littérature bibliographiquement accessible, voir FREDERICK G. HEYMANN, *George of Bohemia, King of Heralds*, Princeton, 1965 ; O. OULŮŽNÍK, *The Hussite King, Bohemia in European Affairs 1440-1471*, New Brunswick, 1965.

11. Josef MACEK, *Jiří z Poděbrad*, Prague, 1967, p. 238.

12. Tous les aspects de politique extérieure du roi sont envisagés par Rudolf URAŇSKÝ, « Věk poděbradský IV. Čechy za království Jiříka z Poděbrad, léta 1460-1464 », *České dějiny*, t. III/4, Prague, 1962, voir surtout p. 555-785.

de son invention pour calciner la chaux, cuire des briques, brasser la bière, bouillir du sel, construire des moulins, des aqueducs et fortifier les digues des rivières contre la crue des eaux »¹⁷.

C'est justement pour faire valoir ses inventions que Marini vint en Bohême. Bienôt, il devint conseiller et inspirateur du roi Georges de Poděbrady, limitant au début son action au domaine économique. Ses *Litres sur le monnayage* sont aujourd'hui perdus¹⁸. En 1462, il rédigea à la demande du roi un mémoire sur de possibles améliorations à faire au commerce du pays. Il recommanda par exemple aux bourgeois tchèques d'investir leurs capitaux personnels dans les mines et encouragea Georges de Poděbrady à prêter sans intérêt les sommes d'argent nécessaires à la réalisation de grands projets¹⁹. En 1462, on le cite, de façon significative, comme *Antonius carbonista, de Francia laicus* parmi les diplomates de l'ambassade du roi de Bohême envoyé à Rome²⁰.

Peu à peu, Antoine Marini s'était en effet imposé comme diplomate et conseiller confidentiel du « roi hussite ». Ses compétences linguistiques et sa connaissance de la situation européenne le prédestinaient à la carrière diplomatique²¹. Il en suivit la première occasion à l'été 1461, quand Georges l'envoya auprès de la Curie romaine. Dans sa lettre du 8 août 1461²² au roi Georges, ce diplomate français confiait qu'il avait l'idée d'un projet grandiose pour répandre la foi chrétienne. Il avait alors sans doute en tête son *Mémorandum sur la nécessité d'une alliance anti-turque*²³. Ce projet, à son stade primitif, se limitait à la seule organisation d'une expédition contre les Turcs. L'amitié entre les rois de Bohême, de Pologne et de Hongrie devait constituer la condition essentielle à la réalisation de cette idée.

17. La franchise fut dérivée *pro executione certorum, nec ingenij laborum hoc est pro coquendo calice et lateribus, pro lavanda cerisia sale, luthendo molendinis constructum, etc., aqueductibus fornacibus et parandis aggeribus fluminum contra aquarum impetum, etc., ibid.*, t. 13, 1854, Noutzenblatt, p. 289.

18. Concernant la politique monétaire du roi Georges, cf. Petr Vorel, *Od pražského groše ke koráně české*, Prague, 2004, p. 79-82.

19. Pour l'édition de ces conseils en matière d'économie, voir A. MAJUN, « Rada královi Jiřímu o zlepení kumpečtí v Čechách », *Časopis Společnosti vlastivědného Muzea v Českých chách*, t. IV/3, 1823, pp. 3-24 ; *Fibor z literatury české, Díl II: Od počátku XV. až do konce XVI. století*, Prague, 1868, p. 777-792.

20. Voir F. PALACKÝ (éd.), « Urkundliche Beiträge zur Geschichte Böhmens und seiner Nachbarländer im Zeitalter Georgs von Podiebrad », dans *Fontes rerum Austriacarum*, 2, Abt. 1, 20, Vienne, 1860, p. 268.

21. Selon certains auteurs, même Louis XI aurait confié à Marini plusieurs missions secrètes, voir SAINT-REMY D'ARNAUD, « Le roi George de Podiebrad, épisode de l'histoire de Bohême, II. La lutte du roi de Bohême et du Saint-Siège », *Revue des deux mondes*, t. 40, 32/12, 1862, p. 915-956, plus précisément p. 921 et 952.

22. *Časopis Společnosti vlastivědného Muzea v Ústí nad Labem*, 2, 1823, p. 24.

23. Voir FRANTIŠEK ŠKARLA, « Antoine Marini de Genoble et son *Mémorandum* sur la nécessité d'une alliance anti-turque », dans *La noblesse et la croisade à la fin du Moyen Âge (France, Hongrie et Bohême). Actes du colloque international tenu à Prague les 26 et 27 octobre 2007*, éd. M. Nejedlý et J. Švábek, Toulouse, 2009, pp. 205-215, édition critique du *Mémorandum*, p. 216-231.

Le plan anti-turc de Marini, désigné en 1462 comme *optima dispositio feruensque propositum... ad procedendum magnanime contra Turcum*, devait parallèlement avoir pour but de redorer le blason du « roi hussite » en tant que bon roi chrétien²⁴. Il s'agissait aux yeux de son auteur d'une urgence de propagande dont on pourrait exploiter les effets d'annonce dans les domaines politique et diplomatique. Au même temps, il crut pouvoir empêcher le pape d'isoler la Bohême hussite du reste de l'Europe.

Ces premiers projets de croisade conçus par Marini échouèrent totalement après que le pape Pie II eut proclamé, le 31 mars 1462, la nullité des *compactata* de Bâle sur lesquels reposaient les accords entre la Bohême hussite et l'Église. Cette démarche eut de graves conséquences pour la cohérence interne et la position internationale de l'État tchèque. Le danger des guerres religieuses et des croisades dévastatrices recommença à planer sur le royaume de Bohême à peine stabilisé.

N'ayant jamais souhaité un schisme total avec l'Église catholique, Georges de Poděbrady décida cependant de rester fidèle au calice et de faire face à la pression de la Curie romaine par des activités diplomatiques aussi intenses que variées. D'ailleurs, les hussites modérés dont il faisait partie se rendaient compte depuis longtemps, au moins depuis les années 1450, que le problème tchèque ne pouvait être résolu qu'à l'échelle européenne par le recours à une activité de propagande et des conceptions diplomatiques hardies. C'est dans la continuité de cette tradition que le cour du roi Georges VII se cristallisa progressivement un nouveau projet de traité international et multilatéral entre 1462 et 1464. Il s'agissait d'un projet très large, jusqu'alors inimaginable. Antoine Martin en fut incontestablement l'auteur principal. Il se servit de certains éléments de son *Mémorandum* « anti-turc », mais en l'élargissant substantiellement et en le remodelant complètement tant dans sa forme que dans son contenu²⁵. Au même titre que son *Mémorandum*, ce projet visait à empêcher l'isolement de l'État tchèque et à affaiblir l'influence internationale de la Curie romaine. Mais cette fois-ci, il avait un caractère révolutionnaire. L'organisation traditionnelle de la chrétienté médiévale, avec à sa tête l'empereur et le pape, y était abandonnée. Leur position devait être occupée par une union des États indépendants et égaux entre

eux²⁶.

24. Citation tirée de la décision du Conseil vénitien du 9 août 1462, voir F. PALACKÝ (éd.), « Urkundliche Beiträge zur Geschichte Böhmens und seiner Nachbarländer im Zeitalter Georgs von Podiebrad », p. 289.

25. La participation principale du docteur Martin Maier est affirmée par F. M. BASTOŠ, « Některé řídící řídko na úvodní svazek evropských sázů », *Jihlavský sborník historický*, t. 12, 1839, p. 65-82. La participation du roi était déjà présumée par R. URBANEK, *České dějiny*, t. 11/4, p. 593.

26. Voir M. NEJEDELY, « Un premier projet de constitution européenne », *Prague Papers on History of International Relations, Prague-Vienne, 2006*, p. 29-53 ; Jarouř Mikovka « Hřiz Poděbradů plan mironěto uspořádaní Evropy », *Slovenský přehled*, t. 50, 3, 1964, p. 75-80 et 154-159 ; Petrman MACEK, « Über Georgs von Podiebrad Project eines

Il est vrai que ce projet d'union et de paix servait à Georges d'instamment de défense de l'ultraquisme tchèque et de son propre trône. L'alliance anti-turque en demeurerait une partie intégrante. Le succès des efforts communs contre les Turcs était en effet conditionné par une étroite collaboration pour le maintien de la paix entre les États chrétiens qui aurait trouvé son expression dans le conseil des représentants des souverains unis²⁷. Dans cette nouvelle organisation de l'Europe, le rôle prépondérant devait échoir à la France. On avait également attribué une certaine importance à Venise, à la Hongrie et à la Pologne. La France bénéficiait d'un rôle extraordinaire d'abord à cause de son attitude vis-à-vis du Saint-Siège et aussi grâce à Antoine Marini, qui n'oubia jamais ses racines françaises. Logiquement, Marini s'acquitta également de sa mission diplomatique préliminaire auprès de Louis XI en sa qualité d'auteur principal de ce projet pacifique de la ligue des princes chrétiens, projet auquel il avait consacré quatre ans de sa vie (1461-1464)²⁸. Les premiers contacts avec le roi de France lui parurent — peut-être à tort — encourageants, si bien qu'il persuada Georges de Poděbrady de faire de son plan le pivot de sa politique étrangère et de mettre tout en œuvre pour qu'il soit réalisé dans les plus brefs délais. Essayons maintenant de relever les traits les plus importants de ce projet visionnaire, quoique utopique, et inspiré par la situation internationale précaire du royaume de Bohême.

Les propositions du roi Georges de Poděbrady et de son conseiller Antoine Marini étaient incorporées dans un document que l'on peut considérer comme une Charte d'organisation générale de la paix²⁹. Cet acte proposait un projet de traité international, ouvert à tous les États,

Du point de vue juridique, le nouveau document présente un canevas de traités multilatéraux qui présume l'instauration d'une union générale des souverains chrétiens afin de s'occuper en commun du maintien de la paix ainsi que de la défense contre les Turcs³⁰. Le document est conçu en deux parties : la première est un préambule, la deuxième présente le canevas des statuts de l'organisation des États européens en projet.

Le préambule proclame l'effort pour l'unité, la paix et la défense continue contre la pénétration de l'Islam en Europe comme devoir principal de tous les souverains chrétiens. Il faut se rendre compte que ce traité a vu le jour une dizaine d'années après la chute de Constantinople et la destruction définitive de l'Empire byzantin. L'alliance anti-turque n'était cependant pas le seul objectif du projet. Partout dans le texte, on met en évidence la nécessité d'une organisation unitaire dont le but serait le maintien de la paix.

C'est à ces propos — garantissant une paix durable — que plus d'un tiers des articles sont consacrés. Qui plus est, l'ensemble des articles concerne le maintien de la paix se trouve à la tête du projet (art. 1-8)³¹. Ils font suite au préambule dont la thèse propose de créer une organisation unitaire pour délivrer le monde de la menace de la guerre et instaurer un gouvernement de paix, de fraternité et d'amour. Cette idée principale est assez bien exprimée par l'expression *cultus pacis* utilisé dans l'article 9 qui prône un véritable culte de la paix. Cet effort a pour but la fondation d'une communauté à jamais pacifique.

L'ensemble politique né de la réalisation du projet de Georges de Poděbrady et d'Antoine Marini ne devait pas avoir un caractère monarchique. Ses concepteurs ont plutôt envisagé une organisation appelée *unio* dans les derniers mots du préambule. Le sens et la fonction de cette organisation sont consignés dans ces termes cruciaux : « Nous avons décidé de sceller dans la forme qui suit un pacte établissant union,

30. Plus en détail chez Václav VANĚK, « The Historical Significance of the Peace Project of King George of Bohemia and the Research Problems Involved », dans *The Imperial Peace Organization of King George of Bohemia. A Fifteenth Century Plan for World Peace*, Prague, 1966, p. 9-66. Pour une analyse plus récente, cf. JANASIAK DOBNIK, « Der Versuch einer Neuordnung Europas. Das Projekt König Georgs von Poděbrad und die Rites Antonio Marini aus dem 15. Jahrhundert », p. 93-106.

31. Je respecte tel la division du projet en articles telle qu'elle apparaît dans l'édition de ce document dans *The Universal Peace Organization of King George of Bohemia*, p. 71-82, édition établie à partir de cinq manuscrits, celui de Varsovie servant de base ; cf. *Antiquum glabene akt daważych se Warszawa. Metryka koronowa*, t. XI, p. 378-387. Ce manuscrit a été établi par le copiste de la chancellerie royale polonaise peu de temps après la rédaction du texte original et présente un texte fiable et précis. Ce document est introduit par les mots suivants : « Seculari articuli in eodem facto tractatus pacis tati christianitati mundi, regi Polonie missi. — Serenissimo ac potentissimo regi Polonie per me Janthonium Albrantini hincquam constitutum et actatum christianissimi regis Francorum necnon serenissimi Polonie regis ». — *Manuscriptum*.

christlichen Fürstenthunden zur Vertreibung der Türken aus Europa und Herstellung des allgemeinen Friedens innerhalb der Christenheit », *Histoires de la République de Pologne*, t. 21, 1869, p. 257-304 ; JOSEF POLANSKY, « Bohemia, the Turk and the Christian Commonwealth (1462-1620) », *Byzantinoslavica*, t. 14, 1933, p. 82-108.

27. FRANCIŠEK KAVKA, « La Bohême hussite et les projets de paix de Georges de Poděbrady », dans *Cultus pacis. Evoluca et documenta ad Symposium pragense cultus pacis 1464-1964. Commemoratio pacis generalis ante quingentos annos a Georgio Bohemae rege promissae*, publié par Václav VANĚK, Prague, 1966, p. 13-20 ; REINHOLD BREZSAK, « Les nouveaux éléments politiques et sociaux dans le projet du roi Georges Poděbrady », *Cultus pacis*, p. 57-74 ; FRANCIŠEK SAHAJ, « Problèmes attachés aux recherches sur le projet pacifique du roi Georges », *Cultus pacis*, p. 152-165 ; JOSEF MAČEK, « K zahraňiční politice krále Jiřího », *Československý časopis historický*, t. XIII, 1965, p. 19-19, particulièrement p. 27.

28. C'est un autre conseiller de Georges de Poděbrady, Martin Mair, qui se voit attribuer la paternité du projet, d'après F. V. BAZAŇ, « Výchova krále Jiřího na uvážených svazu evropských států a jeho povinnosti doktora Marína Maira », *Filozofický sborník historický*, t. 12, 1939, p. 65 et suiv. Cette opinion reste cependant isolée. Cf. J. POJŠTAVSKÝ, « Bohemia, The Turk and the Christian Commonwealth (1462-1620) », *Byzantinoslavica*, t. 14, 1960, p. 86, qui penche pour la paternité de Marini, comme en particulier R. UKRAJEK, *15th. polské bratřské*, t. IV, pp. 580-582.

29. *Cultus pacis*... Cf. tout particulièrement dans ce volume, FRANCIŠEK KAVKA, « La Bohême hussite et les projets de paix de Georges de Poděbrady », p. 13-20.

paix, fraternité et concordé inébranlable...³² » Ne restions pas cantonnés au seul texte du projet. Posons-nous aussi la question de savoir quel nom donnaient à cette *union* les représentants des États auxquels le projet avait été soumis à l'époque. Dans la réponse du roi de Hongrie aux propositions de Georges de Poděbrady, l'organisation envisagée est désignée par les termes très significatifs de *liga generalis* ou *universalis concordia*. Quand le texte du projet fut envoyé en 1463 de Prague au roi de Pologne, le copiste de la chancellerie royale polonaise lui donna pour titre *Tractatus pacis toti christianitati fidei*³³. Il l'a donc désigné comme un « Traité destiné à établir la paix dans toute la chrétienté »³⁴.

L'objectif consistait en une communauté internationale des nations et des États égaux en droit, cette communauté étant responsable du maintien de la paix universelle, de la solution pacifique des conflits entre les États et de la punition de ceux qui troubleraient la paix. Il est vrai que les articles 13 et 14 portent sur l'affaire qui concentre toute l'attention de l'Europe chrétienne de l'époque, à savoir l'organisation la défense contre l'expansion de l'Islam représentée par les Turcs. Dans ce cas-là, la guerre n'est cependant pas considérée comme une nécessité inévitable.

Afin de créer une volonté commune dans l'institution principale de l'union, un rassemblement des États dans des groupes régionaux nommés *nationes* était proposé. Dans l'article 19, on parle notamment de la *natio* (nation) française, germanique, italique et éventuellement espagnole, chacune disposant d'une voix. On peut assez aisément penser que le projet de Georges de Poděbrady et d'Antonio Marini fut fortement influencé par la pratique des conciles ecclésiastiques de la première moitié du xv^e siècle.

On pourrait certes s'étonner de l'absence, dans cet article 19, de l'Angleterre, de la Pologne, de la Bohême ou de la Hongrie. Il est possible que l'Angleterre ait été comprise dans le bloc de la « Gaule », la Bohême, la Pologne et la Hongrie dans celui de la « Germanie ». Georges de Poděbrady espérait probablement que le bloc de la « Germanie » aurait son centre de gravité dans les pays tchèques, comme jadis au temps de l'empereur Charles IV de Luxembourg (1348-1378). D'ailleurs le mot « Germanie » n'avait pas ici la signification d'« Allemagne ». C'était un terme géographique, plus général, dont l'équivalent le plus pertinent, bien qu'anachronique peut-être, serait aujourd'hui le terme d'« Europe centrale ».

32. *The Universal Peace Organization of King George of Bohemia*, p. 103-104.

33. Václav VASÍČEK, « Historický význam projektu krále Jiřího a vědecké problémy kolem něho », dans *Všobecná mírová organizace podle nářčí českého krále Jiřího z let 1462/1464*, Prague, 1964, p. 41 ; Roman HECEK, « Český plán zvaného všobecná evropská smlouva z let 1462-1464 a Polsko », dans *Studia z dějin polské i narochołowskiej*, t. 1, Wrocław, 1960, pp. 155-162, surtout p. 176 ; M. TORVEN, *Acten der Ständetage Prensens under der Herrschaft des Deutschen Ordens*, t. V, Leipzig, 1896, n^o 35, p. 88-89.

34. Sur la conservation de ce document voir Jiri Krjž, « Manuscripts, editions et traductions du projet », dans *Cultus Pacis*, Prague, 1966, p. 75-82.

Le Traité conçu par le roi Georges et par Marini se caractérisait encore par une nouveauté importante : on ne prenait en considération ni la fonction, ni la dignité attachées traditionnellement aux personnes du pape et de l'empereur³⁵. Le fait que l'égalité devait régner parmi les États membres de l'organisation est d'une importance primordiale. Le souverain portant le titre de roi de Rome et d'empereur n'est compliqué dans l'ensemble des « princes de la Germanie ». La noblesse ecclésiastique n'est probablement plus prise en compte du tout. Sur ce point, on peut constater l'influence du fustisme sur l'ensemble du projet.

Il est remarquable que les États membres soient, selon l'énoncé de l'article 16, « incorporés » dans l'organisation. Le congrès permanent des délégués (*congregatio*) décide de l'admission en obtenant du nouveau membre l'engagement de respecter toutes les règles.

Dans la pratique quotidienne de la politique internationale, l'institution principale de l'union était représentée, d'après les idées du roi Georges incorporées dans le projet, par un corps, un congrès ou simplement l'assemblée fixe des délégués des États membres. Dans le texte latin du document se trouve partout le mot *congregatio*.

On ne compte pas, dans le projet, sur la présence des souverains eux-mêmes lors des sessions de la congrégation. Selon l'énoncé de l'article 16, ce sont des délégués spéciaux (*oratores, notabiles et magnae auctoritatis viri*), munis des pleins pouvoirs, qui devaient y siéger. Ces délégués devaient être élus par les personnages les plus respectables de leur pays. Les résolutions de cette institution devaient cependant engager tous les États membres comme si leurs chefs y assistaient.

La congrégation devait siéger en permanence tout en changeant le lieu de son siège tous les cinq ans. Ce changement devait suivre un itinéraire particulier. Pendant les cinq premières années, la congrégation devait se tenir à Bâle, les cinq années suivantes elle devait démentager dans une ville de France, les cinq années d'après en Italie, pour revenir enfin à Bâle.

Dans un premier élan d'optimisme, Georges de Poděbrady et Antonio Marini avaient prévu que la première session de la congrégation aurait lieu « le dimanche de Reminiscere le plus proche » de l'année 1464³⁶. La date primitivement choisie avait probablement une valeur symbolique, étant liée dans le calendrier chrétien avec une période de pénitence, pénitence soulignée dans le prologue de tout le projet de Georges de Poděbrady³⁷.

35. Václav VASÍČEK, « Historický význam projektu krále Jiřího a vědecké problémy kolem něho », dans *Všobecná mírová organizace podle nářčí českého krále Jiřího z let 1462/1464*, Prague, 1964, p. 38-39.

36. « ...dominica Reminiscere de anno a natiuitate Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo quarto proximo futuram... », *The Universal Peace Organization*, p. 77. Il faut donc souligner que la tentative la plus sérieuse de réaliser ce projet a pris un retard car l'ambassade tchèque envoyée au roi Louis XI ne partit qu'en mai 1464.

37. Voir sur cet aspect J. Bouzin, « Mirový projekt Jiřího z Poděbrad », *Východočeské listy historické*, t. 25, 2008, p. 37.

La conclusion du traité de la nouvelle organisation ou l'adhésion ultérieure engageait largement les États membres en faveur de la nouvelle formation politique, de ses fonctions et de ses pouvoirs. Ce sont surtout les questions de déclaration de la guerre et de conclusion de la paix qui sont les plus frappantes. Mais la transmission des compétences devait aussi avoir lieu dans le domaine des finances, des pouvoirs juridiques et de la jurisprudence en général. Car l'organisation bénéficiait du droit d'édicter des normes juridiques ayant force de lois générales. L'une des plus graves restrictions se trouve dans l'article 22. Les États membres devaient s'engager à empêcher l'instauration d'un gouvernement qui ne respecterait pas les règles de la Charte constituante dans un des États membres. Le successeur du feu souverain ne devait pas être admis à régner sans une nouvelle confirmation par écrit des obligations de son État vis-à-vis de l'organisation.

La nouvelle organisation devait disposer de solides structures administratives composées de charges supérieures et inférieures. Le fonctionnaire désigné comme *syndicus* ou syndic devait être à la tête de cet appareil et devait faire office de président, de chef de l'organisation. À ses côtés, se trouvait aussi un dignitaire désigné comme *procurator fiscalis* ou procureur fiscal, gardien de la légalité dans le cadre de l'organisation.

Les charges supérieures et inférieures devaient, en règle générale, soutenir l'action de l'organisation mondiale de la paix (union) et de ses institutions principales, c'est-à-dire l'assemblée des délégués (congrégation), le conseil des souverains (*consilium*) et le tribunal international. On prévoyait aussi des fonctionnaires spéciaux pour la gestion du trésor et des archives. En ce qui concerne l'administration, on trouve un énoncé remarquable (article 17) qui prescrit que les charges supérieures devaient être occupées toujours par les gens du pays dans lequel la congrégation siègeait temporairement. L'appareil de l'organisation devait donc se renouveler entièrement tous les cinq ans. Bien entendu, la nouvelle organisation aurait dû avoir ses attributs : ses armoiries et son sceau.

Pour financer les frais communs de fonctionnement de l'organisation, parmi lesquels on mentionne « le maintien de la paix » en premier lieu, les États membres devaient, selon l'article 18, livrer au trésor de l'organisation des contributions régulières. En plus du maintien de la paix, l'organisation devait s'occuper d'autres affaires communes d'ordre plus pratique. Étaient prévues la trappe et l'introduction d'une monnaie commune. Ensuite, le document réclamait une régulation des prix de l'alimentation et la fondation d'un réseau d'hébergement approprié. Même si ces propositions ne concernent formellement que des objectifs militaires, il est évident que leur impact est en fait plus général.

Certaines questions d'organisation ne sont pas exposées en détail. Par exemple, les clauses concernant le président de l'organisation, le conseil des souverains (*consilium*) ou les structures administratives supérieures

et inférieures sont traitées de façon très concise, parfois même obscure. Il faut toujours prendre en considération le fait qu'il s'agit d'un projet qui ne fut jamais réalisé, ni même discuté en un lieu adéquat. Une assemblée réunissant les souverains européens aurait dû être convoquée par le roi de France Louis XI pour améliorer et préciser le projet général.

Très probablement, le conseil n'aurait siégé que rarement et sa fonction aurait été purement honorifique. Cela s'accorde avec le fait que l'on ne parle du chef de toute l'organisation que dans ce passage où il est désigné par les mots « président, père et chef » (*praesidens, pater et caput*). Même si ce n'est pas explicitement dit dans le texte, les historiens sont d'avis que c'est le roi de France qui était pressenti pour occuper cette fonction.

Pour comprendre la portée des propositions du roi Georges concernant l'exclusion des guerres, il faut prendre en considération la réalité politique du XV^e siècle. Les guerres étaient à l'ordre du jour, non seulement celles entre différents États, mais encore les guerres privées, si typiques du Moyen Âge, entre les divers titulaires du pouvoir soit à l'intérieur d'un pays, soit à la tête de différents États. A notre avis, la nouveauté incontestable du projet du roi hussite et d'Antonio Marini repose sur ces articles qui réfléchissent à la réalisation politique de l'idée pacifique et à la forme de son organisation, en insistant sur le principe d'égalité entre les États dans le domaine du droit international, quelles que soient leur structure interne et leur forme de gouvernement, sur la procédure de règlement des conflits par la voie pacifique, sur le rejet explicite de la guerre, sur la mise de l'agresseur hors la loi et sur le principe de responsabilité collective, fondant ainsi les valeurs durables du projet tchéquo de 1463³⁸. Enfin, le plan de Georges de Poděbrady diffère des précédents projets médiévaux d'alliances pacifiques, non seulement par son élaboration détaillée mais aussi par le fait qu'il était lié à une grande activité diplomatique et promotionnelle, dont le but était la mise en pratique des principes de la charte proposée.

L'ambassade munit des pleins pouvoirs accordés par trois souverains européens (le roi de Hongrie Matthias, le roi de Pologne Casimir et le roi de Bohême Georges de Poděbrady), envoyée à la cour de Louis XI, faussait justement partie de ces activités intenses. Elle résultait des négociations infructueuses avec la Curie et d'un effort de recherche d'un soutien international pour éloigner le danger d'une croisade contre le royaume « hérétique »³⁹. Georges de Poděbrady attendait beaucoup de Louis XI,

³⁸ Le partage tel la vision de E. ŠVALBEK, « Problèmes rattachés aux recherches sur le projet pacifique du roi Georges », dans *Celtus pacis*, p. 155-165, notamment p. 160-161.

³⁹ *Jaké stáží Čechové požádali svítě, Pábor se stáží českyb estovská 14-17. svázeň*, 61. *Záháka, Praha*, 1994, p. 16. J. MAREK, « K zahraniční politice krále Jiřího », *Československý časopis dějiny*, t. 13, 1968, pp. 19-19, particulièrement p. 27; R. URBANOVSKÝ, « Věk poděbradský IV », p. 593-594.

prenant en considération la politique de la France envers la Curie d'une part et d'autre part la place importante qu'occupait la France dans le projet de Marini. Son projet de ligue des princes plaçait la France à la tête d'une nouvelle organisation européenne. L'assemblée des États présidée par le roi de France aurait dû jouer le rôle d'arbitre entre les membres de la ligue. Le sort de ce projet dépendait ainsi entièrement du résultat de cette mission auprès de Louis XI. L'ambassade officielle tchèque quitta Prague le 16 mai 1464⁴⁰. Par chance pour les historiens et les lecteurs d'aujourd'hui, elle comptait dans ses rangs Jaroslav, un écuyer originaire de la Bohême profonde. Il s'agissait d'un jeune homme curieux de tout, avide d'impressions nouvelles et consignant volontiers ses impressions par écrit.

À la tête de l'ambassade figuraient deux personnages qui participaient de manière cruciale à la diplomatie de Georges de Poděbrady. Le premier était Albert (Albrecht) Kostka de Postupice, membre d'une célèbre famille noble ultraquiste qui s'était enrichie de la sécularisation des biens ecclésiastiques lors de la révolution husite⁴¹. À ses côtés se trouvait Antoine Marini de Grenoble⁴². Le rôle d'ambassadeur officiel du roi tchèque ainsi que de chef formel de la mission fut confié au « sieur Albrecht », comme l'appelle quelquefois familièrement l'écuyer Jaroslav dans son Journal. Le « sieur Antoine »⁴³, quant à lui, agissait officiellement en tant qu'ambassadeur de la mission et du roi de Hongrie. La politique de Georges de Poděbrady se caractérise justement par le fait qu'Albert, noble ultraquiste tchèque et chef formel de l'ambassade, se vit accompagné d'Antoine Marini de Grenoble, catholique et français. Le roi Georges attendait des étrangers et des catholiques qui ils convainquissent les cours des autres souverains européens de l'importance de la question tchèque et de la légitimité des revendications des Tchèques. En outre, ces personnes ne pouvaient pas être soupçonnées d'hérésie⁴⁴. Logiquement, Marini s'acquitta de sa mission auprès de Louis XI également en sa qualité d'auteur principal du projet pacifique de la ligue des princes

40. R. URŠANEK, « Věk poděbradský IV », p. 597-599.

41. R. URŠANEK, « České cesty na západ a nejstarší žán, české cestopisy », dans *16 století české literatury. Deník, jarního Jaroslava a Václava Šolky z Bítkovy*, Prague, 1940, p. XVII-XIX. À propos du rôle politique et diplomatique de Kostka, cf. aussi Saint-René Taillandier, « Le roi George de Poděbrad, épisode de l'histoire de Bohême, II. La ligue du roi de Bohême et du Saint-Siège », *Revue des deux mondes*, t. 40, 32/2, 1862, p. 915-956.

42. Outre les monographies d'E. DEKRS et de N. JORAN citées plus haut, voir F. G. HEYMANN, *George of Bohemia*, p. 237-238 ; Louis PASVOR, *Histoire des papes depuis la fin du Moyen-Âge*, t. III, Paris, 1907-1911, p. 445-457. Pour l'activité informative de Marini à la cour du duc de Bourgogne Philippe le Bon et J. PAYOT, *Les ducs de Bourgogne, la croisade et l'Orient (fin XV^e siècle, 2^e série)*, Paris, 2003, p. 161-162.

43. C'est ainsi que Jaroslav rapporte ces personnages principaux de l'ambassade. Nous renvoyons dans cette note et dans celles à venir à la traduction du texte de Jaroslav qui suit. Les renvois à notre traduction sont par la suite signalés sous la référence « Jaroslav ».

44. R. URŠANEK, « Věk poděbradský IV », p. 26.

chrétiens, projet auquel il avait consacré quatre ans de sa vie de 1461 à 1464⁴⁵.

Comme nous l'avons déjà mentionné, Marini a élaboré le premier *Memorandum* incitant à la lutte contre les Turcs. Lui-même s'y présente sous fausse modestie : « Moi, Antoine Marini de Grenoble en Dauphiné, je sais ce qu'il est nécessaire de faire... »⁴⁶. Cette assurance ou même cette fierté apparaît aussi dans les pourparlers à venir à la cour du roi de France, rapportés par l'écuyer Jaroslav.

Marini proposa son projet de ligue des princes chrétiens contre les Turcs à la cour de Louis XI probablement dès la fin de l'année 1462⁴⁷. Le roi de France, adoptant une attitude méfiante, décida d'attendre. Cependant, il ne rejeta pas cette idée et encouragea de nouvelles négociations, ce qui fit croire à Marini qu'il avait réussi à le convaincre. En 1464, il entame donc son voyage chez le roi de France rempli d'espoirs, peut-être mal fondés⁴⁸.

La composition de cette ambassade cruciale pour la diplomatie du roi de Bohême correspondait à la complémentarité des deux négociateurs principaux. Nous ne connaissons la plupart des acteurs qu'à travers la forme familière de leurs prénoms mentionnés par Jaroslav. Il est vraisemblable que la majorité étaient ultraquistes et originaires des domaines de la famille de Kostka de Postupice en Bohême de l'Est. Deux Allemands, Ruprecht et Léonard, probablement d'origine haut-losicienne, participèrent à la mission car Albert Kostka de Postupice était l'intendant de la Haute-Loisice⁴⁹. Kostka lui-même maîtrisait bien l'allemand et le latin. Marini était accompagné de plusieurs de ses serviteurs qui selon toute vraisemblance étaient Français. La suite consistait en outre en hétéroites, dont les services étaient d'une aide inestimable lors des cérémonies officielles, et de messagers connaissant les langues étrangères qui pouvaient transmettre au roi des messages urgents

45. Marini est considéré comme l'auteur unique du projet par O. OROZLIK, *The Hussite King, Bohemia in European Affairs 1440-1471*, New Brunswick, 1965, p. 152. Il est incorrectement tenu pour italien par J. MACEK, *Jiří z Poděbrad*, p. 143. L'origine de Marini est caractérisée avec la plus grande précision par R. URŠANEK : « Marini était d'origine française de Grenoble dans le Dauphiné, descendant d'une famille italienne immigrée », « Věk poděbradský IV », p. 215.

46. *Ego Antonius Marini, Graevino-politanus ex Delphinatu istam partem scribam non composui necesse sum parvitas, et qui plus me intelligit, emendare apparet*. Cf. F. SAVIERI, « Antoine Marini de Grenoble et son Memorandum sur la nécessité d'une alliance anti-turque », p. 216.

47. Paul-Michel PERRET, *Histoire des relations de la France avec Venise, du XIII^e siècle à l'établissement de Charles VIII*, t. I, Paris, 1896, p. 393 ; F. SCHAELL, « Antoine Marini de Grenoble et son Memorandum », p. 212 ; Jean-François LASSALOUS, « Louis XI, Georges de Poděbrady et la croisade », dans *La noblesse et la croisade*, p. 185-203, notamment p. 187.

48. R. URŠANEK, *Věk poděbradský*, p. 594-600.

49. R. URŠANEK, « České cesty na západ a nejstarší dva české cestopisy », p. XXIV-XXV.

jusqu'en Bohême⁵⁰. Les cuisiniers dont l'écuycr Jaroslav ne parle qu'au pluriel devaient également remplir une fonction cruciale⁵¹.

Jaroslav, l'auteur du journal, était Tchèque. Il était membre de la petite noblesse, *panov*. Ce titre est traduit comme « page » par Victor-Lucien Tapié et interprété comme « secrétaire » par Saint-René Taillandier. Le mot « écuyer » traduit cependant le plus justement le mot tchèque⁵². Jaroslav connaissait le latin et l'allemand, peut-être un peu l'italien mais il ne parlait pas français. Il était probablement en rapports étroits avec Albert Kostka de Postupice, ils étaient d'ailleurs originaires de la même région⁵³. C'est bien lui et Marini qui envoia le sire Kostka de Postupice à Saint Pol pour établir le premier contact avec Louis XI et pour solliciter une audience officielle. Vraisemblablement, Jaroslav fut le seul Tchèque à se présenter alors devant le roi de France car les serviteurs de Marini étaient tous Français. Louis XI reçut Marini et Jaroslav avec complaisance et invita toute l'ambassade à le rejoindre à Abberville⁵⁴. Le rôle de Jaroslav devait donc être assez important comme le montre le fait que Kostka le garda invariablement à ses côtés pour lui confier des tâches de poids alors que les autres membres prenaient peu à peu congé⁵⁵. Il n'en reste pas moins que l'écuycr Jaroslav n'était pas un des personnages principaux de l'ambassade non plus et n'était pas, par conséquent, autorisé à assister à certaines délibérations. Les pourparlers avec le roi de Sicile en titre, René d'Anjou, à Bar-le-Duc, ne se déroulèrent, par exemple, qu'en présence de Kostka et de Marini. Comme il le fait lui-même remarquer, Jaroslav ne disposait pas d'informations suffisantes sur leurs conversations secrètes⁵⁶. Il en alla de même avec l'audience cruciale de Kostka et Marini auprès des conseillers du roi de France. Jaroslav ne fut pas admis dans la salle et dut se contenter de bribes de leur discussion⁵⁷.

Le texte de Jaroslav, tel qu'il est conservé, a la forme de notes factuelles de voyage, ce qui n'exclut pas un certain dynamisme, de la tension et de l'humour. L'auteur enregistrerait les événements jour après jour à tel point que l'on peut bien parler de Journal. Il est difficile de trancher si, à l'origine, le récit de Jaroslav fut rédigé comme base succincte pour une

50. L'écuycr Jaroslav mentionne explicitement un messager à cheval, nommé Klaus, que l'ambassade envoya le 28 juillet 1464 de Paris au roi tchèque afin de l'informer au plus vite du résultat des négociations. Voir Jaroslav, p. 110.

51. Jaroslav, p. 83.

52. Victor L. TAPIÉ, « Le projet pacifique de Georges et la politique française », dans *Cultus pacis*, p. 112. C'est un autre titre évoqué dans le texte de Jaroslav, *paciale* qui, à mon avis, pourrait être traduit par le terme « page ». Cf. « Jaroslav », p. 112 ; Saint-René TAILLANDIER, « Le roi George de Podiebrad, épisode de l'histoire de Bohême. II. La lutte du roi de Bohême et du Saint-Siège », p. 952.

53. E. ČERHÁNEK, « Česká země na západ a nejstarší dva české cestopisy », p. XXV.

54. « Jaroslav », p. 100-101.

55. « Jaroslav », p. 112.

56. B. MALÝSZ, *Veřejní záležitost česká relata podléžníca*, p. 91.

57. « Jaroslav », p. 104.

œuvre littéraire qu'il envisageait de développer plus tard ou comme un simple rapport de mission diplomatique. De toute façon, la description des négociations avec Louis XI et ses conseillers occupe une place centrale, quasiment la moitié de l'ouvrage⁵⁸.

Les notes de Jaroslav, qui sont notre source principale sur le déroulement des négociations de la mission tchèque auprès du roi de France, ne nous donnent pas de réponse à une des questions essentielles : l'ambassade a-t-elle soumis à Louis XI le projet officiel de l'organisation pacifique et, en même temps, de la campagne commune contre les Turcs ? En considération des délibérations préalables à Venise et en Pologne, nous ne pouvons qu'en formuler l'hypothèse⁵⁹. Jaroslav ne mentionne explicitement que la demande de convoquer l'assemblée des souverains européens qui fut présentée par les ambassadeurs du roi tchèque à Louis XI⁶⁰.

Concentrons-nous sur le texte même du Journal de l'écuycr Jaroslav. Il désigne clairement les objectifs de l'ambassade. Le but principal des négociations consista sans doute à rencontrer Louis XI. Certes, les envoyés tchèques virent aussi le duc de Bourgogne Philippe à Saint-Pol, mais il n'est pas dit qu'ils aient discuté avec lui⁶¹. Pour atteindre le roi de France qui s'adonnait sans relâche à la chasse⁶², les ambassadeurs de Georges de Podiebrad durèrent se rendre jusqu'en Picardie. Même là, il n'était pas facile de le rejoindre et d'obtenir une audience, d'autant moins que le roi était peu fiable dans ses indications sur la date et le lieu de son arrivée. L'ambassade tchèque le trouvait inaccessible au sens propre, car elle devait le suivre d'une ville à l'autre, d'un château à l'autre sans être sûre de le rencontrer. Se pose la question de savoir s'il ne s'agissait pas, de la part de Louis XI, d'une tactique intentionnelle. L'arrivée de l'ambassade tchèque a peut-être quelque peu surpris le roi de France. Il est vrai qu'il avait été informé de l'arrivée de Marini, qui tentait d'attirer les négociations principales et confidentielles sur lui-même⁶³.

58. Eduard PRÁČEK, *Vzestupná skutečnost. Faleš a fantazie ve středověké a humanistické literatuře*, Prague 1984, p. 56 ; B. MALÝSZ, *Veřejní záležitost česká relata podléžníca*, p. 103-110.

59. V.-L. Tapié s'étonnait qu'on ne puisse trouver dans les Archives nationales que les pièces fournies données par le roi Georges à Albert Kostka de Postupice pour sa mission auprès de Louis XI et le traité de renouvellement d'alliance, signé le 18 juillet 1464 à Digne ; V.-L. TAPIÉ, « Le projet pacifique de Georges et la politique française », p. 112.

60. Le Journal de Jaroslav ne fournit aucune mention sur le dessein éventuel des pourparlers avec l'ambassade tchèque qui aurait pu être celui de spéculations sur la candidature de Louis XI au trône de l'Empire.

61. « Jaroslav », p. 100. Le duc de Bourgogne connaissait déjà les projets de Marini depuis la fin de l'année 1462 mais il ne les accueillit qu'avec froideur. Cf. J. PAVOT, *Les ducs de Bourgogne, la croisade et l'Orient*, p. 161.

62. La nouvelle de l'arrivée de Marini suscita une grande attention parmi les ambassadeurs la cour du roi de France. La nouvelle est la lettre de l'ambassadeur milanais Maletta qui connaissait bien Marini : *Ansaldo la V. S. che he venuto uno grande ambasciatore del re de Boemia et uno d. Antonio Marino del Delphinato, mio grande amico et domestico* ;

L'audience particulière devant Louis XI eut finalement lieu, non pas à Abbeville comme prévu, mais à Dompièrre, où le roi était venu avec son épouse dans le but de chasser⁶³.

Jaroslav retrace les moments cruciaux des entrevues. Le 30 juin, tard dans l'après-midi, après avoir longtemps attendu devant la chambre du roi, la délégation tchèque fit reçue en audience. Kostka salua le roi au nom de Georges de Poděbrady, Marini au nom des rois de Pologne et de Hongrie.

Les rôles des deux négociateurs étaient donc partagés avec précision. Le roi invita Kostka et Antoine, qui hésitaient, à s'adresser à lui en restant assis sur leurs sièges, contume française manifestement inconnue en Bohême⁶⁴. Ensuite, deux membres du conseil du roi les incitèrent à délivrer leur message. Kostka parla le premier, en latin.

L'écuyer Jaroslav regrette de ne pas avoir su retenir dans sa mémoire la teneur littérale du discours d'une heure de Kostka. Il peut néanmoins garantir avoir reproduit fidèlement la substance du discours. Albert Kostka de Postupice supplia le roi de France, au nom de Georges de Poděbrady, de convoquer, en tant que roi très chrétien et ami de la paix publique, l'assemblée des princes chrétiens en des temps et lieux laissés à son appréciation⁶⁵. Ensuite Marini parla, en latin au nom de Casimir, roi de Pologne, et en français au nom de Matthias Corvin, roi de Hongrie. Ayant décrit le déroulement de ses négociations précédentes à Venise, il assura Louis XI des bonnes grâces dont il jouissait en tant que roi de France en Pologne, en Hongrie et en Bohême. Les ambassadeurs tchèques mettaient un accent particulier sur le rôle central du roi de France en général et préparaient ainsi la voie à de futurs pourparlers sur la ligne des princes chrétiens et la campagne militaire commune contre les Turcs. Dans l'état actuel des sources, nous ignorons si l'ambassade tchèque transmittait le texte de ce projet à Louis et même si elle l'avait apporté en France⁶⁶. Selon le témoignage de Jaroslav, la simple

cf. *Dépêches des ambassadeurs milanais en France sous Louis XI et François Sforza*, éd. B. de Mandrot, t. II, Paris, 1919, p. 206-207.

63. R. URBANEK, « Věk poděbradský, IV », p. 756 ; « Jaroslav », p. 101.

64. *Ibid.*

65. Dans le volume *De la Bohême jusqu'à Constantinople. Aux sources de l'idée d'union européenne*, dir. Denise Péruard-Max, la traduction en français du projet est publiée sous le titre « Traité signé entre Louis XI et Georges de Poděbrady », p. 115-129. Il faut souligner que ce titre, tiré des *Mémoires de messire Philippe de Comines*, éd. Lottigier du Fresnoy, Londres, 1747, est dû à un copiste du xviii^e siècle.

Cf. aussi Bnf, Dupuy, 760, fol. 146^v, 160^v (copie moderne). Le caractère tardif et peu fiable de ces manuscrits est établi depuis la parution du volume *The Universal Peace Organization*, Editorial notes, p. 82. Pour apprécier le projet de Georges de Poděbrady dans son contexte du xv^e siècle, il ne faut donc pas leur compte du titre inapproprié *Traité d'alliance et confédération entre le Roy Louis XI, George Roy de Bohême et la Seigneurie de Venise pour résister au Turc*. Soupçons aussi qu'au début de ce document les mots nos ABC sont substitués par Nos Georgium Rex Bohemiae, ce qui n'est causé probable-

demande de convocation de l'assemblée des souverains et de leurs délégués devint la pomme de discorde entre Marini et Albert Kostka de Postupice d'une part et les conseillers de Louis XI de l'autre. Le projet d'une ligue pacifique et anti-turque qui déjà au moment de ces négociations existait sous la forme que l'on a conservée, n'aurait probablement dû être soumis à l'approbation que lors de cette assemblée représentative⁶⁷.

La version des événements relatée par Jaroslav correspond aux indications de l'ambassadeur milanais Maletta. Ce dernier affirme que l'assemblée prévue des souverains européens devait avoir lieu en France, en Allemagne ou en Italie. Ce qui est remarquable, c'est qu'il ajoute que les ambassadeurs tchèques demandèrent une audience confidentielle. *Et poy li disseno che hancno ad dire alcuna altre cose in particolare, le quale gli dirtano un'altra volta*⁶⁸.

Louis répondit par l'entremise de son chancelier que la demande présentée par Kostka méritait une mûre délibération. Il invita ensuite les ambassadeurs à retourner à Abbeville où il exprimerait sa réponse dans trois ou quatre jours. Or, le roi ne vint pas à Abbeville et les négociations suivantes furent conduites par les membres de son conseil : « le patriarche de Jérusalem et l'évêque de Jérusalem, Jaroslav entend l'évêque de France »⁶⁹. Par le patriarche de Jérusalem, Jaroslav désigne l'évêque Bayeux, Louis d'Harcourt. L'adjectif tchèque *brojecký* désigne l'évêque que Evreux. Ce personnage fut longtemps identifié comme étant Jean Baluc, lequel s'était intérieurement engagé dans ces négociations⁷⁰. Toutefois, Baluc n'est devenu évêque d'Evreux qu'en 1465. L'écuyer Jaroslav doit donc plutôt faire allusion à son prédécesseur, Guillaume de Florentes⁷¹. D'après Jaroslav, les conseillers du roi négocièrent séparément avec Marini, le sujet de la conversation agitée étant la réitération de la demande de convocation de l'assemblée des souverains européens. Il se révéla que l'ambassade n'était dotée que des pleins pouvoirs pour le renouvellement des traités d'alliance entre la Bohême et la France. Les conseillers du roi qui préféraient négocier plutôt avec Marini qu'avec

ment par la faute du copiste ou par une habileté défective du texte original. Cet ajout tardif va à l'encontre de la conception de tout le document, proposant un traité multilatéral. Pour consulter un manuscrit plus fiable, Bnf, ms. nouv. acq. fr. 7973 (Fontaineu, portefeuille 159), fol. 8^v-20^v (copie du xv^e siècle, proche par sa structure du manuscrit de Varsovie).

67. « Jaroslav », p. 103-104.

68. *Dépêches des ambassadeurs milanais*, II, p. 207. Cf. aussi Victor L. Tarré, « Le projet pacifique », pp. 113-114.

69. « Jaroslav », p. 104.

70. J. KALOUSKÝ dans une note de son édition critique, « Deník českého poselstva », *Archiv český*, p. 436 ; R. URBANEK, « Věk poděbradský, IV », p. 757.

71. Jean du Menor, *Corpus universel diplomatique du droit des gens*, t. III, 1^{re} partie, Amsterdam et La Haye, 1724, col. 315. Je remercie Jean-François Lassalmonie pour cette information.

Albert Kostka, soulignèrent ce défaut à plusieurs reprises⁷². Même Marini dut avouer, malgré lui, la légitimité de leurs reproches⁷³.

Suivant la volonté de Louis XI, mais avant son arrivée à Abbeville, le chancelier de France et l'évêque de Bayeux invitèrent les deux chefs de l'ambassade tchèque dans les appartements du chancelier pour une délibération secrète. Ils ne laisserent passer personne dans la chambre sauf Kostka et Marini⁷⁴. Or, Jaroslav et deux amis se tapirent « près d'une fenêtre » et s'efforcèrent de saisir du moins des bribes de leur conversation mouvementée. Leur entreprise fut largement facilitée par les éclats de voix considérables, et même parfois les cris, des conseillers de Louis XI et des chefs de l'ambassade tchèque. Jaroslav comprit que c'était l'assemblée des princes européens qui était le brandon de discorde. Les conseillers de Louis XI avancèrent que le roi tchèque n'était pas mandaté pour entreprendre une telle initiative sans l'autorisation particulière du pape et de l'empereur, étant donné que c'était de leur compétence que relevaient de pareilles questions. Ils réclamaient textuellement que « le roi tchèque ne s'en mêle pas » et que le traité d'alliance entre le roi de Bohême et le roi de France ne soit pas conclu à l'insu du pape. Certes, Jaroslav en tant qu'utricviste et partisan sincère de la cause du roi Georges n'est pas ici un témoin impartial. Il nota avec indignation que le chancelier, le patriarche de Jérusalem et « un maître », par qui il entendait probablement Jean Baluc, prononcèrent encore « beaucoup d'autres paroles blessantes et vaines »⁷⁵.

La controverse alla finalement si loin que les deux représentants tchèques se laisserent entraîner dans une polémique violente. Marini n'hésita pas à insulter le pape Pie II lui-même : « Ce pape est possédé par le diable ! De par le monde il n'y a pas d'homme plus mauvais et plus vil ! Et vous perdrez à vouloir que rien de bon ne soit traité sans lui »⁷⁶. Ces mots semblaient si virulents au célèbre historien tchèque František Palacký (1798-1876) qu'il les supprima, par crainte de la censure autrichienne, de la première édition critique du Journal de Jaroslav en 1827. Son édition, qui servit de base à la traduction anglaise de 1871, remplaça donc cette exclamation d'Antoine Marini par quelques points de suspension⁷⁷. A ce stade des négociations, l'opposition d'Albert Kostka était

72. C'est cependant Marini lui-même qui rapporta à Jaroslav que les conseillers de Louis XI préféraient négocier avec lui qu'avec Kostka. « Jaroslav », p. 103-104.

73. V. J. Lapeř, « Le projet pacifique », p. 112 ; R. URŠANEK, « Věk Poděbradský, IV », p. 758-759.

74. « Jaroslav », p. 104.

75. « Jaroslav », p. 104. Ce « maître » est identifié à Baluc par R. URŠANEK, « Věk Poděbradský, IV », p. 761, n. 246.

76. « Jaroslav », p. 104.

77. Cf. « Denník posli kralje Jitino ku králi Franskému Ludvíkovi XI. leta 1464 vyslaných », *Časopis Společnosti přátel starožitností českých*, t. I, 1827, p. 54. Cf. R. MAJNAR, *Najstaraša*, p. 14 ; V. L. Lapeř, « Le projet pacifique », p. 113. Le manuscrit édité par Palacký est perdu, si bien qu'on ne peut pas savoir exactement quels autres

plus objective. Il assurait les conseillers français que les Tchèques respectaient tout ce qui appartenait au pape et à l'empereur. Il condamna cependant, lui aussi, le désir des prélats de s'ingérer dans les affaires ecclésiastiques⁷⁸.

Il s'agissait, d'après Jaroslav, de sa réaction à la position des conseillers du roi de France estimant que ce dernier ne devait pas conclure de traité avec le roi de Bohême qui avait été frappé d'anathème. Le Journal n'indique pas clairement si la cour de Louis XI était déjà avertie que le pape Pie II avait assigné, le 16 juin 1464, le roi de Bohême devant son tribunal, pour suspicion d'hérésie. L'argumentation du conseil se serait appuyée, de surcroît, sur des lettres diffamantes, envoyées en France par les représentants de l'opposition des nobles ou du clergé catholique dans les pays tchèques. Ces tentatives visaient manifestement à compromettre les pourparlers. Suivant le témoignage de Jaroslav, ces lettres déniaient tous les membres de l'ambassade. Selon ces calomnies, « nous étions tous hérétiques », nota Jaroslav avec indignation⁷⁹. Au cours des négociations, les ambassadeurs tchèques ressentirent effectivement l'impression que c'était l'accusation d'hérésie qui accablait leur peuple, qui fut la vraie cause de ces obstructions et attermelements de la part des conseillers du roi.

Entre-temps, Louis XI continua à tenir l'ambassade tchèque en ludine en s'engageant à lui accorder une audience. Or, le temps s'écoulait, rien ne se passait. Dans cette situation, puisque le roi ne donnait malgré toutes ses promesses aucune réponse, Marini pria Louis XI à Abbeville d'autoriser les ambassadeurs à repartir. Alors le roi de France, pour manifester sa bonne volonté, invita l'ambassade à le rejoindre à Dieppe. Les Tchèques y arrivèrent le 13 juillet, peu avant le roi lui-même. Pourtant, les attermelements se poursuivirent. Le lendemain, Louis XI partit pour le château d'Arques près de Dieppe. Les conseillers du roi invitèrent l'ambassade à le rejoindre, ce que le sire Albert refusa catégoriquement. Vraisemblablement, il menaça encore une fois de partir, ce qui fut sans doute décisif.

Le dimanche 15 juillet 1464, le roi de France partit pour le château de Neuville. C'est ici qu'Albert Kostka fut enfin reçu en personne par Louis XI et ses conseillers. Dans l'étape finale, le roi de France briserait la résistance de ses conseillers, comme l'affirmait Marini aux autres membres de l'ambassade. Louis se serait exclamé : « Que ce-la vous plaise ou non, je veux entretenir de bonnes relations avec le roi de Bohême et entrer avec lui en concorde et en amitié ! »⁸⁰ En évahant ces mots, l'historien

passages ont été éventuellement supprimés par crainte de la censure de la première édition tchèque. Cf. sur ce problème autour'hui non élué J. KARLOUSEK, « Denník českého posla na králi francouzském », *Archiv Český*, préface, p. 428.

78. R. URŠANEK, « Věk Poděbradský, IV », pp. 760-763.

79. « Jaroslav », p. 105 ; R. URŠANEK, « Věk Poděbradský, IV », p. 760.

80. « Jaroslav », p. 106 ; V. L. Lapeř, « Le projet pacifique », p. 111-118, p. 113.

doit toutefois tenir compte de la loquacité débridée de Marini et de la position partisane de l'écuyer Jaroslav. Il semble néanmoins que Louis XI, plus hostile au pape que ses conseillers, ait imposé sa volonté contre leur avis.⁸¹

Jaroslav mentionne bien l'obstruction faite par les prélats, mais concernant les raisons véritables de leur opposition farouche, on ne peut en l'absence de sources qu'émettre des hypothèses. Ce n'est probablement pas tant la dimension temporelle du projet, sa propension à vouloir réorganiser le monde chrétien, qui irrita les hauts prélats français. Sa dimension spirituelle les heurta peut-être davantage. Le roi tchèque voulait appeler les souverains européens à lutter contre les Turcs, mais ce qu'il avait le plus à cœur, c'était de les conduire à la pénitence et à la réforme. Il voulait fonder le système politique européen sur les valeurs chrétiennes, sur des bases de paix et d'amour. Les prélats ne pouvaient pas rester de marbre devant l'énormité d'un tel positionnement. Non seulement le roi Georges agissait sans égard pour les plus hautes autorités du monde chrétien, se passait même de les consulter, mais il agissait finalement contre eux. En outre, rappelons un détail du texte du projet : les États et les seigneurs ne s'engageaient pas à la défense de l'Église, mais à la défense de la foi, et ce exclusivement contre les Turcs. Le terme de *sancta Romana Ecclesia* n'est utilisé qu'à deux reprises dans ce texte, à chaque fois avec une grande déférence, mais aussi avec une savante maîtrise afin que les prélats n'aient pas la moindre possibilité de relativiser les principes sur lesquels le projet reposait.⁸²

Il est possible que ce soit surtout pour ces raisons idéologiques que seuls les objectifs minimum furent atteints au château de Neuville qui vit enfin se conclure l'accord général pour le traité d'alliance. Ce document ne comprenait manifestement aucune mention de convocation de l'assemblée des souverains européens. La question se pose de savoir si les positions contradictoires du noble tchèque Kostka de Postupice, chef officiel de la mission, et d'Antoine Marini de Grenoble n'aboutirent pas à des tiraillements.⁸³ Marini tentait probablement de préparer la voie pour atteindre des objectifs plus ambitieux lors des délibérations séparées avec les conseillers de Louis XI. Refusant de se contenter d'un résultat mitigé, il essaya d'imposer le projet approfondi de la ligue des princes chrétiens jusqu'au dernier moment. Ainsi a-t-on l'impression que non seulement les prélats s'opposaient à des négociations avec Kostka, mais aussi que Marini lui-même, jaloux de la participation de ce noble tchèque, cherchait à

81. Cf. sur le contexte plus large des relations entre Louis XI et Georges de Poděbrady, Jean-François LASSALMONIE, « Louis XI, Georges de Poděbrady et la croisade », notamment p. 189, n. 30, la liste des manuscrits.

82. Cf. sur cet aspect J. Bouglès, « Mirov ý projekt Jirřho z Poděbrad », p. 27-39.

83. Cette opinion est aussi celle de Jaromír MUKULSA, « Jirř z Poděbrad a plán mirovcho usporádaný Přemyslem », *Sřeznání přehled*, t. 50, 2-3, 1964, p. 73-80 et 154-159. L'auteur suppose que les présentations étaient dues aux récriminations contre les prélats et le pape.

garder les débats entre ses mains. Ce fait ne contribua pas à la réussite des pourparlers quoique le résultat n'eût probablement pas été différent.

Nous ignorons, il est vrai, ce qui fut convenu en secret mais le traité d'alliance officiel conclu avec Georges fit l'objet d'un acte commandé par le roi. Or, l'accord final à Dieppe où les ambassadeurs tchèques et les membres du conseil du roi revinrent, ne se passa pas sans difficultés. Lors de la rédaction de l'acte du traité, les conseillers de Louis XI émettent une nouvelle réserve, à savoir que le traité ne devrait pas être conclu aux dépens du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, en ce qui concernait les prétentions au Luxembourg.⁸⁴ Kostka était opposé à la suggestion de mentionner cette question dans le traité, en objectant au défenseur principal de Philippe, l'évêque de Bayeux, que Georges ne les avait pas munis de pouvoirs suffisants pour négocier sur le Luxembourg. Finalement, ce fut un compromis. Le roi récompensa les services de Kostka en le nommant membre de son conseil. Rien n'empêchait plus le chancelier de France avec le « secrétaire Roland » de sceller le traité à Rouen où l'ambassade arriva au retour de Dieppe le 22 juillet.⁸⁵ Le document resta daté suivant l'original rédigé le 18 juin à Dieppe en version tchèque et française.⁸⁶

Dans l'atmosphère de pression entretenue par la curie pontificale, le traité d'alliance n'était pas sans importance, en dépit des réserves formulées en faveur de la foi et de l'Église catholique. Marini, quant à lui, considérait toutefois les résultats des négociations comme une défaite eu égard à ses projets de ligue des princes chrétiens et de croisade contre les Turcs. A Rouen, il se sépara de l'ambassade tchèque et ce fut sans doute aussi la fin de son activité au service de Georges. Il ne retourna plus jamais en Bohême.⁸⁷

**

Le médiéviste d'aujourd'hui peut explorer le récit de l'écuyer Jaroslav de différents points de vue. Les notes de ce membre de la petite noblesse, participant à la mission diplomatique qui cherchait à libérer le royaume de Bohême de son isolement, constituent une source qui attend toujours son examen comparatif et interdisciplinaire. Elles représentent entre autres un témoignage précieux sur une étape encore méconnue de l'évolution des relations franco-tchèques.⁸⁸ Certes, vu de France, les Pays

81. Cf. VON LASAZA, « Philippe le Bon et l'Empire-bilan d'un règne », Première partie, *Annales*, t. 9, 1981, p. 163-175 ; Deuxième partie, *France*, t. 10, 1982, p. 167-227.

82. « Jaroslav », p. 109.

83. Cf. J. MACEK, « K zahraniční politice krále Jirřho », p. 19-48 ; R. USBAJNEK, « Věk politický », IV, 2, p. 763.

84. F. SRAHEL, « Antoine Marini de Grenoble et son Mémoire », p. 215 ;

85. L. USBAJNEK, « Česká cesť na západ a mešťarřtva české cesťoslopy », p. XVIII.

86. Cette préface s'inscrit dans le programme de recherche que nous menons systématiquement avec une équipe de jeunes chercheurs et doctorants au sein de l'Université

La première phase de la révolution hussite, avec son cortège d'effusions de sang, de destructions en tout genre et de xénophobie, représente une nette rupture dans cette tradition. Les révoltes, rares par ailleurs, des années ultérieures voyagent après 1419, nous introduisent dans un univers politique et spirituel profondément changé. D'abord, ils évitent la France. Quand ils se déplacent à l'étranger, surtout à l'occasion des conciles, ils ne décrivent jamais les paysages, les villes et les coutumes locales. Ils restent complètement obtusibles par la cause de Jean Hus et de la réforme tchèque. Par exemple Pierre de Mladotovice, compagnon fidèle du réformateur tchèque, n'est nullement sensible aux riches impressions offertes par le splendide lac et la vie animée de la ville de Constance, lors du concile. De même, dans son rapport sur l'ambassade qui demandait la confirmation des *Compactata* à Rome en 1462, le clerc tchèque Venceslas Koranda s'abstient complètement de noter les impressions produites par la Ville éternelle et ses habitants. L'étranger est pour eux trop corrompu, trop jouisseur, trop hostile, trop méchant.

C'est seulement dans les années 1460 qu'on découvre une sorte d'ouverture dans la façon d'appréhender le monde extérieur par l'écriture. Apparaissent alors deux œuvres de deux jeunes nobles de la campagne tchèque qui mirent leur énergie et leur talent au service du roi Georges. Nous pouvons en effet rapprocher le récit de l'évêque Jaroslav d'un de ses contemporains, dont l'œuvre est beaucoup plus connue : Venceslas Sašek de Břikov, membre de l'ambassade menée par Léon de Rožmálal entre 1465 et 1467⁹⁴. Leurs textes adoptent un ton nouveau, tout en continuant à témoigner de la profondeur de la rupture qu'entraîna la révolution hussite par rapport à l'époque où les Luxembourg régnaient sur la Bohême. Voici un exemple des plus révélateurs : quand l'ambassadeur finit par parler Sašek passe par le Poitou, l'auteur note à propos de Lusignan : « Ville et château sur la hauteur. Un parc remarquable les entoure. On raconte que c'est une femme qui a fait construire ce château et qu'elle a été changée en dragon à cause de sa méchanceté et son

malice », éd. Lenka Bobková et Mlada Hladi. Pisek, Prague, 2005, p. 331-347. Cf. aussi Jiří Štefánek, *Václav II.*, Prague, 1986, p. 292 ; *Autograf M. J. Husi*, éd. M. J. Bartoš, Prague, 1954, p. 5-74.

94. L'œuvre écrite initialement en tchèque n'est conservée que dans une traduction en latin, voir *Commentarius in veris et incertis thieris, atque peregrinationis pietatis et religiosae causa susceptae ab Illustri et magnifico domino, domino Laone, libano barone de Rosnati et Blataz*, éd. K. Hrozný, Prague, 1951. L'édition la plus souvent citée dans les livres tchèques a été établie par les soins de l'édition du Journal de l'évêque Jaroslav et Urbanek, dans le cadre du même volume *Ve službě Jiříka z Břikova*, p. 31-73 ; traduction en français dans *De la Bohême jusqu'à Compostelle*, p. 139-342, traduction en anglais en français dans *The Travels of Leo of Rozmálal through Germany, Flanders, England, France, Spain, Portugal and Italy 1465-1467* Cambridge, 1957. Par sa qualité pittoresque, le récit de Sašek surpasse quelque peu l'œuvre de Venceslas Jaroslav. Cf. *Jak státi Čechové pěstovali svět. Výbor ze starších českých cestopisů 14-17. století*, éd. Zdeňka Tuha, Prague, 1984, p. 15 ; B. Malýš, *Novásvetová česká literatura*, p. 12.

Tchèque paraissaient lointains au Moyen Âge. Il fallait jusqu'à un mois pour franchir les quelques mille kilomètres séparant les deux royaumes. Néanmoins, à partir du xiii^e siècle, la situation changea. L'appartenance de la Bohême à l'espace géographique de l'Europe et à la Chrétienté latine ne faisait plus de doute pour personne. Malgré la distance et les contraintes naturelles, des contacts s'étaient noués peu à peu, avant que l'avènement de la dynastie des Luxembourg sur le trône de Bohême ne leur donnât le coup de grâce décisif⁸⁹. Il est bien connu que celui qui était devenu l'empereur Charles IV avait reçu dans sa jeunesse son éducation à la cour de France⁹⁰. Les ambassadeurs, artistes, ecclésiastiques et étudiants empruntèrent alors plus résolument que jamais l'itinéraire reliant Paris à Prague. Les écrivains français du temps commencent à s'intéresser à la Bohême : un Guillaume de Machaut, un Jean Froissart ou un Eustache Deschamps témoignent dans leurs écrits d'une connaissance de la politique et des mœurs tchèques, certes parcellaire et subjective, mais auparavant inconcevable⁹¹. Les deux pays s'éloignèrent l'un de l'autre à partir du Grand Schisme (1378), la France optant pour le camp avignonnais et la Bohême pour l'obédience romaine. Mais l'intérêt porté en France aux Luxembourg et à leurs sujets ne s'évanouit pas pour autant, tant le royaume de Bohême continuait de faire partie de l'éroit cercle des puissances chrétiennes qui comptaient⁹². C'est ainsi que Jean Hus, le futur réformateur tchèque, s'intéressait à la position de la France concernant le schisme, consignait en personne par écrit le discours solennel que prononça devant la cour royale de Prague l'ambassadeur du roi de France Honoré Borel en 1399⁹³.

Charles de Prague, dans le cadre d'un projet de recherche du ministère de l'Éducation nationale tchèque.

89. Je suis d'accord avec l'analyse d'O. MARIN, « Histoires praguoises. Les chroniqueurs français devant la révolution hussite », *Francica*, t. 34-1, 2007, p. 39-63.

90. Voir F. ŠTĚPÁNEK, *Česta Karla IV. do Francie 1377-1378*, Prague, 2006.
91. Cf. quatre publications de M. NIEBERG, « La Bohême et ses habitants vus par quatre auteurs français du Moyen Âge (Guillaume de Machaut, Eustache Deschamps, Jean Froissart, Jean d'Arras) », *Listy filologické*, t. CXXVIII, 2005, 1-2, p. 21-34 ; « Deux poètes français du quatorzième siècle en Bohême. Rencontres et confrontations », *Prague Papers on History of International Relations*, Prague, 1997, p. 30-53 ; « Les "relations internationales" dans les Chroniques de Jean Froissart, l'usage de l'espace et de l'autre au service de sa vision du monde », *Prague Papers on History of International Relations*, t. 1, Prague, 1998, p. 22-54 ; *La Représentation des pouvoirs et des hiérarchies dans les Chroniques de Jean Froissart*, Villeneuve-d'Ascq, 1999.

92. Cf. O. MARIN, *Histoires praguoises*, p. 39-63. Sur les nombreux axes de relations et correspondances entre la Bohême et la France dans le domaine de la pensée politique médiévale, voir M. NIEBERG, « L'idéal du roi en Bohême à la fin du quatorzième siècle. Remarques sur le *Nouveau ronsart* de Sml Fiška de Pardubice », dans *Penser le pouvoir au Moyen Âge. Études offertes à Françoise Autrand*, éd. D. Bouchet et J. Veeger, Paris, 2000, p. 217-260.

93. Sur Honoré Borel et ses rapports avec la Bohême voir en détail M. NIEBERG, « „A skřívá jeden obraz ze světa, tím drží králové ve své moci“ : Šperndor ujednotil a přiznal očarovaného krále na přelomu 14. a 15. století », *Les královské majestátny ve středověku. Pocta Prof. PhDr. Františku Kavkovi, ČSN. k nadožitím 85.*

impudence »⁹⁵. Il s'agit, bien sûr, de Mélusine métamorphosée en dragon parce que son mari n'avait pas tenu sa promesse. Autour de 1393, Jean d'Arras écrit un simple récit sur cette fée, et le dédie à Jean de Berry, sa sœur et leur cousin Josse, margrave de Moravie de la dynastie des Luxembourg. C'étaient justement les Luxembourg, régnant alors sur les pays tchèques, qui avaient proclamé leur affiliation à Mélusine, fondatrice mythique de leur dynastie, mère du premier duc de Luxembourg et roi de Bohême. De nombreuses sources écrites et iconographiques du XIV^e siècle en font état.⁹⁶ Mais après la tempête des guerres hussites, le mythe de Mélusine n'était plus rien pour le petit noble tchèque qui était Venceslas Sašek, malgré son appartenance à la suite officielle accompagnant le beau-frère du roi de Bohême.

On ne se baigne pas deux fois dans les eaux de la même rivière. L'évêque Jaroslav, lui aussi, décrit un voyage semblable à ceux qui avaient faits de nombreuses ambassades pendant le règne des Luxembourg sur le royaume de Bohême, notamment entre 1348 et le début du XV^e siècle. Il est atraiquiste convaincu, il se méfie. Mais la relative largeur de vues avec laquelle Jaroslav perçoit les villes traversées, le paysage et ses habitants, constitue un réel changement par rapport à ses prédécesseurs hussites. L'optique de l'auteur est incontestablement influencée par le fait qu'il n'appartenait pas au clergé mais à la petite noblesse. Malgré la concision de ses notes, tout lecteur est impressionné par la sensibilité de l'évêque Jaroslav, par sa franchise juvénile et aussi par son inclination à comprendre les différences et à chercher le compromis et l'entente.

La vision de Jaroslav ne se restreint pas aux intérêts de la réforme tchèque et aux objectifs diplomatiques de la mission. Soulignons un passage caractéristique. À son retour, après l'aboutissement des négociations, l'ambassade profita de trois jours passés à Paris pour visiter les curiosités de la ville et les convents des environs. Pour Jaroslav, l'expérience la plus marquante fut la vue de haut. Lui et ses amis monteront en haut des tours de Notre-Dame d'où ils admirèrent toute la ville.⁹⁷ Jaroslav savait apprécier à leur juste valeur les villes, regardant compte de leurs fortifications et édifices représentatifs. Ses lignes sont cependant imprégnées de références tchèques qui lui étaient familières. À Reims, par exemple, Antoine Marini affirmait aux autres ambassadeurs tchèques que la ville était aussi grande que Prague, « mais moi, je ne pouvais

95. *Ve služběch Jiřka krále*, p. 84.

96. Cf. certains chapitres de la monographie de M. NĚJEDLÝ, *Svátozemský mýtus o Meluzině a rodová pověst Lucemburků*, *Scriptorium*, Prague, 2007, surtout p. 337A, 243-279, 343-363. Cf. aussi M. NĚJEDLÝ, « Comment le roi Svolodus fist ardon le corps du roy Fedric de Bohaigne de van la porte de Prance... Les Tchèques et la croisade contre les Sarrazins dans Mélusine de Jean d'Arras (vers 1393) », *Les croisades tardives 4*, colloque de Prague, sous presse.

97. « Jaroslav », p. 110.

pas y consentir »⁹⁸. Nous pouvons deviner dans ces mots la fierté éprouvée par un Tchéque et un hussite pour Prague, qui transparaît dans le Journal à plusieurs reprises.⁹⁹ La ville de Saint-Pol lui sembla ainsi « bien moins grande que Český Brod »¹⁰⁰. L'expérience concrète de la Bohême est présente également dans les évaluations de distance : saint Denis fut « décapité en un lieu aussi éloigné de Reims que « deux ou trois fois la distance qui sépare Prague du gîbet de la ville de Prague »¹⁰¹.

Le regard de Jaroslav sur le paysage était celui d'un membre de la petite noblesse tchèque, ne possédant souvent que quelques villages. Il se souvient beaucoup mieux dans un pays ouvert et façonné par l'homme. C'est pourquoi il trouva par exemple la Champagne plutôt accueillante. L'évêque Jaroslav, comme la plupart des voyageurs médiévaux, considérait les montagnes comme un obstacle désagréable. Les Alpes ne lui semblèrent nullement pittoresques ; au contraire, il les trouva inhospitalières et périlleuses. En parlant de la demeure d'Amédée IX de Savoie à Süssel, il commenta avec mauvaise humeur la route choisie.¹⁰²

C'est à l'égard de la mer que Jaroslav éprouva peut-être sa plus grande déception ; il la voyait pour la première fois dans sa vie et en avait été curieux comme un enfant. Situés au cœur de l'Europe, les Pays Tchèques sont de longue date un État sans mer. Peu de Tchèques avaient eu l'occasion de voir la mer ; rares étaient ceux qui l'avaient évoquée dans leurs ouvrages. Aussi est-ce à la possibilité de la voir lors de son voyage en France que l'évêque Jaroslav se réjouissait-il le plus. Il en sentit l'importance pour la première fois à Abbeville. Il fut encore apprécier l'importance des grands navires qui transportaient sur la Somme des poissons inouïs depuis la côte. Mais la mer elle-même, vue enfin à Dieppe, lui parut répugnante.¹⁰³ Appréciaison différente en comparaison avec Sašek de Břikov qui la mer fascina en tant qu'élément inhabituel et imprévisible et source de riches épithètes.¹⁰⁴

Les confessions de l'évêque Jaroslav (atraiquiste) et de Venceslas Sašek (catholique) étaient différentes mais leur position sociale les rapprochait par ailleurs. Élevés dans de petits châteaux de la Bohême hussite, dans une atmosphère belliqueuse encore toute fraîche, ils savaient brillamment manier les armes grâce à leurs précepteurs qui avaient pris part aux grandes batailles hussites. Bien que laïcs appartenant à la petite noblesse d'« argenterie de la campagne, ils avaient reçu une formation de qualité,

98. « Jaroslav », p. 99. Relevons ici la confusion de Jaroslav à propos du lieu de la décapitation de saint Denis. Il place cet évènement devant la ville de Reims alors que la tradition le fait se produire aux portes de Paris.

99. R. LEBASQUE, « Český cestý na západ a nejzápadní dva české cestopisy », p. XXXIII.

100. « Jaroslav », p. 106.

101. « Jaroslav », p. 99.

102. « Jaroslav », p. 113.

103. « Jaroslav », p. 105.

104. Sur les rapports des voyageurs tchèques de cette époque avec la mer, Cf. M. NĚJEDLÝ, « Traité de paix et ambassades de bonne volonté », p. 59-62.

typique de la laïcisation de l'enseignement et de la culture en Bohême où l'influence de l'Église catholique avait reculé dans tous les domaines. Il s'agissait donc d'écuyers typiques de cette Bohême relativement stabilisée grâce au règne du « roi Hussite » Georges. La situation entre les deux confessions s'était en effet apaisée et le pays connaissait un essor économique important. L'utraqviste Jaroslav et le catholique Venceslas Štěpák étaient tous les deux partisans de la politique du roi Georges. N'étant pas au point de ne pas se rendre compte de la fragilité d'un royaume au « peuple double », ils pouvaient recourir aux armes pour défendre le *status quo* de la coexistence pacifique des deux confessions. Tous les deux aspiraient pourtant à une vie tranquille dont ils savaient aussi apprécier les bons côtés. Ils étaient loin des rudes guerriers, avides de gloire ou de butin. Utraqviste, Jaroslav ne ressentait pas de haine contre les catholiques tchèques et il était prêt à se forger une opinion favorable sur ceux d'autres pays.

Aussi un paysage différent de celui qu'il connaissait, la crainte des montagnes dangereuses et le désenchantement de la mer ne furent pas ce qui à l'étranger marqua Jaroslav le plus. Ce n'est qu'en confrontation avec les habitants des pays traversés qu'il put se rendre compte qu'il provenait d'un peuple accusé d'hérésie. Il est vrai que les représentants officiels des hôtes recevaient les ambassadeurs, en général, de façon bienveillante et avec tous les honneurs. Au début même de leur voyage, l'ambassade fut cérémonieusement reçue par le margrave Albert de Brandebourg à Ansbach. Le margrave invita Kostka et Marini à la chasse. Il ne permit pas aux cuisiniers de la mission de préparer le repas et régala les Tchèques dans ses appartements au château. Même l'écuyer Jaroslav fut introduit dans la chambre de l'épouse de l'hôte, Anne de Saxe, ce qu'il considéra, à juste titre, comme un honneur¹⁰⁵. Une réception non moins fastueuse leur fut réservée, plus tard, à Bar-le-Duc, par René d'Anjou qui les accueillit avec cérémonie, reçut les lettres de créance du roi de Bohême et négocia avec Albert Kostka en secret dans ses appartements. Après les délibérations confidentielles avec Kostka dans sa chambre, René offrit à toute l'ambassade le dîner et régla leurs consommations dans les auberges locales¹⁰⁶. Pour assurer la sécurité de l'ambassade tchèque, la cité de Strasbourg n'hésita pas à fournir une escorte armée de cinquante cavaliers et de cinquante piétons, relayée, une fois les Vosges franchies, par les hommes du duc de Lorraine. Ce genre d'escorte n'avait pas pour seule mission de protéger. C'était aussi une manière d'honorer des hôtes importants. Comme le souligne à juste titre Ph. Contamine ces démarches faisaient partie de rites d'hospitalité de l'époque¹⁰⁷.

105. « Jaroslav », p. 94.

106. « Jaroslav », p. 96.

107. Philippe Contamine, « L'hospitalité dans l'Europe du milieu du XV^e siècle : Aspects juridiques, matériels et sociaux, d'après quelques récits de voyage », dans *La Conscience européenne au XV^e et au XVI^e siècles*, Paris, 1982, p. 75-85.

Les habitants anonymes des villes et des villages offrirent un accueil moins amiable à l'ambassade. Assez souvent, Jaroslav éprouva dans sa chair jusqu'à quel point les amis de propagande avaient enraciné à l'étranger une image des Tchèques et Hussites, hérétiques dangereux, qui ne ressemblait point à des hommes mais à des monstres sortis de l'imagination des romans médiévaux. Les plus prévenus et méchants étaient les pays germanophones proches de la Bohême pour lesquels les Tchèques étaient avant tout des hérétiques¹⁰⁸. Aussi dans le village de Wunsiedel, à la frontière de Bohême, les Allemands regardaient l'ambassade « avec méchanceté ». Les villageois gardaient d'ailleurs des boulets, fixés au mur de l'église, en souvenir de l'expérience pénible du siège mis devant leur commune par les Tchèques¹⁰⁹. La mésaventure de l'avant-garde de l'ambassade conduite par Jaroslav qui à Genève tenta de se réfugier dans la laverne *A l'Ange* et d'où la propriétaire les chassa sous la pluie, les traitait d'hérétiques dès qu'elle apprit qu'ils venaient de Bohême, est très significative¹¹⁰.

À mesure que l'ambassade avançait à l'ouest des frontières du royaume de Bohême, à l'hostilité succéda souvent la stupefaction, comme si l'ambassade tchèque était quelque chose d'inouï ou de quasiment exotique. Comme preuve, nous pouvons citer les réactions des habitants de Toul et d'Abbeville¹¹¹.

Les membres de l'ambassade faisaient l'objet, en effet, d'une attention extraordinaire. Et, pour autant que nous puissions faire confiance à Jaroslav, ils faisaient partout la meilleure impression, rétablissant la médiocre réputation des habitants du lointain pays hérétique. A Abbeville, lorsque le sire Albert Kostka invita l'ambassadeur du duc milanais Muleta et les notabilités bourgeoises à déjeuner, les Français furent stupéfaits de voir les Tchèques « se tenir poliment et convenablement à table »¹¹².

L'effort de montrer, en de nombreux endroits d'Allemagne et de France, qu'ils ne venaient pas d'un pays hérétique et barbare était partie intégrante des objectifs politiques et représentatifs de l'ambassade. Pour cette raison, les ambassadeurs se firent montrer à Amiens de nombreuses reliques, notamment la tête de saint Jean-Baptiste¹¹³. Dans l'abbaye de Saint-Denis, l'ambassade tchèque admira une multitude de bijoux joyaux : « À ce que dirent les prêtres, il y a aussi énormément de joyaux très précieux, la couronne du roi de France, deux crucifix qui avaient la

108. Je partage la vision de F. PALACKÝ, *Dějiny národní českého*, t. IV, Prague, 1931, p. 436 ; F. G. HEYMAN, *George of Bohemia. King of Hungary*, p. 367.

109. Jaroslav, p. 92 ; voir aussi Ph. CONTAMINE, « L'hospitalité dans l'Europe du milieu du XV^e siècle », p. 84, n. 66.

110. « Jaroslav », p. 113.

111. « Jaroslav », p. 98, n. 101.

112. « Jaroslav », p. 101 ; Ph. CONTAMINE, « L'hospitalité dans l'Europe du milieu du XV^e siècle », p. 84, n. 65.

113. « Jaroslav », p. 100.

taille d'un garçon de sept ans, en or, tous les deux en or massif¹¹⁴. » Ces sont précisément des expressions discrètes telles que « à ce que disent les prêtres » qui servaient à Jaroslav pour faire sentir, ça et là, sa distance sceptique d'utraqviste convaincu. A Reims, il glosa par exemple sur le récit de deux Français sur saint Denis qui aurait emporté sa tête coupée à l'église Notre-Dame, montrant sa réserve en écrivant : « à ce qu'on rapporte »¹¹⁵. Dans le village de Saint-Nicolas-de-Port en Lorraine, on montra aux Tchèques le bras de saint Nicolas et d'autres reliques sacrées. Jaroslav remarqua avec une pointe d'ironie qu'il avait vu, parmi les reliques de l'église, des amas de « menottes et chaînes » et qu'autant de fer ne s'emasserait pas même sur cinquante chariots¹¹⁶. Et quand l'ambassade prit gîte, le dimanche 17 juin 1464, dans le village de Notre-Dame-de-Liesse¹¹⁷ où de célèbres processions avaient lieu, Jaroslav nota dans son Journal que les prêtres soutiraient de l'argent des gens de manière habile¹¹⁸.

Si l'écuyer Jaroslav prête une grande attention aux églises et aux reliques, attention témoignant en partie de l'effort de propagande propre à toutes les ambassades du « roi husсите » Georges, seul le récit à peine postérieur de Venceslas Sasek reflète l'attitude sincère d'un pieux pèlerin. Son texte abonde en énumérations de reliques, qu'il s'agisse de Nuremberg, de Cologne, d'Aix-la-Chapelle, de Saumur ou d'ailleurs. Seulement cet auteur s'empresse de relier les vertus miraculeuses attribuées à ces reliques et les légendes racontées par les prêtres, qu'il prend pour des informations authentiques¹¹⁹. Les légères réserves et la discrétion propres à l'utraqviste Jaroslav disparaissent entièrement et naturellement chez le catholique Venceslas Sasek. Pour lui, il était en général plus facile que pour l'écuyer Jaroslav de se laisser aller à un enthousiasme sincère sur les splendeurs des sphères religieuse et séculière. Il fournit donc sans hésiter de longues descriptions des chasses, des statues, des reliquaires, des autels, des pierres et des sanctuaires, descriptions toujours admiratives¹²⁰.

Or, à Orléans, Jaroslav s'abstint de toutes observations ironiques lorsqu'il raconta aux Français, le 10 juillet, aux étrangers de Bohême, les prouesses illustres d'une certaine vierge prénommée Jeanne » qui y

114. « Jaroslav », p. 110.

115. « Jaroslav », p. 99.

116. « Jaroslav », p. 97-98.

117. B. MALÝ, *Najstara česká rěčoga*, p. 86. Palacký mentionne le nom de ce village avec un point d'interrogation, Kalousek nomme ce village sans point d'interrogation.

118. « Jaroslav », p. 99.

119. E. PEKŮ, *Vznášející skřivnost*, p. 59-60.

120. FRANÇOISE MICHAÏM-PÉJAVILLE, « Le voyage du seigneur Léon de Rozmital en occident, un apprentissage ? » dans *Voyages et voyageurs au Moyen Âge. XXXV Congrès de la S. H. M. E. S. P.*, Paris, 1996, p. 31-51, notamment p. 46.

termina un grand nombre d'Anglais¹²¹. La remarque, quoique brève, est digne d'intrigue. L'ambassade tchèque, chargée elle-même d'objectifs de propagande, fut parfois, en retour, objet de la propagande des pays et des villes traversés. Manifestement, l'ambassade du « roi husсите » ignorait la lettre que la Pucelle aurait écrit aux Hussites, les menaçant de diriger son armée en Bohême dès qu'elle en aurait fini avec les Anglais¹²².

Si le Journal souligne le prestige dont Louis XI jouissait auprès des souverains de l'Europe centrale, il est tout à fait possible que ce soit là un reflet des intérêts politiques de l'ambassade. Il n'en reste pas moins que la France se trouve elle-même décrite dans le Journal de l'écuyer comme un riche pays, civilisé et attractif. Son prestige est encore rehaussé par les rumeurs policiées de ses habitants¹²³. L'impression positive ne s'altère même pas à cause de menus incidents. Peut-être le plus grave se produisit-il dans une laverie de Rouen où, lors du petit déjeuner, l'ami de Jaroslav, le héraut Hanuš Causar, se fit dérober les diplômes du roi de Bohême¹²⁴. Les conditions de l'ambassade furent parfois aggravées par le mauvais état des routes. Le chariot d'Albert Kostka et de Marini se renversa deux fois. À proximité de Rouen, leur chariot se heurta même à un autre, conduit par un moine et une prostituée qui s'attrinrent des paroles tranchantes de la part du sire Albert. Dans cette anecdote, nous pouvons sans doute sentir l'aiguillon moraliste d'un utraqviste tchèque. Jaroslav avait cependant suffisamment de raison pratique et de recul pour savoir trouver un compromis entre les idéaux réformistes tchèques, la nature humaine et les petites joies de la vie quotidienne à l'étranger¹²⁵.

Il est même possible de constater que ses stricts principes moraux se manifestèrent au cours du voyage et que le tranchant de sa critique s'adoucit au fil du temps. Dès le début, il fut gêné davantage par les éléments formels des cérémonies religieuses que par la morale en soi. Son intrusisme n'apparaît au premier plan qu'une seule fois, lors de l'évocation de Constance, des pratiques superstitieuses et de la corruption des moines de ses « marchands prêtres », moines et religieuses, car la ville était libre, dans l'esprit de l'utraqviste tchèque, au supplice par le feu indigé Albert Hus¹²⁷. À part cela, Jaroslav se laissa séduire, tout comme les autres membres de l'ambassade, par de gaies réunions dansantes et notamment

121. « Jaroslav », p. 111.

122. *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXVII, 1861, 64. Theodor Sickel, p. 81-83 ; et aussi *Učastnické Historie zru Ceskosti, des Hussitenkriegen in den Jahren 1419-1466*, t. II, Prague, 1873, p. 132. Cf. aussi Colette Brause, *Jérome d'Arc*, Paris, 2004, pp. 269-290 ; F. ŠTODOL, *Husitské Cechy*, Prague, 2001, p. 380 ; Johanna von Hruscovicova, « Jeanne d'Arc schreibt an die Hussiten », *Stifter Jahrbuch*, t. 6, 1999, p. 109-116 ; F. M. BACROŠ, *Husitská a ruzna*, Prague, 1931, p. 218-219.

123. V. L. TAPÉ, « Le projet pacifique », p. 113-115.

124. « Jaroslav », p. 109.

125. R. URPÁNEK, « Česká cesky na západ a nejstarší tba české cestopisy », p. XXXV.

126. Alois ZATČEK, « Jiri Poděbradský a české mezinárodní styky v 13. století », *Ceská kronika*, t. 4, 1901, p. 129-136.

127. « Jaroslav », p. 115.

multipliaient dix-sept langues et qui accompagna Léon de Rožmítal et ses compagnons pendant plus d'un an.¹²⁵ La tentative de profiter de la mission diplomatique pour ramener en Bohême des artisans spécialisés et qualifiés se solda de manière tout aussi infructueuse. Jaroslav décrit avec sa sincérité habituelle comment l'ambassadeur avait pris trois artisans français à Bourges pour qu'ils fabriquent des tapis et tapisseries en Bohême. L'auteur ne cache pas que ces artisans profitèrent de la première occasion pour leur échapper. L'idée de vivre dans la lointaine Bohême n'exerçait pas un puissant attrait sur les spécialistes français et on ne peut pas s'empêcher d'imaginer qu'ils ne participèrent pas avec l'ambassade de leur plein gré.¹²⁶ Lors du séjour à Lausanne, Jaroslav quitta à noter que le dernier Français qui aurait dû fabriquer les tapis s'évada secrètement.¹²⁷ C'est Antoine Marini lui-même qui avait en tant que conseiller en matière financière et économique recommandé à Georges de Poděbrady de ramener des artisans spécialisés de l'étranger dans la Bohême dévastée par les guerres de religion. Or, ce fut manifestement plus compliqué en pratique qu'en théorie.

Évidemment, la mission diplomatique eut une conséquence beaucoup plus importante que la désertion des tisserands de tapis français. Avec le retour de l'ambassade de France finirent de facto les tentatives réelles de réaliser le projet pacifique et anti-turc de Marini. Dans cette optique, la mission diplomatique au sujet de laquelle Jaroslav nous laisse des notes précieuses, échoua. Le traité d'alliance avec la France ne put nullement modifier la position inexorable de la Curie romaine. Jaroslav s'en convainquit lui-même. Le 15 décembre 1465, quand il fut victime de la haine du nouveau pape Paul II envers le roi de Bohême. En sa qualité d'ambassadeur, il tenta de transmettre les diplômes au roi Georges de Poděbrady et il adressa respectueusement au pape. Ce dernier le rahroua par ces mots intriguants : « Comment osez-tu, bête (*ta bestia*), appeler roi devant nous un hérétique, condamné par nous-mêmes ? » Le pape n'accepta pas les diplômes de Georges et à Noël, il fit renvoyer honteusement Jaroslav de l'église romaine Sainte-Marie-Majeure où il était en train de célébrer la messe.¹²⁸ La menace de croisade plana ainsi de nouveau sur le royaume « du peuple des deux confessions », où coexistaient utraquistes et catholiques.

En effet, les espoirs initiaux, nés du tournant favorable dans la politique de la Curie après le décès de Pie II, se révélèrent vains. Son

125. *Vě štěstěních Jiřího krále*, p. 53. Cf. aussi Ph. CONTRAMIER, « L'hospitalité dans l'Europe du milieu du XV^e siècle », p. 81.

126. Jaroslav, p. 27. Pour le nombre d'artisans concernés voir Urbánek, *Vě štěstěních Jiřího krále*, p. 154, n. 4.

127. Jaroslav, p. 114.

128. *Scriptores rerum Silesiacarum*, t. IX, Breslau, 1824, p. 150 ; J. MAOREK, *Jiří z Poděbrad*, p. 184. Après Palacký, le nouvel éditeur du Journal, Josef Kalousek, penche également pour cette identification de notre Jaroslav avec l'ambassadeur envoyé auprès de Paul II. Pour plus de détails, cf. B. MALÝ, *Najstvarosa ceska selacija*, p. 75.

par les bains. Les hommes et les femmes s'y baignèrent ensemble et badinèrent les uns avec les autres sans entraves. L'un des amis de Jaroslav, le sire Bavor, regretta à plusieurs reprises de « s'être jamais marié »¹²⁹, ce qui rend bien compte des changements de mentalités : ces petites remarques auraient été inconcevables de la part de la génération utraquiste précédente. Certes, Georges Chastellain rapporte une historiette piquante : les premiers Hussites auraient été des demoiselles qui avaient choisi pour amants des moines, s'introduisant mutuellement, déguisées et tonsurées, dans leurs cellules, répandant en Bohême le poison hérétique.¹³⁰ Cette anecdote était destinée autant à discréditer les hussites que Jeanne d'Arc.¹³¹ N'en déplaise à Chastellain, la vie des utraquistes était régie par une moralité stricte ou même par une certaine prudence. En France, Jaroslav abandonna peu à peu ses scrupules. A Saint-Quentin, notre auteur nota avec un léger sentiment de culpabilité ou peut-être avec autodérision, qu'ils se lavèrent dans les bains avec de belles jeunes filles et que certains se firent raser, « tout comme à Sodome ».¹³²

La confrontation avec les milieux francophones ne se fit pas toujours de manière aussi idéale, avant tout à cause de la barrière linguistique. Elle intervint en particulier après qu'Antoine Marini et ses serviteurs français eurent quitté l'ambassade. Au retour, Albert Kostka chargea Jaroslav et deux pages dont aucun ne parlait français, d'engager, à Lyon, un guide de montagne fiable qui conduirait l'ambassade tchèque à travers les Alpes savoyardes. Ainsi, Jaroslav engagea un certain « pidrman » dont la désignation reste obscure dans ce contexte : nous ignorons s'il s'agit d'un nom propre ou d'un nom commun.¹³³ De toute manière, c'était un charlatan car il s'avéra qu'il ne connaissait pas les routes ni ne savait parler la langue des villageois locaux.¹³⁴ Ceci entraîna des difficultés considérables lorsque l'ambassade parcourut une région qu'ils ne connaissaient pas en direction de Genève. Jaroslav, encore une fois, manifesta son autodérision en récriminant contre l'incompétence totale du guide de montagne qu'il avait lui-même choisi.¹³⁵ Vis-à-vis de cette mésaventure, nous sommes capables d'apprécier la courtoisie et l'utilité du geste du duc de Bourgogne Philippe le Bon qui donna à l'ambassade tchèque suivante, celle dont faisait partie Sasek, un héraut d'armes

129. *Ibid.*, p. 114.

129. GEORGES CHASTELLAIN, *Œuvres*, éd. Joseph Krévin de Lettenhove, t. II, Bruxelles, 1864, chap. 48 ; « Comment il advint, en la cité de Prague, une merveilleuse confusion entre religieux et demoiselles d'icelle cité », p. 210-213.

130. Cf. O. MAREK, « Hisuories pragozské », p. 59.

131. Jaroslav, p. 99.

132. L'interprétation de la traduction allemande du Journal est la suivante : « ...und so fahren wir denn an. In Augras mit einem Nomen Pidraman, der weder den Weg noch irgendeine notwendige Sprachkenntnis hat. Ausung aus dem Tagelohn des Gesandten des Böhmenkönigs Georg u. Ludwik XI., König von Frankreich, im J. 1464 ». *Monatschrift der Gesellschaft der böhmischen Museen*, t. I, 1827, p. 36.

133. Jaroslav, p. 112.

134. R. URBÁNEK, « České ovesy na západě a nejstarší česko-cestojpise », p. XXV.

successeur, Paul II, proclama après une certaine hésitation que les plaies incurables devaient être cautérisées au fer rouge et les membres pourris amputés. La chirurgie remplaçait la thérapie, perspective funeste dans le conflit entre la Bohême et Rome. Le 2 août 1465, le pape assigna le roi Georges, soupçonné d'hérésie, devant le tribunal romain. S'il ne se présentait pas dans les 180 jours, il devait être excommunié et frappé par l'anathème et tous les châtements des hérétiques. En même temps, Paul II augmenta sa pression sur les catholiques tchèques afin de les pousser à abandonner le roi accusé d'hérésie et à venir en aide à la Curie. La noblesse catholique répondit favorablement à ces appels.

Dans cette situation alarmante, le roi Georges fit de nouveau la preuve de son ingéniosité politique. Ses actions diplomatiques face à la politique de Paul II et à la noblesse tchèque prirent différentes directions et diverses formes¹³⁹. Il envoya entre autres une ambassade solennelle à travers l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Angleterre, la Bretagne, la France, la Péninsule ibérique et l'Italie du Nord. De ce voyage nous sont parvenus deux récits parallèles : l'un, en allemand, a pour auteur Gabriel Tetzl, d'une famille patricienne de Nuremberg ; l'autre fut rédigé par Václav Sašek de Břikov que nous avons déjà mentionné¹⁴⁰.

C'est Léon de Rožmítal, frère de la reine Jeanne, qui se vit confier la fonction de chef de cette ambassade. La mission s'engagea sur cette longue route avec le soutien financier du roi, ayant pour objectif de véhiculer dans les cours royales et aristocratiques le prestige du roi Georges et de redorer la réputation de ses sujets, non seulement bons chrétiens, mais aussi braves soldats et hommes de culture raffinée. Formellement, la délégation n'avait pourtant rien des traits d'une ambassade royale officielle : en effet ses lettres de créance ne furent pas évisées par le roi mais par la reine Jeanne. Elle soulignait que son frère avait l'intention de visiter des pays étrangers et d'entreprendre un voyage pendant lequel il voulait faire preuve de ses vertus chevaleresques et s'enrichir d'une nouvelle expérience. Par ailleurs, il n'était plus question de promouvoir le projet d'union des États chrétiens conçu par Martin. Mais ce voyage correspondait exactement à la ligne politique du roi Georges, qui considérait les vieux préjugés faisant de tous les Tchèques des hérétiques sanguinaires comme un grave obstacle à la compréhension de sa politique personnelle dans les autres pays d'Europe. Par beaucoup d'aspects, nous pouvons comprendre cette ambassade de bonne volonté comme la conti-

¹³⁹ Josef Macys, *Jiří z Poděbrad*, p. 178.

¹⁴⁰ Cf. F. MICHAUD-FRÉAVALLE, « Dergeren Occident: le voyage de Léon de Rožmítal jusqu'à Saint-Jacques de Compostelle », dans *Espace vécu, mesuré, imaginé, partagé en l'honneur de Christiane Douz*, *Cahier de Recherches médiévales (XII^e-XV^e siècles)*, n° 3, 1997, p. 27-49 ; Peter Jounzek, « Und die manen hern gar gros vor. Die ritzenen des Lev von Rožmítal », *Literatur-Geschichte Literaturgeschichte. Beiträge zur mediävistischen Literaturwissenschaft. Festschrift Volker Honemann zum 69. Geburtstag*, éd. Nico Mildenoma et Rudolf Sturnup, Frankfurt-sur-le-Main, 2003, p. 455-480.

nation, dans des conditions politiques différentes, des efforts diplomatiques de la mission de Kostka et Marini, efforts décrits par l'évêque Jaroslav¹⁴¹.

Martin Nejedly

Le manuscrit et les éditions du texte

La traduction en français du journal de Jaroslav s'appuie sur l'unique manuscrit qui subsiste de ce texte et sur l'édition qui en a été faite par H. Urbanek dans l'ouvrage *Vě sluzběch Jiříka krále. Devitky panosé Janoslava a Václava Saška z Břikova* [Au service du roi Georges. Les journaux de l'évêque Jaroslav et de Venceslas Sašek de Břikov]. Prague, 1940, p. 3-30.

Le manuscrit : description matérielle

Le manuscrit qui sert de base à ce travail est conservé à la bibliothèque du Musée national (Knihovna Národního muzea, Prague) et est désigné par la cote LF 47. Il s'agit du seul manuscrit conservé de ce texte.

Il s'agit d'un manuscrit assez bien conservé qui date de l'époque de l'ambassade. La proximité du filigrane du papier utilisé avec celui d'un papier de 1465-1492 présentant une autre variante datant de 1467 en témoigne.

Le manuscrit a été replacé dans une couverture en carton consolidée qui date du XIX^e siècle et mesure 160 x 227 mm.

Le manuscrit est constitué d'un cahier de 14 feuillets auquel ont été ajoutés plus tardivement (au moment du remaniement de la couverture) deux feuillets plus modernes, l'un avant et l'autre dans la continuité du cahier d'origine.

Le cahier d'origine compte 26 pages rédigées (le premier feuillet est blanc vierge et devait faire office de couverture, ce qui donne la composition 1 + 14 + 1). La pagination est portée dans la marge du haut extérieur. Les feuillets mesurent 150 x 220 mm.

Il s'agit d'un manuscrit papier au filigrane suivant : tête de bœuf à yeux surmontée d'une fleur à six pétales portée par une tige qui se resserre vers le haut, et à trois traits appendus au nœud. Ce filigrane se rapproche du filigrane 14868 répertorié par Briquet (Rattenberg, 1465-1492, Innsbruck, Statthalterreich. variation Mûnnerstadt 1467).

La page d'écriture se déploie sur un espace mesurant 130 x 130 mm. Le cadre délimitant cet espace n'est pas tracé.

¹⁴¹ Cf. M. Nejedly, « Traité de paix et ambassades de bonne volonté de Georges, le "Troisième" », p. 43-62.

Mais systématiquement on observe une marge supérieure de 20 mm, une marge gauche de 20 mm, une marge inférieure de 30 mm. En revanche il n'y a pas de marge droite, l'écriture allant jusqu'au bord de la page.

Les pages contiennent 26 à 29 lignes au début, puis l'écriture se tasse vers la fin avec des pages contenant plus de 30 lignes (30-32 lignes à partir de la p. 16) ce qui montre que l'auteur a rempli un cahier déjà relié sans savoir exactement quelles dimensions allaient lui être nécessaires.

Le texte est écrit à l'encre noire dans une petite écriture assez bien lisible, cursive. Le manuscrit n'est pas décoré ni enluminé. Il ne porte pas non plus de titre à l'origine. Le début du texte (*Let božích etc. LXIII*) [En l'an de grâce etc. LXIII] est écrit en retrait dans la marge supérieure et peut donner l'illusion visuelle d'un titre. Ce manuscrit est donc assez simple dans sa forme et sa présentation ce qui indique qu'il n'était pas destiné à une plus large publicité.

Contenu du manuscrit

Le manuscrit ne contient qu'un seul texte, la relation de l'ambassade envoyée au roi de France Louis XI par le roi de Bohême Georges de Poděbrady.

Let božích etc. LXIII. Wyjezd posluow kralie ceskeho k králi francuzskemu... p. 1 x ...A ussemohuctemu pánu chvála z toho wíeky wíekow. Amen. p. 26

Les éditions du Journal de Jaroslav

Ce manuscrit, très intéressant pour la compréhension des relations franco-tchèques d'une part mais également des stratégies politiques suivies par la Bohême dans le contexte nouvellement ouvert par la réforme hussite d'autre part, a donné lieu à de multiples publications.

Le premier historien à s'être lancé dans un travail éditorial est Fr. Palacký, qui a publié le Journal de Jaroslav dans la revue du Musée national *Časopis společnosti vlašenského Museum v Cechách*, t. 1, 1827, p. 40-67. Dans le contexte de l'absolutisme de la monarchie des Habsbourg des années 1820, Palacký s'est néanmoins astreint à un travail de censure, retirant de son texte par exemple les passages insultants envers le siège pontifical et plus particulièrement Pie II. En outre, il travailla à partir d'un manuscrit différent de celui que nous connaissons. Ce manuscrit trouvé en 1826 dans les archives de la ville de Česká Budejovice qu'il considérait comme étant d'époque a été perdu très vite après sa découverte. Il est donc difficile de faire la part des choses et de savoir à qui revient le tronçonnage de certains passages.

Nous devons la première édition intégrale réalisée à partir du manuscrit original I F 47 à l'historien Josef Kalousek qui a publié le texte de

Jaroslav sous le titre suivant : *Deník českého poselstva ku králi francuzskému vr. 1464* [Le journal de l'ambassade tchèque envoyé auprès du roi de France en 1464], dans *Archiv český*, t. VII, Prague, 1887, p. 427-445.

Ce travail a ensuite servi de base à une nouvelle édition, citée plus haut, due à Rudolf Urbánek et intitulée : *Ve službách Jiříka krále. Deník panovně Jaroslava a Václava Šaška z Bítkova*, Prague, 1940, p. 3-30. Le travail de R. Urbánek se distingue de celui de J. Kalousek par le fait qu'il a remanié la ponctuation et la transcription en adaptant l'orthographe aux règles du tchèque moderne (signes diacritiques, etc.) tout en conservant la langue du vieux-tchèque. En outre, il a replacé le texte de Jaroslav dans son contexte en accompagnant son journal d'un autre journal extrêmement important, celui de Venceslas Šašek de Bítkov, et en citant brièvement sa publication d'une introduction plus précise.

Les publications en tchèque témoignent d'un effort pour transmettre le texte dans toute son authenticité après le mauvais départ imposé à Palacký par le contexte politique et le choix du manuscrit. Malheureusement, les traductions en langues étrangères avaient jusqu'à présent privilégié cette source déficiente pour transmettre à l'étranger ce document tout à fait intéressant. C'est justement ce même texte qui avait été traduit en anglais, la traduction anglaise s'imposant ensuite comme référence pour les travaux ultérieurs en langue étrangère dans la mesure où la langue tchèque est difficilement accessible aux non-tchécoslovaques.

L'édition de la traduction anglaise porte le titre : *Diary of an Embassy from King George of Bohemia to Louis XI of France in the Year of Grace 1464*, Londres, 1871. Elle revient à A. H. Wratislaw. Ce travail n'est pas toujours fidèle et présente de nombreuses imprécisions. A. H. Wratislaw était en effet un Anglais qui avait un ancêtre slave, le baron Wratislaw de Mitrovic, venu s'installer en Angleterre vers 1770. On peut donc imaginer qu'il n'avait pas de contacts intenses avec les milieux tchèques et ne maîtrisait pas suffisamment la langue source pour accomplir un travail satisfaisant dans la langue cible.

C'est encore l'édition de Palacký qui servit de base à la traduction abrégée en allemand et éditée dans la *Monaschscrift der Gesellschaft des hohmschen Museums*, Prague, 1827, p. 44-49.

Dans le contexte de la passation de pouvoir entre la France et la République tchèque à la présidence de l'Union européenne (janvier 2009), le texte de Jaroslav connut un regain d'intérêt qui motiva un travail de traduction vers le français en 2008. La traduction en français fut confiée à Claudine Chénévat et publiée dans un ouvrage orchestré par Denis Pericard-Mea intitulé : *De la Bohême jusqu'à Compostelle. Aux sources de l'idée d'union européenne*, Biarritz, 2008, p. 75-14. Se voulant exhaustif en intégrant de nombreuses autres sources dans sa publication, elle compile en effet la traduction du récit de Jaroslav se rapportant à l'ambassade conduite par Antoine Marini en 1464 et le texte de la

proposition du traité de paix entre la France et la Bohême datée du 16 juillet 1464, la traduction en français du récit latin du voyage de Léon de Rozmítal (1465-1467) doublée de la traduction du récit allemand de Tetzel qui avait accompli le même périple, ainsi que des annexes très riches constituées de traductions de documents officiels comme les lettres patentes du roi de Bohême au roi Louis XI et à son conseil, des lettres de recommandation, etc. S'il donne au néophyte un panorama intéressant sur un aspect de l'histoire méconnue, l'ouvrage dévoile vite du fait de ses nombreuses imprécisions et erreurs et pêche par des choix un peu trop dictés par l'urgence et par une très mauvaise connaissance du contexte tchéquo. En outre, la traduction du Journal de Jaroslav proposée s'appuie sur la traduction anglaise déjà imparfaite qui elle-même reposait sur l'édition d'un manuscrit perdu et censuré par l'éditeur. Néanmoins, de tels travaux rendent compte d'une ambition louable de rendre accessible des sources inédites jusque là au public français et d'un intérêt marqué pour les projets diplomatiques de grande envergure.

Bibliographie sur Jaroslav

Le texte de l'écuier Jaroslav a suscité un riche travail de la part de l'historien polonais Bohdan Malysz en 2004. Il a publié une monographie détaillée enrichie d'une abondante bibliographie sous le titre : *Najstarsza czeska relacja podróży. Poselstwo Jerzego z Podiebradow do Francji w roku 1464 w świetle dziennika Jaroslawa* [La plus ancienne relation de voyage de Bohême. L'ambassade de Georges de Podiebrady envoyée en France en 1464, à la lumière du journal de Jaroslav], Český Cieszyn, 2004.

R. Urbánek met largement en perspective le journal de Jaroslav dans son édition, cf. « Český cestý na západ a nejstarší dva české cestopisy », p. IX-XLVIII. Les notes de Jaroslav font office de source importante à F. C. Heymann qui les réutilise et les commente dans son *George of Bohemia. King of Heretics*, Princeton, 1965, p. 367-372.

Éloïse Adde

JOURNAL DE L'ÉCUIER JAROSLAV SUR L'AMBASSADE DE SIEUR ALBERT KOSTKA DE POSTUPICE AUPRÈS DE LOUIS XI, ROI DE FRANCE EN 1464¹

[En l'an de grâce etc. [mille quatre cent] soixante-quatre : départ des ambassadeurs du roi de Bohême et d'autres princes etc. auprès du roi de France. Que Dieu leur soit favorable !

Le mercredi [16 mai], après la Sainte-Sophie², à treize heures, nous quittâmes Prague. Première nuit à Beroun³, à trois milles de Prague. Deuxième nuit à Plzeň⁴, à sept milles de Beroun.

Troisième nuit à Tachov⁵, à six milles de Plzeň, chez le sieur Burian⁶; nous y avons passé le dimanche, le jour de la fête du Saint-Esprit [20 mai]⁷, et fûmes reçus avec tous les honneurs par le sieur Burian.

Quatrième nuit à Wunsiedel⁸, ville du margrave de Brandebourg, à sept milles de Tachov. Ce jour-là, nous prîmes le repas du matin⁹ au monastère de Waldsussen¹⁰, à quatre milles de Tachov, et fûmes honnêtement reçus par les moines, etc. A un demi-mille avant d'arriver à ce monastère, alors que nous étions en pleine forêt, nous rencontrâmes une bande de Turcs allemands qui parlaient en expédition contre les païens¹², etc. Quant nous arrivâmes à Wunsiedel pour passer la nuit, les

1. Traduit d'après l'édition *Ve stáždích Jiřka krále — Deník panosé Jaroslava a Uherska Saska z Břhova*, introduction et édition de Rudolf Urbánek, Prague, Evrojský literární klub, 1970. Nous remercions Jacques Perrot de son aide pour l'identification des noms de personnes et de lieu.

2. La Sainte-Sophie se fête le 30 septembre d'après le calendrier romain ; le calendrier tchèque la fête le 15 mai.

3. *Mk. Berati* ; Beroun se trouve à 30 km à l'ouest de Prague.

4. Ville située à 130 km à l'ouest de Prague.

5. Ville tchèque aujourd'hui sur la frontière avec l'Allemagne.

6. Burian de Guisfeldt, dont le château homonyme se trouvait entre Plzeň et Marienbad.

7. La Pentecôte.

8. *Mk. Unsiedel*.

9. Frédéric II, aux Dents de fer (1413-1471), margrave de 1440 à 1470.

10. L'écuier Jaroslav insiste sur le fait que les membres de l'ambassade faisaient un repas copieux le matin pour ensuite voyager toute la journée.

11. *Mk. Valcazi* ; monastère cistercien qui appartenait au royaume de Bohême, ce qui explique que l'expédition ait été bien reçue.

12. Par l'expression « Turcs allemands », l'auteur soit désigne des Allemands accourus et baptisés comme des Turcs, soit décrit ironiquement une bande de croisés attendue par le

Allemands nous dévisagèrent méchamment¹³, etc. En cette ville de Wunsiedel, ils conservent les boulets de canon que les Tchèques avaient lancés sur eux lorsqu'ils les avaient assiégés ; rivés au mur de l'église, ces boulets sont conservés au cimetière tels de saintes reliques, etc.

Cinquième nuit, le mardi de la Pentecôte (22 mai), à Bayreuth¹⁴, également ville du margrave de Brandebourg, à six milles de Wunsiedel. Et ce jour-là, nous primes le repas du matin à trois milles de Wunsiedel dans une bourgade du margrave appelée Forst¹⁵. Nous primes le repas du matin dans une auberge où un prêtre nous servit du vin, de la bière, etc. Il nous vendit tout cela, le vin, la bière, le pain ainsi que le foin, etc., à la livre ; le tout très cher : nous eûmes une livre de poisson pour cinq gros, si bien que nous laissâmes deux pièces d'or hongroises pour ce repas du matin. Quand nous arrivâmes à Bayreuth, les Allemands nous devinèrent bizarrement, etc. Un Allemand s'étonna fortement de nous et nous parla bizarrement, etc.

Sixième nuit, le mercredi (21 mai) après la Pentecôte, à Gräfenberg¹⁶, à cinq milles de Bayreuth et à quatre milles de Nuremberg¹⁷ ; cette bourgade est ceintre de murs, elle est plutôt jolie et appartient à la couronne de Bohême. Elle est tenue par deux bourgeois de Nuremberg qui l'avaient reçue en fief du roi de Bohême¹⁸, etc. Ce jour-là, nous primes notre repas du matin à trois milles de Bayreuth dans une bourgade du nom de Pegnitz¹⁹, au pied d'un château nommé Behemstein²⁰, etc. ; là nous perdîmes un bon destrier appartenant au sieur Jan Crvikovský etc.

Septième nuit à Nuremberg, le jeudi (24 mai) avant la Saint-Urbain. Ici nous fûmes accueillis par les notables de Nuremberg et ils nous honorèrent de douze brocs de vin provenant d'Italie, de Franconie²¹ et d'autres régions encore, etc. Le lendemain, le jour de la Saint-Urbain, un bourgeois parmi les échevins, et deux autres, nous accompagnèrent. Ils nous montrèrent la ville, nous menant jusqu'au château. Et ce jour-là, certains d'entre nous assistèrent à une grande infamie, précisément celle-ci : alors que personne ne faisait cortège derrière le prêtre qui était sorti de l'église avec le Corps du Christ et s'enfonçait dans une rue qui partait de la place

pape Pie II à Ancône, d'où il comptait s'embarquer pour une grande croisade contre les Turcs.

13. Cette animosité est sans doute due aux événements récents de 1462 et au siège de Wunsiedel par l'armée tchèque commandée par Léon de Rožmál au mois de mai.

14. Ms. *Pájaraj*.

15. Ms. *Fars* ; à quelques kilomètres à l'ouest de Bayreuth.

16. Ms. *Gräfenberg*.

17. Ms. *Nürnberg*.

18. L'un d'eux était Gabriel Teizel, membre de la sainte de Rožmál et auteur d'un récit en allemand de son voyage à travers l'Europe.

19. Ms. *Pegnitz* ; petite ville de Bavière située entre Bayreuth et Nuremberg.

20. Ms. *Behemstein*. En 1416, c'était encore un fief de la couronne de Bohême, en février

1430, les représentants des Hussites ont mené ici leurs pourparlers avec Frédéric I^{er} de Brandebourg.

21. Il s'agit du vin des rives du Main.

du marché etc., un certain Allemand, qui montrait un petit cheval et prétendait de très près ce prêtre, prétendait s'appeler Urbain et était suivi par un très grand nombre de personnes, âgées ou plus jeunes, des hommes et des femmes, qui portaient une bannière²². Et personne n'eut la différence de se retourner ou de s'agenouiller, personne ! Mais là où on servait du vin, ils ne se gênaient pas de le boire et se laissaient servir généralement.

Le lendemain, le samedi (26 mai), ils nous montrèrent leurs saintes reliques²³ : la lance de Dieu, un morceau de la Sainte Croix, les chaînes des saints Pierre et Paul et de saint Jean Baptiste, un morceau de la mangeoire de Bethléem, une dent de saint Jean l'Évangéliste, un morceau de la chemise de ce dernier, un morceau de l'omoplate de sainte Anne, mère de la Vierge Marie, l'épée de saint Maurice, qui lui avait été apportée des cieux par un ange, etc., la couronne de Charlemagne, l'épée qui lui avait également été apportée des cieux par un ange, si ce qu'ils disent est vrai²⁴, des cubitières, des gantelets, etc., et nous vîmes beaucoup d'autres choses curieuses, que je n'ai pas décrites ici car cela ne me semble pas utile, etc.

Le lendemain, le dimanche (27 mai) de la Sainte-Trinité, nous partîmes de Nuremberg. Nous fîmes cinq milles jusqu'à Ansbach²⁵, où le prince Albert, margrave de Brandebourg²⁶, tient sa cour. Ce même jour, chemin faisant, à seulement une lieue d'Ansbach, le char où étaient assis le sieur Albert Kostka et le sieur Antoine²⁷ se renversa et le sieur Antoine cria vertement, etc. Quand nous arrivâmes à Ansbach, le margrave ne permit pas à nos cuisiniers de préparer notre repas au logis, nous invitant

22. De telles processions existaient également en Bohême avant la révolution hussite. 23. Il s'agit de la collection de reliques, partie du Trésor impérial, dont la garde avait été confiée à la ville en 1421 par l'empereur Sigismond.

24. Les Tchèques ne se sont pas souvenus qu'il s'agissait des célèbres reliques de l'Empereur que Charles IV avait fait transporter à Prague en 1350 et qui étaient montrées au cours d'une fête sur la place de la Nouvelle Ville (place Charles-aujourd'hui), d'abord dans un tour de bois, puis dans la chapelle du Corps du Christ. Lors de ces cérémonies d'inspiration des saintes reliques, on distribuait des indulgences, ce qui était l'occasion d'importantes rassemblements de population. Lors des guerres hussites, ces reliques ont été transportées à Nuremberg.

25. Jaroslav écrit de manière variable : *Onyazá* ou *Onyozá*.

26. Albert « Achille » de Brandebourg (1414-1466), burgrave d'Ansbach en 1440, marquis de Brandebourg à l'abdication de son frère Frédéric II en 1470.

27. Jaroslav nomme Antoine alternativement *Antonio*, *Anton* et *Antonie* ; il s'agit d'Antoine-Marini ou Marin originaire de Grenoble dans le Dauphiné. Il apparaît pour la première fois dans les sources sous la modeste mention de « maître Antoine de France, ingénieur ». Effectivement, cet homme était avant tout un inventeur, prédestiné à une vie errante. On le retrouve successivement à Venise, puis à Craz. C'est justement pour faire valoir ses inventions que Marini vint en Bohême. Bien sûr, il devait conseiller et inspirer le roi Georges de Poděbrady, au début dans le domaine économique. Peu à peu, Antoine Marini était en effet devenu diplomate et conseiller confidentiel du « roi hussite ». Ses compétences linguistiques et sa connaissance de la situation européenne le destinaient à la carrière diplomatique. Il est saisi la première occasion à l'état (1461), quand Georges l'envoya auprès de la Curie romaine.

à sa table au château où il nous traita très honorablement. Nous y restâmes le lendemain, le lundi [28 mai], et les sieurs Albert et Antoine allèrent chasser avec le margrave ; et ce jour-ci le margrave nous amena dans la chambre de la duchesse ²⁸, ce qui n'est pas accordé à tout le monde, etc. ²⁹.

Le lendemain, le mardi [29 mai], le margrave nous envoya deux de ses hommes, qui nous accompagnèrent et assurèrent notre protection jusqu'à Württemberg ³⁰ auprès du comte de Wurtemberg ³¹, etc. Si nous ne les avions pas eus avec nous, nous aurions rencontré de grandes difficultés. Nous laissâmes à Ansbach deux palefreniers qui étaient tombés malades. Ainsi ce jour-là, le mardi après la Sainte-Trinité, nous parcourûmes cinq milles d'Ansbach jusqu'à la ville de Dinkelsbühl ³². C'est une assez jolie ville, et on nous dit qu'elle appartenait à l'Empire, etc.

Le lendemain, le mercredi [30 mai], nous fîmes six milles jusqu'à une ville appelée Schwäbisch Gmünd ³³. C'est une assez jolie ville. Nous gagnâmes cette ville en suivant, sur un mille, un ruisseau ³⁴ que nous longâmes le lendemain, après cette ville, sur deux milles encore. Et là, on nous dit que nous avions dû traverser ce ruisseau cent quarante et une fois, etc.

Le lendemain, le jeudi de la fête du Corps du Christ [31 mai], nous fîmes cinq milles jusqu'à une ville du nom de Stuttgart ³⁵, qui appartient aux comtes de Wurtemberg et où ces comtes tiennent leur cour ³⁶. Nous y fîmes d'abord accueillir par leurs conseillers. Chemin faisant, nous prîmes le repas du matin dans une ville nommée Schorndorf ³⁷, dans une auberge très convenable, et traversâmes une ville nommée Cannstatt ³⁸, à un demi-mille de Stuttgart. Et une fois arrivés en cette ville de Stuttgart, beaucoup de belles demoiselles et dames nous invitèrent à nous rendre jusqu'à elles, et d'autres vinrent d'elles-mêmes avec des bourses et des

28. Sa seconde épouse, en 1458, Anne de Saxe (1437-1512), fille de l'électeur Frédéric II de Saxe.

29. Les relations du roi Georges avec Albert de Brandebourg de la famille des Hohenzollern étaient chargées. Alors que, le 25 novembre 1460, on s'était mis d'accord sur le mariage entre le fils du roi de Bohême Henri et la fille d'Albert Ursule, en 1461 et encore en 1462, le roi Georges est intervenu militairement contre Albert. En février 1463, les deux hommes conclurent une paix durable. Albert ne s'est pas laissé impressionner, pas même par les menaces du pape Paul II et n'a pas annulé le mariage de sa fille.

30. Ms. *Virtemberg* ; le château de Wurtemberg, à 6946 de Stuttgart.

31. Ulrich V le Bien-Aimé (v. 1413-1480), comte en 1441.

32. Ms. *Tyndspihl*.

33. Ms. *Suent Mind*.

34. La rivière de Rens.

35. Ms. *Schortorf*.

36. Ulrich V (1413-1480), comte de Wurtemberg-Stuttgart de 1442 à sa mort, et son neveu Eberhard V (1455-1496), élevé à sa cour, comte de Wurtemberg-Urach de 1457, de Wurtemberg-Stuttgart en 1462, enfin duc de Wurtemberg en 1495.

37. Ms. *Sorndorf*.

38. Ms. *Khenstot* ; Kammstatt jusqu'en 1900, Bad Cannstatt depuis 1933.

crinitures, etc. pour nous les proposer, si bien que le sieur Bavor ³⁹ se hâta de s'être jamais marié. Séjourna dans cette ville, nous reçûmes de la part de ces comtes un sauf-conduit valable jusqu'à la ville de Pforzheim ⁴⁰, etc.

Le lendemain, le vendredi [1^{er} juin] après la fête du Corps du Christ, nous parcourûmes quatre très grands milles, de Stuttgart jusqu'à une ville qui appartenait au margrave de Bade ⁴¹, et s'appelait Pforzheim ⁴². Nous y restâmes le samedi [2 juin], le lendemain de la Sainte-Marcelle ⁴³, et fîmes hébergés dans une auberge dont la maîtresse était très grosse et fort agaçante, etc. ; et à deux milles de cet endroit, nous bûmes une eau rafraîchissante par cette chaleur, au pied d'un petit château nommé Weissach [im. Tal] ⁴⁴, etc.

Le lendemain, le dimanche [3 juin], octave de la Sainte-Trinité, nous fîmes cinq milles jusqu'à Bade, où le margrave de Bade tient sa cour ; nous y fîmes accueillis honorablement par les conseillers du margrave qui nous firent parvenir du château un énorme tonneau de vin ainsi que du gibier transportés sur des chariots, etc. Le lendemain, le lundi [4 juin], nous fîmes invités à déjeuner au château du margrave. Le margrave et la margravine, qui était la sœur de l'empereur ⁴⁵, nous honorèrent très fastueusement. Nous nous lavâmes dans les bains chauds et certains se baignèrent avec les comtesses, et dansèrent même avec la duchesse, la fille de la margravine ⁴⁶, etc. Pendant la danse, chacun avec leur compagne, ils s'agenouillèrent au moment où l'on sonna les vêpres, etc.

Le lendemain, le mardi [5 juin], nous partîmes de Bade et de chez le margrave, et fîmes cinq milles jusqu'à Strasbourg ⁴⁷. Le margrave nous avait fourni une escorte jusqu'à cette ville ; plus loin il ne pouvait pas assurer notre protection et avait envoyé par ses valets une lettre destinée aux notables de Strasbourg, leur demandant de bien vouloir nous aider par le conseil et par le fait si nous avions besoin de quoi que ce fût ou formulions une quelconque demande, par égard au roi de Bohême, notre maître bienveillant, et à son égard à lui aussi, le margrave, etc.

39. Les Bavor étaient une famille de la Bohême du Sud dans la région de Strakonice, près de Blatná, château de Léon de Rožmálka.

40. Ms. *Pforz*.

41. Ms. *Paden*. Il s'agissait de Charles 1^{er} de Bade (1425-1475), margrave de Bade-Bade en 1453.

42. Ms. *Korc*. D'après Josef Kalousek, il s'agit bien de la même ville de Pforzheim.

43. Le 2 juin. Rome place cette fête le 31 janvier et le calendrier tchèque actuel le 20 avril. Il faut expliquer ce décalage soit par une erreur de la part de Jaroslav soit par un changement dans le calendrier tchèque.

44. Ms. *Vassach*.

45. Catherine d'Autriche (1424-1493), sœur de l'empereur Frédéric III, épousée en 1447.

46. Catherine de Bade (1449-1484), épouse en 1464 de Georges, comte — et non pas duc — de Wendenberg.

47. Ms. *Strasspurt*.

Ces fiers bourgeois de la ville de Strasbourg vinrent nous voir à l'auberge et nous saluèrent très correctement, nous offrant du poisson et du vin, etc. Ils demandèrent avec beaucoup d'intérêt comment se portait le roi de Bohême, notre seigneur très bienveillant, etc. Et quand le sieur Albert Kostka s'entretint avec eux pour savoir quel était le chemin le plus sûr pour nous rendre en France, alors ils répondirent que, quel que fût le chemin que nous prendrions, soit qu'on longeât le Rhin⁴⁸ jusqu'à Cologne⁴⁹, ou bien qu'on le remontât en amont, nous aurions certainement à nous battre.

Ainsi nous dirent-ils que, si nous le voulions et si cela pouvait nous obliger, ils voulaient nous donner cinquante ou cent chevaux pour nous accompagner en sûreté par ces dangereux défilés jusqu'en France ou jusqu'à n'importe quel autre lieu de notre choix. Ainsi nous donnèrent-ils cinquante cavaliers allemands très agiles et bien équipés, à la mine étrange, qui montaient de bons destriers. Parmi eux il y avait vingt-huit lances.

Surtout, ils nous mirent en garde contre un certain comte du nom de Jean d'Ebernburg⁵⁰, nous invitant à être prudents ; nous apprîmes ensuite à son propos, en cheminant vers Constance⁵¹, au retour, qu'il nous guettait dans les montagnes mais qu'il ne se permit rien contre nous du fait que nous avions été prudents. Je pourrais beaucoup discuter sur ce comte qui vint nous voir à l'auberge à Strasbourg et sur ce dont il a débattu avec le sieur Albert Kostka, le tout secrètement. Il y aurait encore beaucoup à écrire mais je n'ai pas eu le temps de le consigner par écrit, etc.

Le lendemain [6 juin], très tôt le matin, peu après minuit, nous quittâmes Strasbourg et remontâmes le Rhin jusqu'à une assez bonne ville du nom de Selsstat⁵². On dit qu'elle appartient aussi à l'Empire. Elle est située au milieu des marais, à six milles de Strasbourg, etc. Là nous prîmes notre repas du matin. Puis nous continuâmes notre route sur deux milles au pied des montagnes⁵³ et arrivâmes dans une petite ville appartenant aux Strasbourgeois et nommé Villé⁵⁴. Là encore, on nous dit que nous ne passerions jamais ces montagnes et ces forêts frontalières sans avoir à subir une escarmouche ou une bataille importantes ; et donc, en plus des cinquante cavaliers que nous avions avec nous depuis Strasbourg, les gens de cette bourgade appartenant aux Strasbourgeois nous donnèrent cinquante fantassins à eux. Ainsi avions-nous pour passer ces montagnes cent Allemands bien équipés, et malgré cela

48. Ms. *Kyn*.

49. Ms. *Köln*.

50. Le château d'Ebernburg domine la ville de Bad Münster am Stein-Ebernburg, en Rhénanie-Palatinat.

51. Ms. *Konstanz*. Lors du retour.

52. Ms. *Selsstat*. C'était une ville libre d'Empire depuis 1217.

53. Les Vosges.

54. Ms. *Villa* ; sur la route du cou d'Urbeis.

nous (tions sur nos gardes, etc. Le sieur Antoine écrivit une lettre en français adressée au bailli du duc de Lorraine⁵⁵ pour qu'il nous donnât une escorte à travers ce duché. Alors, ce bailli envoya à notre rencontre cinquante fantassins presque jusqu'à la frontière du duché de Lorraine qui se trouve dans ces montagnes, etc.

Le lendemain, le jeudi [7 juin], nous parcourûmes quatre milles par un très mauvais chemin à travers des montagnes infernales jusqu'à la ville de Saint-Dié⁵⁶, laquelle ville est située dans les régions du duché de Lorraine. Cette région ainsi que ce duc font partie de la Couronne du royaume de France et elle s'appelle la Lorraine. Ce duc, à ce qu'on nous dit, est le fils du roi de Sicile⁵⁷. Ses châteaux se trouvent ici sur la frontière, etc.

Le lendemain, le vendredi [8 juin], nous fîmes trois milles plus courts, appelés lieues⁵⁸ en ces pays et régions, jusqu'à la ville de Raonl'Étape⁵⁹ ; et nous fîmes accompagnés depuis cette ville de Saint-Dié par le bailli du duc de Lorraine, celui même qui nous avait envoyé les cinquante fantassins, etc. Il nous accompagna en personne jusqu'à une ville nommée Lutéville (?)⁶⁰, etc.

Le lendemain, le samedi [9 juin], nous cheminâmes sept longues lieues durant jusqu'à un gros village nommé *Villa Sancti Nicolai*⁶¹, Saint-Nicolas. Certains le nomment *Portus Sancti Nicolai*, Saint-Nicolas-de-Port⁶². C'est un gros village. D'après ce qu'on dit, il y a là trois cents propriétaires de maisons. Ce village appartient au duc de Lorraine. On dit aussi que ce dernier ne permet pas aux Français de construire un rempart autour de ce village, par peur qu'ils se soulèvent contre lui, etc. Et nous prîmes notre repas du matin dans la ville de Lutéville, à deux lieues de ce village⁶³, etc.

Le lendemain, le dimanche [10 juin], ils nous montrèrent dans ce village le bras de saint Nicolas⁶⁴ et d'autres saintes reliques, etc. Et dans cette église Saint-Nicolas, il se trouve une telle quantité de fer⁶⁵, de

55. Jean II d'Anjou (1424-1479), fils de René d'Anjou, duc de Lorraine en 1453, à la mort de sa mère Isabelle de Lorraine.

56. Ms. *Sancti*.

57. René d'Anjou (1409-1480), roi (titulaire) de Sicile à la mort de son père en 1434, et effectivement de 1438 à 1442.

58. Terme-là l'auteur a utilisé le mot tobièque *milie*, « mille » ; à partir de Saint-Dié il utilise le mot français, en latin sous sa forme phonétique latine, *leuca*, renché par *leuk* en tobièque. C'est une indication que le latin était la langue de communication des envoyés tobièques.

59. Ms. *Raguz*.

60. Ms. *Lenstat*.

61. En latin dans le texte du manuscrit, ainsi qu'un peu plus loin.

62. Ms. *Bred. sancti Nicolai*.

63. Plus haut, il a indiqué sept lieues.

64. L'église Saint-Nicolas renfermait en effet la droite béniante de saint Nicolas. Il s'agit d'un haut lieu de pèlerinage des ducs de Lorraine, sur la Meurthe.

65. Les fers apportés par les prisonniers après invocation de saint Nicolas.

ferrailles, de chaînes, etc., que tous les nôtres qui étaient là dirent ne jamais avoir vu autant de ferraille. Sans mentir, il me semble que cinquante chars n'eussent pas suffi à tout contenir, etc. Ce jour-là, le dimanche, après le repas du matin, nous fîmes six heures jusqu'à une ville qui s'appelle Toul⁶⁶. On dit qu'elle appartenait à l'Empire. Cette ville a un évêché, et l'évêque est le jeune fils du maréchal du duc de Bourgogne⁶⁷, etc. Les gens s'étonnèrent très fortement de nous, etc.

Le lendemain, le lundi [11 juin], nous quittâmes Toul et fîmes trois lieues jusqu'à un village qui s'appelle *A* ou *Auze*⁶⁸. C'est ainsi qu'ils nous le nommèrent. Et nous quittâmes notre chemin pour nous rendre auprès du roi de Sicile, alors que nous devions passer par une autre route pour aller auprès du roi de France, etc.

Le lendemain, le mardi [12 juin], nous fîmes sept lieues jusqu'à une ville nommée Bar-le-Duc⁶⁹, dans laquelle le roi de Sicile tient sa cour. Le sieur Albert et le sieur Antoine se renversèrent avec leur char et leur pauvre cochon fut tué et on ne put rien y faire, etc. Nous prîmes le repas du matin chemin faisant dans un village, à une lieue de cette ville de Bar-le-Duc. Là nous trouvâmes chez une belle demoiselle un moine qui vint avec nous et dit la messe, etc. Aussitôt, les conseillers du roi de Sicile sortirent et vinrent à notre rencontre, et tous nous souhaitèrent la bienvenue très honorablement, etc. Le lendemain, le mercredi [13 juin] avant la Saint-Guy⁷⁰, à l'heure de vêpres, nous obtînmes une audience auprès du roi de Sicile ; et là le sieur Albert Kostka commença par transmettre les salutations de la part du roi de Bohême et donna ses lettres de créance. Quand la lecture de la lettre de créance du roi de Bohême fut terminée, le roi suivit immédiatement le sieur Albert et le sieur Antoine à part, dans sa chambre, avec son conseil ; ils y restèrent fort longtemps, jusqu'à ce qu'ils obtinssent une réponse de la part du roi, et tout cela en conseil secret. Le lendemain, le jeudi [14 juin], le sieur Albert Kostka invita tout le conseil du roi de Sicile à déjeuner et le roi nous invita tous à dîner, et là nous fîmes très bien honorés, etc. Puis, à l'aube, les gens du roi payèrent tout ce que nous avions consommé durant notre séjour.

Le lendemain, le vendredi [15 juin] de la Saint-Guy, nous fîmes sept lieues jusqu'à un village nommé Somme-Suippe⁷¹. Et ce village se situe dans une région appelée Champagne⁷². C'est une assez belle région, mais

66. Ms. *Toul*. C'était effectivement une ville libre d'Empire.

67. Antoine I^{er} de Neufchâtel, évêque de 1461 à sa mort en 1495. Fils du maréchal de Bourgogne Thibaut de Neufchâtel (1413-1469), l'évêque n'avait que douze ans au moment d'entrer dans ses fonctions.

68. D'après J. Kalousek, *Dvůdk českého panovníka ke králi francouzskému z 1464*, Prague, 1887, p. 422, il pourrait s'agir de Void, qui est l'identification la plus probable, avec la commune du latin *Auze* et de la prononciation médiévale de Void.

69. Le 15 juin.

70. Ms. *Saint-Guy*.

71. Ms. *Campina*.

72. Ms. *Campina*.

qui n'a ni cours d'eau ni forêt. Les villages y sont très espacés. C'est la région du grès : maisons, églises ou murs, tout y est en grès.

Le lendemain, le samedi [16 juin], nous fîmes quinze lieues par une route au tracé net, et plate, à travers la région de Champagne et nous arrivâmes dans une ville qui se nomme en français Reims⁷³ et en latin *Remis* ; cette ville est très grande ; le sieur Antoine disait qu'elle était aussi grande que Prague mais je ne pouvais pas y consentir, etc. Il s'y trouve l'église Notre-Dame⁷⁴, belle et bien bâtie, dans laquelle les rois de France sont oints ; et à Saint-Denis, à un mille toisé de Paris, ils revêtent la majesté et l'habit de saint Charles⁷⁵, et c'est seulement à Paris qu'ils sont couronnés, etc. Saint Denis fut décapité près de cette ville de Reims, à une distance égale à deux ou trois fois celle qui sépare la ville de Prague du gâbet de Prague. A ce qu'on rapporte, après sa décapitation, saint Denis avait pris sa tête pour l'apporter jusqu'en cette église Notre-Dame et on l'avait alors enterré d'abord ici⁷⁶.

Le lendemain, le dimanche [17 juin], nous partîmes de cette ville et fîmes onze lieues jusqu'à un village du nom de *Villa Beate Virginis*, Village-Notre-Dame⁷⁷, et nous prîmes le bac pour traverser une rivière nommée l'Aisne⁷⁸, à cinq milles de Reims. Cette rivière coule vers Paris⁷⁹. Nous contourâmes un peu plus loin une belle ville nommée Laon⁸⁰, etc. Un pèlerinage très célèbre aboutit en ce Village-Notre-Dame, où nous installâmes notre campement ; là le clergé a l'habitude de soulever adroitement de l'argent aux gens.

Le lendemain, le lundi [18 juin], nous parcourûmes douze lieues jusqu'à une ville nommée *Villa Sancti Quintini*, Saint-Quentin⁸¹ ; ce jour-là nous prîmes sans tarder le bain avec de belles demoiselles, etc. Certains des nôtres se firent raser, comme à Sodome, etc.

Le lendemain, le mardi [19 juin], nous fîmes neuf lieues jusqu'à un gros village du nom de Lihons⁸², etc.

Le lendemain, le mercredi [20 juin], nous cheminâmes neuf lieues jusqu'à une très grande ville nommée Amiens⁸³, et nous traversâmes une ville nommée Corbie⁸⁴, à trois milles d'Amiens. A Amiens, le lendemain,

73. Ms. *Reims*.

74. La cathédrale Notre-Dame.

75. Chaulmagne.

76. Jaroslav fait erreur ; c'est près de Paris sur le mont des Martyrs (Montmartre) que saint Denis fut décapité ; il a ensuite porté sa tête jusqu'à Saint-Denis.

77. Aujourd'hui Liesse-Notre-Dame, dans le département de l'Aisne ; sa construction mariale date du x^e siècle, lieu de pèlerinage à une Vierge noire.

78. Ms. *Senna*.

79. L'Aisne se jette dans l'Oise à Compiègne, laquelle rejoint la Seine à Conflans-Sainte-Honorine.

80. Ms. *Laon*.

81. Ms. *Saint-Quintin*.

82. Ms. *Lihons*.

83. Ms. *Amiens*.

84. Ms. *Korbei*.

le jeudi [21 juin], nous vîmes le roi de Chypre ⁸⁵, en latin *Rex Cypri*, etc. C'est seulement ici qu'on nous apprit où se trouvait le roi de France ⁸⁶. Auparavant personne n'avait su nous renseigner parce que le roi ne s'attardait jamais longtemps dans le même lieu, allant d'un terrain de chasse à l'autre, etc. Dans cette ville d'Amiens, il y a aussi une belle église ⁸⁷; ils ont beaucoup de saintes reliques : la tête de saint Jean Baptiste, etc.

Le lendemain, le vendredi [22 juin] avant la Saint-Jean-Baptiste ⁸⁸, le sieur Antoine alla avec ses scribes ainsi que Jaroslav ⁸⁹ auprès du roi de France dans une ville nommée Saint-Pol-sur-Ternoise ⁹⁰, en latin *Villa sancti Pauli*, Saint-Paul; elle est bien moins grande que Český Brod; elle comporte un château. À ce qu'on nous dit, cette ville appartient au duc de Bourgogne ⁹¹, nous le vîmes aussi là-bas, chenu, âgé, etc. En chemin, nous prîmes notre repas du matin dans une ville nommée Doullens ⁹². C'est une assez belle ville, pouvant se situer à mi-chemin entre Amiens et Saint-Pol, etc. Là, quand le sieur Antoine eut rejoint le roi, il adressa une demande de faveur à Sa Majesté, pour que Sa Majesté voudrît bien nous dire et nous indiquer où et quand elle daignerait accorder une audience à notre ambassade, etc. Alors Sa Majesté nous recut très honorablement et très aimablement, et elle nous donna l'ordre d'aller dans une ville nommée Abbeville ⁹³, en latin *Abbatia Villa*, « le village de l'abbaye » ⁹⁴, une ville plutôt jolie et aussi grande qu'Amiens. Mais une moitié de la ville n'est pas bâtie et ne compte que des vergers et des potagers. La ville est traversée par une rivière bien large ⁹⁵, et cette rivière est remontée depuis la mer par de gros navires transportant des poissons extraordinaires, des créatures marines, etc. Alors Sa Majesté dit que son intention était que nous partions devant, pour Abbeville, où elle nous rejoindrait lundi ou mardi, ou enfin mercredi, etc.

Le lendemain, le samedi [23 juin], nous quittâmes le roi et retournâmes à Amiens pour rejoindre le sieur Albert. Alors le sieur Antoine informa le sieur Albert de ce que Sa Majesté avait ordonné.

85. Louis de Savoie (1456-1482), second époux, en 1459, de Charlotte de Lusignan (1444-1487), reine de Chypre (1458-1460); le couple fut évincé par le demi-frère de celui-ci, Jacques le Bâton ou l'Archevêque, dès 1460. Louis de Savoie venait chercher des secours pour récupérer son trône.

86. Louis XI (1423-1483), roi de France en 1461.

87. La cathédrale Notre-Dame.

88. Le 24 juin.

89. L'auteur parle de lui-même à la troisième personne.

90. M^s. *Sompt.*

91. Philippe le Bon (1396-1467), duc en 1419. La ville appartenait en fait à Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol et comte de France; le comte de Saint-Pol dépendait formellement du comté d'Artois, dont le comte était Philippe le Bon.

92. M^s. *Arcton.*

93. M^s. *Abbeville*.

94. Plus correctement : « le village de l'abbé ».

95. La Somme.

Le lendemain, le dimanche [24 juin], jour de la Saint-Jean-Baptiste, nous parcourûmes dix lieues jusqu'à la ville d'Abbeville, comme Sa Majesté le roi nous l'avait ordonné. Une fois arrivés dans cette ville, les gens éberlués s'étonnèrent de nous outre mesure ⁹⁶. Le roi avait dit que, lundi ou mardi ou enfin mercredi, il viendrait nous rejoindre dans cette ville d'Abbeville, et qu'il nous accorderait aussitôt une audience. Mais il ne vint pas; c'est seulement quelques jours plus tard qu'il se mit en route pour cette ville d'Abbeville, et il resta dans un village nommé Bompierre-sur-Autheil ⁹⁷ à seulement cinq lieues de cette ville. Et dans ce village se trouve un petit château au milieu du marais, etc. Et là, il y avait le roi avec la reine ⁹⁸; la reine se trouvait déjà en cette ville d'Abbeville, avec son frère le roi de Chypre, quand nous arrivâmes. Et le lendemain, le lundi [25 juin] après la Saint-Jean, elle se rendit immédiatement dans ce village de Bompierre avec ce roi. Alors quand le roi [de France] n'est venu ni mardi ni mercredi, malgré ce qu'il nous avait promis, le sieur Antoine entreprit pour la deuxième fois le voyage auprès du roi, avec deux compagnons, et là, Sa Majesté nous ordonna, par l'intermédiaire du sieur Antoine, de venir auprès de Sa Majesté dans ce petit château de Bompierre le samedi [30 juin] après la Saint-Pierre-et-Paul ⁹⁹, etc. Entre temps, le jeudi [28 juin] avant la Saint-Pierre-et-Paul, le sieur Albert Kostka invita à déjeuner le conseil du duc de Milan ¹⁰⁰ et certains notables de cette ville d'Abbeville et ils s'étonnèrent de voir les Tchèques se tenir poliment et convenablement à table, etc.

Alors le samedi [30 juin] après la Saint-Pierre, nous partîmes le matin auprès du roi pour ce village de Bompierre et quand nous fîmes à quatre lieues d'Abbeville, dans un village nommé Crécy ¹⁰¹, à seulement une lieue de Bompierre où le roi chassait, nous prîmes notre repas du matin, etc.; le sieur Antoine partit d'ici de nouveau avec deux compagnons, pour savoir à quelle heure Sa Majesté serait disposée à nous accueillir. Alors il revint parmi nous, il était peut-être quatre heures de l'après-midi, et qui serait vingt heures à Prague ⁰². Là nous allâmes tout de suite auprès du roi et, quand nous fîmes arrivés devant ce village où était le roi, un seigneur impudant sortit de ce village et vint à notre rencontre avec d'autres chevaliers de ce pays de France pour nous souhaiter la bienvenue. Celui-ci nous conduisit à son propre logis, ou peut-être à un bâti-

96. Les Tchèques étaient des hérétiques pour les habitants de pays catholiques et méritaient de ce fait l'émoi. Une description de Pie II largement diffusée les décrit comme ayant la peau noire, les cheveux hérissés, les yeux d'aigle, la peau couverte de puils, de longues barbes, etc.

97. M^s. *Dumagier*.

98. Charlotte de Savoie (1445-1483), épousée en 1451; sœur de Louis de Savoie.

99. Le 29 juin.

100. L'ambassadeur du duc de Milan François Sforza (1401-1466), duc en 1450.

101. M^s. *Krs*. Jaroslav ne semble pas se rendre compte qu'il se trouvait alors près du lieu où était tombé le roi de Bohême Jean l'Aveugle en 1346.

102. Selon l'horloge astronomique.

ment faisant face à son logis. Là, nous descendîmes de nos chevaux et allâmes aussitôt dans le petit château avec ce seigneur pour retrouver le roi. On nous fit entrer, mais nous attendîmes alors bien longtemps devant la chambre du roi avant qu'on nous permît d'y entrer. Quand ils nous eurent laissés entrer auprès de Sa Majesté, le sieur Albert Kostka transmit d'abord les salutations de la part du roi de Bohême. Alors le sieur Antoine transmit à son tour les salutations de la part des rois de Hongrie¹⁰³ et de Pologne¹⁰⁴, et en même temps il remit les lettres de créance de ces deux rois, etc. Alors le roi lut lui-même ces lettres de créance à son conseil, en commençant par celle du roi de Bohême. Quand il les eut toutes lues, alors il invita le sieur Kostka et le sieur Antoine à s'asseoir sur un banc, placé en face pour l'occasion ; ceux-ci s'en défendirent et ne voulurent pas s'asseoir si bien qu'un conseiller royal dut déclarer que c'était un usage pour les ambassadeurs royaux de transmettre leurs messages assis, etc. Et avant qu'ils ne s'assissent, deux membres du conseil prirent la parole de la part du roi ; ils s'avancèrent vers le sieur Kostka et le sieur Antoine, disant que Sa Majesté demandait qu'ils exposassent leur message le plus succinctement possible et ne parlassent pas trop longuement. Alors le sieur Albert Kostka parla en latin. Et ainsi assis, ils parlèrent. D'abord le sieur Albert Kostka parla en latin. Il s'excusa, arguant qu'il avait été jusqu'à présent plutôt accoutumé à courir les aventures chevaleresques, qu'à prendre parole devant un roi si puissant et très chrétien. Ainsi parla-t-il très longuement et abondamment, si bien que je n'ai pas pu tout consigner mot pour mot. Mais brièvement parlant, le contenu et le but de ce discours étaient comme suit : que le roi de Bohême demande et prie le roi de France en tant que roi très chrétien et en tant que personne aimant la vraie foi chrétienne et universelle, etc., que Sa Majesté veuille convoquer une assemblée des rois, ducs, chrétiens, etc., pour qu'eux personnellement ou leurs conseillers munis des pleins pouvoirs se rassemblent sur un même lieu en même temps, là et au moment où le roi de France le déciderait et que le roi de Bohême le demande pour la gloire de Dieu et pour le bien de la foi chrétienne et de l'Église sainte, romaine et universelle, et pour le saint Empire chrétien, etc. Il expliqua tout ceci si longuement et avec tellement de détails, que cela dura une heure, ou même plus, etc. Le sieur Antoine parla à son tour de la même affaire de la part du roi de Pologne en latin et de la part du roi de Hongrie en français. Mais lui, il transmit d'avantage de la part de ces deux rois que le sieur Kostka de la part du roi de Bohême, parce qu'il raconta en plus comment cela s'était passé pour lui auprès du roi de Hongrie. Il dit que certains évêques avaient voulu le mettre au ban, et il raconta ce qu'il avait entendu dire sur le roi de France,

103. Mathias I^{er} Corvin (1443-1490), roi en 1458.

104. Casimir IV Jagellon (1427-1492), roi en 1447.

et que le pape¹⁰⁵ avait écrit sur Sa Majesté en calomniant Sa Majesté, etc. Il raconta également les aventures qu'il avait vécues chez le roi de Pologne, etc. Il raconta aussi ce qui lui était arrivé quand il était allé de chez le roi de France chez les doges de Venise ; il expliqua ensuite comment le roi de Bohême, le roi de Pologne et le roi de Hongrie voulaient entretenir des rapports aimables avec le roi de France. Il dit aussi que leurs sujets aimaient le roi de France et le pays de France avec beaucoup d'ardeur, et en particulier les seigneurs de Bohême ainsi que les Vénitiens. Il exposa tout cela très amplement en latin et en français, etc.

Par l'intermédiaire de son chancelier¹⁰⁶, le roi de France répondit à cela que cette affaire, et cette demande du roi de Bohême, exposée par le sieur Albert Kostka, lui semblaient très importantes et qu'il ne convenait pas d'y répondre si tôt mais seulement après mûre réflexion. Et donc il nous ordonna d'aller de nouveau à Abbeville et dit qu'il nous y rejoindrait très prochainement mardi ou au plus tard mercredi, et qu'il déciderait définitivement de toutes nos affaires. Et alors, ce jour, le samedi, nous partîmes immédiatement pour cette ville d'Abbeville et nous arrivâmes le soir.

Après le lundi [2 juillet], le mardi [3 juillet] et le mercredi [4 juillet], quand se tint le conseil du roi, le patriarche de Jérusalem¹⁰⁷, l'évêque d'Evreux, etc. et le chancelier et d'autres seigneurs appartenant au conseil arrivèrent avant le roi et nous rejoignirent dans cette ville, etc. Ils envoyèrent chercher le sieur Antoine, et là, comme il le rapporta, ils se disputèrent assez âprement et surtout à propos de ce congrès ou assemblée de tous ces rois et ducs, et aussi d'autres choses, etc. Ils lui ordonnèrent de parler au sieur Albert afin d'exhiber les lettres appelées en latin *litteras commissorias*, en tchèque les lettres pléni-potentiaires ou de créance, et ils posèrent la question de savoir de quels pleins pouvoirs, en latin *liberitas*, nous étions munis, etc. Alors le sieur Albert Kostka refusa longuement de le faire parce qu'il voulait montrer ces lettres et ces pleins pouvoirs seulement au roi. Comme le sieur Antoine insistait toujours en disant que c'était ce que le roi avait ordonné — qu'eux, c'est-à-dire ces évêques et le chancelier et les autres conseillers apprirent en notre possession, indiquant ce que nous devions faire et exécuter —, alors le sieur Albert Kostka voulut aller lui-même leur montrer ces lettres. Et le sieur Antoine dit qu'ils lui avaient ordonné de venir seul, sans le sieur Albert Kostka, et qu'il s'agissait d'un ordre du roi et que, de surcroît, ils ne

105. Pie II (1405-1464), pape en 1458.

106. Pierre de Morvilliers, balard d'Armagnac, qui supplanta, de 1461 à 1463, l'ancien fidèle de Charles VII, Guillaume Invenal des Ursins.

107. Louis II d'Harcourt, aussi évêque de Beauvais, de 1450 à 1479.

108. Ms. *Bojzena* (cf. le latin *Bohémensis*). Guillaume VI de Flocques, du 7 janvier au 25 novembre 1464.

voulaient pas parler de ces affaires, dont ils voulaient entretenir le sieur Antoine, avant le sieur Kostka. Le sieur Antoine dit tout cela au sieur Kostka, et puis le sieur Antoine dit que tel était l'usage de Louis, l'actuel roi de France, etc. Ainsi persuada-t-il le sieur Albert de lui confier les lettres de créance, et le sieur Antoine prit ces lettres de créance et les apporta au légis du sieur chancelier.

Quand les évêques et les autres conseillers eurent fini d'examiner ces lettres, ils disputèrent de nouveau avec le sieur Antoine, arguant que nous n'avions ni ordre ni pleins pouvoirs consignés par écrit de la part du roi de Bohême, mais seulement cette lettre nous mandatant pour confirmer l'amitié et les bonnes relations qui avaient persisté entre les royaumes et les rois de France et de Bohême. Là, le sieur Antoine dut convenir qu'il en était ainsi et que pour le moment, en la présente ambassade, nous n'avions pas besoin de lettres de créance plus étendues que ces contrats dont il était question, etc.

Quelques jours après, toujours avant l'arrivée du roi, le sieur chancelier, le patriarche de Jérusalem et l'évêque d'Eyreux et d'autres conseillers du roi de France firent mander les sieurs Albert et Antoine de venir ensemble auprès d'eux au logis du sieur chancelier. Alors ils s'y rendirent et ils eurent une belle querelle. On n'avait laissé entrer personne d'autre qu'eux deux dans la pièce. Nous, Ruprecht, Václav Strachota et moi, Jaroslav, nous écoutâmes près d'une fenêtre comme ils se criaient l'un après l'autre, et comme ils se querellaient bien, surtout à propos de ce congrès ou assemblée des rois et des ducs, etc., disant que cette entreprise n'appartenait pas au roi de Bohême, surtout sans l'accord du Saint Père le pape et de l'empereur chrétien ; qu'elle revenait plutôt au Saint Père avec l'empereur, et que le roi de Bohême n'avait pas à se mêler de cela ; ils dirent même que le rapprochement entre le roi de Bohême et le roi de France n'avait pas à se faire sans que le Saint Père le sût etc. Surtout le patriarche, le chancelier et un maître dirent beaucoup d'autres paroles blessantes et vaines, que je n'ai pu écrire ni même me rappeler, etc. Le sieur Antoine se mit à répondre à leurs discours d'une voix véhémentement et emportée, disant :

« Ce pape est possédé par le diable ! De par le monde il n'y a pas d'homme plus mauvais et plus vil ! Et vous perdrez à vouloir que rien de bon ne soit traité sans lui. »

Et il dit beaucoup d'autres choses encore, du fait qu'il était très en colère, etc. Et le sieur Albert ajouta :

« Toutes les affaires qui appartiennent au Saint Père, nous ne les lui contestons pas, et il en va de même avec Sa Majesté l'empereur, etc. Mais ce qui est étrange, c'est que vous, prélats, vous ne voyez pas d'un bon œil et ne permettez pas que les gens séculiers traitent de quelque chose de bon entre eux, mais voulez que tout passe à travers votre pouvoir et vos attributions ; et vous, les prêtres, souhaitez être informés de toutes les affaires séculières, etc. »

Il déclara encore beaucoup d'autres choses, soulignant que quiconque souhaitait être en bonne relation avec l'autre pouvait y parvenir sans l'assentiment du Saint Père, etc. Il dit tout cela parce qu'ils avaient dit eux-mêmes que le roi de France ne pouvait pas entrer en amitié avec le roi de Bohême du fait qu'il avait été mis au ban par le pape, etc. Aussi, pendant que nous étions là, certains écrivaient-ils de Bohême des lettres, prétendant que nous étions tous hérétiques, le roi de Bohême, Sa Majesté la reine¹⁰⁹, et nous tous, et beaucoup d'autres choses déshonorantes, et c'est même le conseiller du roi de France qui nous révéla ce qu'on avait écrit de Bohême. A ce qu'il nous dit, ces lettres insistaient fortement pour que le roi de France ne traitât en aucune façon avec nous ce que nous lui présentions, et ce pour la simple et bonne raison que nous étions tous hérétiques, etc. Là, ce fut très difficile à entendre. Doux Seigneur, veuillez les inspirer et les éclairer pour qu'ils ne tentent plus de nuire et d'insulter le royaume de Bohême !

Après, le mardi [10 juillet] avant la Sainte-Marguerite¹¹⁰, le roi nous rejoignit dans cette ville d'Abbeville, mais il continua de ne pas faire ce qu'il nous avait promis, *satis gratia*¹¹¹, etc. Car il nous avait promis de vouloir nous rejoindre le mardi ou enfin le mercredi, et pourtant il n'arriva que plus tard. Il avait également promis de nous donner congé au bout de six jours. Sa Majesté ne voulait pas quitter cette ville d'Abbeville tant qu'il ne nous aurait pas donné ce congé, mais il n'en fut rien. Le lendemain, le mercredi [11 juillet], le sieur Antoine alla auprès de Sa Majesté pour demander à Sa Majesté de bien vouloir nous donner congé pour que nous puissions rentrer en Bohême, etc. Sa Majesté ordonna par l'intermédiaire de ce même sieur Antoine d'accompagner Sa Majesté dans une ville appelée Dieppe¹¹², à douze heures d'Abbeville. C'est une assez belle ville qui se trouve au bord de la mer, mais l'air y est malsain car empesté par la puanteur des poissons du fait qu'on y vend beaucoup de poissons de mer. Il y en a d'énormes tas qui puent. Et près de là, on produit du sel, etc.

Et là, le vendredi de la Sainte-Marguerite [13 juillet], nous allâmes avec le roi dans cette ville de Dieppe et nous arrivâmes avant le roi car le roi avait dormi à midi dans une petite ville nommée Sentrin¹¹³, à deux lieues de la ville d'Eu¹¹⁴, où nous ne pûmes pas obtenir de pain. Quelle abondance, etc. ! Ici commence la région de Normandie, etc. Là, le soir, peut-être une heure après la tombée de la nuit, le roi nous rejoignit pour un temps très bref dans cette ville de Dieppe, etc. Le lendemain le sieur Albert était en colère, etc.

109. Jeanne de Rožmál et Blana (1430-1475).

110. Le 13 juillet dans le calendrier républicain.

111. Jaroslav a dit vouloir écrire *satis conscientia*, « selon sa conscience ».

112. Ms. *Dyepre*.

113. Ms. *Senryn* ; sans doute Saint-Rémy, depuis 1823 Saint-Rémy-Boscovcourt.

114. Ms. *Eou*.

Le lendemain, le samedi [14 juillet], le roi partit pour un château à deux lieues de cette ville de Dieppe, nommé Arques-la-Bataille¹¹⁵. Il est situé sur une pente et n'est en rien solide, ni joli, etc. Là, les évêques et le chancelier nous dirent d'aller rejoindre le roi dans ce château. Le sieur Albert ne voulut pas s'y rendre, etc.

Le lendemain, le dimanche [15 juillet], le roi dépassa ce château et poursuivit son chemin, et arriva à une lieue de là à un petit château appartenant à un bourgeois de Dieppe, un méchant petit château nommé Neuville¹¹⁶ ; il est situé au bord d'un ruisseau qui coule jusqu'à la ville de Dieppe, et ce château est isolé, etc. Et ce jour-là, le dimanche, le roi nous envoya un message pour que nous rejoignons Sa Majesté. Et après le déjeuner, nous allâmes trois lieues jusqu'à ce petit château. Là le sieur Albert parla au roi mais nous n'étions pas tous là, seulement le sieur Antoine et un autre conseiller, etc. Ce jour même, on accorda au sieur Albert une audience au conseil du roi de France et il reçut une lettre lui conférant tous les honneurs et les bénéfices comme il sied aux conseillers suprêmes de Sa Majesté, etc. Là-dessus, il prêta tout de suite serment au roi. Le sieur Albert négocia un autre mandat pour l'évêque de Wrocław¹¹⁷, le sieur Josse¹¹⁸, et il prêta serment pour lui comme conseiller. Il était lui-même censé prêter ce serment quand le conseiller du roi de France arriva en Bohême après la fête de la Toussaint. Et là immédiatement le roi ordonna au patriarche de Jérusalem, à l'évêque d'Évreux, au sieur chancelier et à un autre de ses conseillers qui était alors auprès de Sa Majesté, que ces lettres qui devaient être émises fussent immédiatement établies et écrites, de la même façon que les premières lettres de ces accords d'amitié entre les rois et les royaumes de France et de Bohême. Là, le sieur Antoine déclara que le roi avait dit au conseil à ses évêques et aux autres ceci, etc. :

« Que cela vous plaise ou non, je veux entretenir de bonnes relations avec le roi de Bohême et entrer avec lui en concorde et en amitié. »

Il ordonna immédiatement à son conseil d'établir les lettres, etc. Le sieur Albert prit aussitôt congé du roi dans ce petit château. Le même jour, le dimanche, nous allâmes de nouveau dans cette ville de Dieppe.

Le lendemain, le lundi [16 juillet], ces évêques et un autre conseiller montrèrent aux sieurs Albert et Antoine l'écrit consignant et écrivant ces accords et la concorde entre les rois et les royaumes de Bohême et de France, etc. pour savoir si cela leur convenait. Examinant ces chartes établies, ils trouvèrent aussitôt beaucoup de passages déplaisants, etc., si

115. Ms. *Actes*.

116. Ms. *Neuville*. Soit Neuville-les-Dieppe, soit Neuville, auj. Baillif-Neuville, auj. Neuville-Fortières (ce dernier lieu comprendrait mieux, car il est dit ici être à deux lieues de Dieppe et plus loin à deux lieues de Rouen).

117. Ms. *Wrocław*, nom tchèque de Wrocław (all. Breslau). La Silésie était passée à la couronne de Bohême (et donc dans le Saint Empire romain germanique) en 1335.

118. Jossar de Rosenberg (1430-1467), prince-évêque de Wrocław, allié de Georges de Poděbrady.

bien qu'ils repoussèrent au mardi le rendez-vous avec les évêques et les autres conseillers, etc.

Le lendemain, le mardi [17 juillet], tous se réunirent au logis du patriarche de Jérusalem, ce dernier prit la parole en disant que cet écrit qu'ils nous avaient déjà montré était suffisant dans son contenu. Le sieur Albert ne voulut pas y consentir. La raison en était que cet écrit contenait et stipulait expressément que ces accords et ces amitiés ne devaient pas contraindre le duc de Bourgogne, surtout concernant le pays de Luxembourg. Il disait et racontait en détail comment le père¹¹⁹ de Louis, l'actuel roi de France, avait acheté le pays de Luxembourg à la reine de Pologne pour la somme de 60 000 pièces d'or et que Louis, l'actuel roi de France, le détenait et l'avait donné au duc de Bourgogne dans la mesure où ce dernier était une personne qu'il considérait comme son père et comme son ami le plus cher, etc. Le patriarche exposa cette chose à force de détails et d'une voix forte. A cela, le sieur Albert répondit brièvement :

« Nous n'avons pas été mandatés pour traiter de ces affaires, mais vous les prélats daignez savoir que la reine de Pologne n'avait aucunement le droit de vendre le pays de Luxembourg car le roi Ladislas¹²⁰ n'était pas l'héritier véritable des pays tchèques, ni la reine de Pologne, sa sœur, son héritière, mais que le roi Ladislas de glorieuse mémoire avait été élu et choisi roi de Bohême, etc. Et si le duc de Bourgogne montrait ou possédait un droit, le roi de Bohême pourrait se contenter de soixante mille pièces d'or, s'il voulait de nouveau récupérer le pays de Luxembourg ; mais il n'existe pas de coutume autorisant la reine de Pologne à vendre à quiconque l'héritage du pays de Luxembourg. Et si le duc de Bourgogne démontrait son droit, pourquoi ne le ferait-il pas prévaloir ?

Mais maintenant nous ne sommes pas mandatés pour mener des pourparlers sur ce pays et nous ne voulons pas le faire ; nous ne voulons pas posséder le duc de Bourgogne de ce pays et ne voulons pas non plus par ces accords et ce rapprochement tout simplement l'arracher au royaume de Bohême ; parce que nous savons que, par l'intermédiaire des rois de France de glorieuse mémoire, ce pays de Luxembourg est parvenu à la possession éternelle au royaume de Bohême, ce qui fut consigné par écrit. Et si le roi de Bohême, notre seigneur bienveillant, voulait le récupérer,

119. Charles VII (1403-1461), roi en 1422. Javelot se trompe en parlant ici de la vente du Luxembourg à la France effectuée par la reine de Pologne Elisabeth, sœur de Ladislas le Posthume. La somme de 60 000 pièces d'or était en fait le prix pour lequel, après des pourparlers difficiles, Guillaume de Saxe, mari de la deuxième sœur de Ladislas, Anne, avait vendu ses prétentions sur le Luxembourg à Charles VII. Mais la mort de Charles en 1461 et le renversement total de sa politique par son successeur Louis XI vis-à-vis de la Bourgogne incitèrent en août 1462 Guillaume à conclure un accord semblable à celui signé auparavant avec Charles VII, avec le duc de ce dernier, le duc de Bourgogne Philippe le Bon.

120. Ladislas V (1^{er} de Bohême), le Posthume, né le 27 février 1440, était le fils d'Albert 1^{er} roi de Bohême et de Hongrie, mort en 1439. La mère de Ladislas était Elisabeth, fille et héritière de l'empereur Sigismond. Il hérita des couronnes de Bohême et de Hongrie que son oncle et tuteur, l'empereur Frédéric III, tenta de lui arracher.

qu'il fasse ce qui convient : maintenant, nous ne sommes pas mandatés pour en parler en la présente ambassade, etc. »

Et il fut dit encore beaucoup de paroles sur le pays de Luxembourg, tellement que je n'ai pas pu me les rappeler toutes et les consigner par écrit. Ils dirent aussi avec instance que, si nous voulions que ces chartes fussent écrites et scellées, il ne faudrait pas qu'il y ait écrit *in litera commissoria* dans le mandat de notre roi, « le duc de Luxembourg », etc. Il nous fallait nous conformer à la façon dont étaient écrites les chartes anciennes, dont nous avions avec nous les transcriptions, et à la volonté du roi de France qui voulait s'en tenir à ce qui figurait dans les anciens accords, etc. Nous accédâmes très volontiers ¹²¹ à cette demande, etc.

Le lendemain, le mercredi [18 juillet], nous écrivîmes de nouveau ce mandat dit *in litera commissoria* et nous le leur remîmes le jour même. Quand le patriarche de Jérusalem et l'évêque d'Évreux le lurent, les mots suivants : « Georges, roi de Bohême par la grâce de Dieu, margrave de Moravie, duc de Silésie et margrave de Lusace, etc. » ne leur plurent pas. Ils attendaient le simple titre comme suit : « Georges, roi de Bohême par la grâce de Dieu, etc. », de même que le roi de France dans son mandat destiné à son conseil voulait s'intituler de l'unique titre : « Louis, roi de France par la grâce de Dieu, etc. »

Ainsi, le lendemain, le jeudi [19 juillet], dûmes-nous de nouveau écrire une autre charte selon la teneur des anciennes chartes, pour exaucer leur volonté, et nous fîmes d'accord. Une fois ces chartes écrites, nous les leur remîmes et les leur montrâmes. Quand les évêques eurent fini de les examiner, ils les acceptèrent. Quand ils les eurent acceptées, nous demandâmes qu'ils nous prussent le texte principal de ces accords pour que nous écrivions de notre côté la charte principale afin de la remettre au roi de Bohême. Ainsi, de leur côté, ils pourraient remettre la leur au roi de France. Alors le patriarche de Jérusalem et le secrétaire Roland ¹²² nous tendirent cette charte qu'ils nous avaient montrée auparavant, mais avec laquelle nous n'étions pas d'accord auparavant. Alors le sieur secrétaire Roland du roi de France nous dit qu'il avait déjà rédigé la charte principale d'après ce texte et qu'il l'avait scellée, etc. Alors, de nouveau, nous ne voulûmes pas accepter parce que nous n'imaginions pas rentrer en Bohême sans ces chartes et sans aucun accord. Si nous l'avions su, si le roi de France ne nous avait pas rassurés par ces chartes, nous n'aurions jamais mis le pied hors du royaume de Bohême pour mener les pourparlers relatifs à cette amitié. Nous déclarâmes qu'il fallait sceller ces accords, parce que le roi de France et le roi de Bohême en avaient besoin, etc. Et nous essayâmes de les persuader par des paroles pertinentes et

121. Dans le manuscrit, les mots *velint reddi* : « très volontiers », sont ratés, mais pas de manière très nette.

122. Adam Roland († av. 1481), peut-être originaire de Bourges. Déjà au service de Charles VII, il fut maintenu en fonction par Louis XI auquel il rendit hommage le 6 septembre 1461.

convaincantes, si bien qu'ils ne purent rien nous répondre. Néanmoins ils nous déclarèrent que, si nous voulions que la teneur de cette charte changât, surtout à propos du pays de Luxembourg, il nous fallait nous rendre auprès du roi et en parler en personne avec Sa Majesté. Ils ajoutèrent qu'ils ne pouvaient pas changer la teneur de cette charte sans l'assentiment de Sa Majesté le roi, etc. Alors nous fîmes d'accord et voulûmes nous rendre immédiatement auprès du roi, et se concertant ils nous dirent de ne pas y aller, qu'ils voulaient y aller en personne, et que seul le sieur Antoine pouvait les accompagner. C'est ainsi que notre sieur Antoine se mit en route avec le patriarche de Jérusalem et l'évêque d'Évreux. Et quand ils furent revenus de chez le roi, le sieur Antoine nous dit que Sa Majesté le roi avait ordonné que notre volonté fût satisfaite : quelle que fût la teneur de l'important engagement et avertissement que nous leur donnerions de la part de notre roi, eux-mêmes devaient nous donner réciproquement les mêmes engagements sur tous les points de la part de leur roi. Il en fut ainsi, au prix de notre grand effort, car le sieur chancelier du roi de France qui détenait le sceau et le secrétaire qui devait écrire ces lettres ne se trouvaient pas au même endroit.

Après, nous dûvions à notre tour leur donner les lettres de notre roi, et nous mêmes nous écrivîmes les lettres de la part du roi de France. Le sieur chancelier, le sieur secrétaire et un autre conseiller prêtèrent serment et les scellèrent, etc. seulement plus tard, dans la ville de Rouen ¹²³, etc. Et ainsi nous fîmes retenus dans la ville de Dieppe jusqu'au dimanche [21 juillet] à cause de leurs drôles de manigances.

Le dimanche de la Sainte-Marie-Madeleine [22 juillet], le roi repartit de ce petit château pour aller dans la ville de Rouen, en latin, *Rothomag*. Il était à deux milles de la ville de Rouen. Et nous partîmes ce jour, le dimanche, de la ville de Dieppe, et fîmes treize lieues jusqu'à la ville de Rouen. Nous prîmes notre repas du matin dans une auberge. On vola à Havné Causar les chartes du roi de Bohême attestant son état de héraut. Non loin de cette ville de Rouen, un moine avec des putains, assis sur un chat, se renversa sur le chariot du sieur Antoine, etc. Le sieur Albert le gouda très vertement etc., surtout parce que le sieur Bavor était tombé sur les genoux, etc.

Le lendemain, le lundi [23 juillet], nous prîmes congé du sieur Antoine et nous partîmes chacun de notre côté : et nous laissâmes seulement Václav Strachota et Léonard, le sieur Albert ne voulant pas laisser Jaroslav, etc. Ils devaient attendre le sieur chancelier et le secrétaire. Il incombait à ces derniers d'achever et sceller les chartes déjà écrites, etc. Et nous-mêmes, ce jour-là, le lundi, nous fîmes douze lieues bien grandes de Rouen jusqu'à un village nommé *Villa sancti Clari*, Saint-Clair-sur-Epte] ¹²⁴, etc.

123. Ms. *Rothomag* (cf. latin *Rothomagus*), par la suite *Ruan*.

124. Ms. *Ves svatého Clarya*.

Le lendemain, le mardi [24 juillet], nous fîmes treize lieues vers Paris et nous passâmes la nuit dans la ville de Saint-Denis¹²⁵. Et en chemin, nous prîmes notre repas du matin dans une ville nommée Pontoise¹²⁶, en contrebas de laquelle coule une rivière appelée l'Oise¹²⁷. C'est seulement là que nous entrâmes dans la vraie France, car en venant, nous l'avions laissée sur notre gauche pour aller retrouver le roi, etc. Dans cette ville de Pontoise, a eu lieu une bataille entre les Français et les Suisses¹²⁸, etc.

Le lendemain, le mercredi [25 juillet] de la Saint-Jacques, le matin, à la messe, en l'église de Saint-Denis, on nous montra tellement de saintes reliques que je n'ai pas pu toutes les décrire et ne me souviens pas de toutes, seulement je fus étonné car il y en avait en grand nombre. A ce que dirent les prêtres, il y a aussi énormément de joyaux très précieux, la couronne du roi de France, deux crucifix qui avaient la taille d'un garçon de sept ans, en or, tous les deux en or massif. Ils nous montrèrent encore beaucoup d'autres bijoux qu'ils conservent très mal, etc. Ce même jour de la Saint-Jacques, nous fîmes trois très petites lieues, équivalentes à un bon mille de Bohême, jusqu'à Paris. Nous fîmes à Paris le lendemain, le jeudi [26 juillet], et nous montâmes en haut des tours de « Notre-Dame » en français, la plus éminente des églises de Paris, etc. De ces tours, nous admirâmes la largeur, la longueur et l'étendue de la ville de Paris, parce que de ces tours on peut embrasser du regard tout Paris, etc. Le lendemain, le vendredi [27 juillet], nous visitâmes les monastères et les abbayes qui se trouvent autour de Paris, etc. Entre-temps arrivèrent Václav Strachota et Léonard, qui nous apportaient les chartes que nous attendions, etc. Le lendemain, le samedi [29 juillet], nous envoyâmes un messager nommé Klaus, en Bohême, auprès de Sa Majesté royale. Nous décrivîmes à Sa Majesté le déroulement de notre séjour et lui fîmes savoir que nous rentrions en Bohême par les pays d'Italie, etc. Ce jour-là, le samedi, nous fîmes quatorze lieues vers les pays d'Italie, jusqu'à un village nommé Etampes¹²⁹, etc.

Le lendemain [dimanche 29 juillet], nous fîmes vingt lieues jusqu'à la ville d'Orléans¹³⁰, en latin *Aurelianensis*, etc. Cette contrée est un duché¹³¹. Dans cette ville, il y a un évêché. Elle est traversée par un très grand fleuve¹³² et ce fleuve est enjambé par un long pont, etc. D'après ce

125. Ms. *Scatry Dionysius*.

126. Ms. *Pontors*.

127. Ms. *Ors*.

128. Jaroslav fait erreur à propos de Pontoise en parlant d'une bataille entre les Français et les Suisses, prise par les Anglais en 1417, reprise par les Bourguignons en 1419, par les Français en 1436, par les Anglais en 1437, enfin reprise par les Français en 1441 après un siège difficile de trois mois.

129. Ms. *Tampes*.

130. Ms. *Orléans*.

131. Le duc étant Charles (1394-1465).

132. La Loire.

que les Français nous dirent, c'est près de ce pont que périrent les soixante mille Anglais battus par une certaine vierge prénommée Jeanne¹³³, etc.

Le lendemain, le lundi [30 juillet], nous fîmes onze lieues jusqu'au village de Pierrefitte-sur-Sauleval¹³⁴, en latin *Petra Ficta*, etc.

Le lendemain, le mardi [31 juillet], nous fîmes onze lieues jusqu'à la ville de Bourges¹³⁵, en latin *Burgensis Civitas*. Il s'agit d'un duché tenu aujourd'hui par le duc Charles¹³⁶, frère du roi de France actuel. Là nous vîmes une jolie demeure¹³⁷. A ce qu'on nous en dit, la construction de ce palais coûta cent mille pièces d'or et la cheminée toute dorée coûte mille pièces d'or, etc. Et dans cette demeure, nous admirâmes la peau d'une sorte de grand dragon, pareil à un lézard, mais en beaucoup plus grand, etc. Là, nous emmenâmes avec nous deux Français qui devaient tisser en Bohême des tentures et des tapis. Mais ils finirent par se sauver, plus tard, tous les deux¹³⁸, etc.

Le lendemain, le mercredi [1^{er} août], nous fîmes douze lieues jusqu'à un village nommé Dun-le-Roi¹³⁹, en latin *Dia Regi*. C'est un village assez grand. Et le lendemain, le jeudi [2 août], nous fîmes onze lieues jusqu'à la ville de Bourbon-l'Archambault¹⁴⁰. Dans cette ville il y a des bains chauds. Nous nous baignâmes et passâmes du bon temps, etc. Et cette contrée est un duché qui s'appelle le duché de Bourbon, etc.

Le lendemain le vendredi [3 août], nous fîmes cinq lieues depuis ces bains chauds jusqu'à la ville de Moulins¹⁴¹ où le duc de Bourbon¹⁴² tient sa cour. C'est une ville assez jolie avec un château. Ils disent que ce duc a pour épouse la fille du roi de France¹⁴³. C'est ce que les Français nous déclarèrent dans cette ville. Mais je ne sais pas quelle fille, etc. Une bâtarde ?

Le lendemain, le samedi [4 août], nous fîmes sept lieues jusqu'à une petite ville fortifiée nommée Varennes-sur-Allier¹⁴⁴, etc. Le lendemain, le dimanche [5 août], après le déjeuner, nous fîmes quatre lieues jusqu'à une ville fortifiée nommée Lapolisso¹⁴⁵, etc.

133. Jeanne d'Arc. On raconta aux membres de l'ambassade l'histoire de la libération de la ville en 1429.

134. Ms. *Peyfide*.

135. Ms. *Borges*.

136. Charles, duc de Berry (1446-1472), a été en 1458 lors de l'élection royale rebelle, le candidat adversaire de Georges de Podbrady.

137. L'hôtel de Jacques Cornu.

138. Ils étaient en réalité trois. Le texte du manuscrit porte d'ailleurs l'ajout de *trzy*, « trois », au-dessus de *duo*, « deux ».

139. Ms. *Dun la Roy*; auj. Duns-sur-Auron.

140. Ms. *Bobon*.

141. Ms. *Molinis*.

142. Jean II (1426-1488), duc en 1456.

143. Jeanne (1435-1482), fille du roi Charles VII et de la reine Marie d'Anjou, épousée en 1447. Le couple n'eut pas d'enfant.

144. Ms. *Varenas*.

145. Ms. *Polisso*.

Le lendemain, le lundi [6 août], nous fîmes huit bons milles tchèques jusqu'à un village nommé Roanne¹⁴⁶. Dans ce village assez joli, il y a un château. C'est ici que les montagnes commencèrent à s'élever en direction des pays d'Italie¹⁴⁷, etc.

Le lendemain, le mardi [7 août] de la Saint-Sixte, nous fîmes douze milles tchèques, jusqu'à la ville de Lyon¹⁴⁸, en latin *Lugdunia*. Nous y restâmes le mercredi [8 août] et le jeudi [9 août]. Et il s'y tenait alors un marché¹⁴⁹.

Il y avait beaucoup de marchands de Nuremberg¹⁵⁰ et d'autres villes. Et ces marchands et un maître allemand persuadèrent le sieur Albert de ne pas continuer en direction de Milan¹⁵¹, et des pays d'Italie à travers les montagnes. Ils prétendirent connaître un chemin carrossable plus court et plus sûr pour se rendre en Bohême, et qu'il fallait passer par Constante¹⁵² et par Ulm, etc. Ils dirent que, de cette ville de Lyon où se tenait le marché, etc., il y avait seulement soixante-dix milles jusqu'à Constante¹⁵³. Le sieur Albert, qui pensait peut-être qu'il s'agissait de ces petits milles utilisés en France, ne voulut pas traverser les montagnes sans chariot, prétendant qu'il lui en fallait un, car il ne pouvait toujours pas monter à cheval, etc. C'est pourquoi il envoya deux pages et Jaroslav pour engager un guide, un certain *pidrman*¹⁵⁴, qui ne connaissait ni les chemins, ni le patois du pays.

Et nous allâmes le vendredi [10 août], le jour de la Saint-Laurent, jusqu'à une ville nommée Bourgoim-Jallieu¹⁵⁵, à sept lieues de Lyon. Le sieur Albert partit après nous seulement le samedi [11 août], le lendemain. Il emprunta à cheval, accompagné de ses hommes, un autre chemin à travers les montagnes, jusqu'à la ville impériale de Genève¹⁵⁶. Václav Sirachota partit de Lyon le samedi vers l'Italie, afin d'étudier auprès d'un chanoine de la ville où se trouve le tombeau de saint Jacques¹⁵⁷, etc.

146. Ms. *Raana*.

147. Les monts de la Madelaine à l'ouest, ceux du Beaujolais à l'est, du Lyonnais au sud-est.

148. Ms. *Lions*.

149. Il s'agit de la foire de Lyon. En 1420, le dauphin Charles (VII) accorda à la ville deux foires françaises par an.

150. Ms. *Nürnberg*.

151. Ms. *Mediolan* (cf. latin *Mediolanum*).

152. Ms. *Konstanz*.

153. La distance est largement sous-estimée : celle donnée est d'environ 310 km, or près de 500 km séparent les deux villes. Les protagonistes en question entendaient-ils tromper la délégation tchèque ?

154. Il est difficile de comprendre ce mot qui n'existe pas en tchèque. Il pouvait s'agir du nom du guide en question. Le mot rappelle néanmoins par ses sonorités le mot allemand *Biedermann*, qui signifie un homme borné, un brave homme.

155. Ms. *Burgund*.

156. Ms. *Genava*.

157. Sout à Moitiers (saint Jacques de Tarantaise ou d'Assyrie), soit à Bergame (saint Jacques de Bergame).

Le lendemain, le samedi [11 août], nous allâmes avec des chariots, sur dix lieues jusqu'à une ville fortifiée nommée Bellej¹⁵⁸. Nous prîmes notre repas du matin dans une petite ville nommée Saint-Genix-sur-Guiers¹⁵⁹. Et ce jour même nous traversâmes la rivière dite du Rhône¹⁶⁰ sur un bac et ce fut très dangereux. Et là nous entrâmes dans la contrée de Savoie¹⁶¹, en latin *Subaudia*, etc. Et c'est une contrée excessivement montagneuse, etc.

Le lendemain, le dimanche [12 août], nous fîmes quatre lieues. Après la messe, nous prîmes notre repas du matin, et arrivâmes dans une petite ville fortifiée nommée Seyssel¹⁶². Là, le duc de Savoie les fit sa cour. Cette ville est disposée au milieu des montagnes, des deux côtés de la rivière du Rhône, qu'enjambe un pont, etc. Et ce jour-là, nous prîmes une route infernale. Ce n'était pas vraiment une route, mais un sentier courant à travers les rochers et les montagnes, si escarpé que les nobles l'empruntent très rarement, ou même pas du tout, avec un chariot comme le nôtre, etc. Comme il n'y avait pas de chemin, nous fûmes obligés de monter notre chariot et de naviguer sur le Rhône à contre-courant, sur une distance d'un mille tobeque, etc. Et là, ce fut très dur à vivre et nous voulions abandonner, etc.

Le lendemain, le lundi [13 août] avant l'Assomption de Notre Dame¹⁶⁴, nous naviguâmes de nouveau avec notre chariot à contre-courant sur le Rhône, depuis cette petite ville de Seyssel. Nous allâmes ainsi sur plus d'un demi-mille, parce que nous n'avions pas pu prendre d'autre chemin avec notre chariot.

Puis nous allâmes par ces montagnes infernales sur six milles jusqu'à cette ville impériale de Genève. Là, une très forte pluie nous surprit. Une vieille femme, riche et sotte, nous accueillit à l'auberge *A l'Age*. Elle nous chassa de l'auberge malgré la pluie dès qu'elle apprit que nous étions de Bohême et, de surcroît, elle nous traita d'hérétiques, etc. Là, nous insistâmes pour qu'on nous laissât entrer dans la quatrième auberge après celle de cette vieille, etc.

Et c'est seulement le lendemain, le mardi [14 août], que le sieur Albert et ses hommes arrivèrent à cheval. Là, deux bourgeois honorables vinrent voir le sieur Albert. Et quand le sieur Albert leur révéla que le roi de Bohême était entré en accord ou en amitié avec le roi de France, ils prirent grand peur parce qu'ils avaient des déboires avec le roi de France et parce que le roi de France voulait les assujettir¹⁶⁵.

158. Ms. *Bélchy*.

159. Ms. *Genensis*.

160. Ms. *Rodanus* (cf. latin *Rhodanus*).

161. Ms. *Zégo*. Ils sont en fait entrés en Savoie à Saint-Genix-sur-Guiers.

162. Ms. *Sesclat*.

163. Louis I^{er} (1418-1465), duc en 1439.

164. Le 15 août.

165. Depuis son mariage avec Charlotte de Savoie, Louis XI s'était rimmiscé dans les affaires du duché ; de plus, sa sœur Yolande (1434-1478) avait été mariée à l'héritier du

Le lendemain, le mercredi [15 août] de l'Assomption de la Vierge, nous fîmes dix très grandes lieues le long du lac ¹⁶⁶ jusqu'à la ville de Lausanne ¹⁶⁷. Et c'est là que le dernier Français qui était censé tisser des tapis nous échappa. Dans cette ville, on obtient des indulgences en abondance à l'église Notre-Dame ¹⁶⁸, etc. On rencontre beaucoup de monde, hommes et femmes, des gens bruyants et des prêtres, etc.

Le lendemain, le jeudi [16 août], nous fîmes trois très grands milles, à travers des montagnes plus hautes qu'en Bohême jusqu'à une petite ville fortifiée nommée Moudon ¹⁶⁹. Et là, nous entrâmes dans le pays suisse, etc. Le lendemain [le 17 août], nous fîmes cinq milles jusqu'à Fribourg ¹⁷⁰, ville suisse, solidement bâtie et bien fortifiée, etc.

Le samedi [18 août], le lendemain, nous fîmes trois très grands milles tchèques jusqu'à la ville de Berne ¹⁷¹ qui est la capitale de la Suisse ¹⁷² et est assez jolie et solidement bâtie. Le jour même, dès que nous fûmes arrivés, nous allâmes aux bains et nous lavâmes tous ensemble avec de belles bourgeoises, des demoiselles et des dames, etc.

Le lendemain, le dimanche [19 août], après le repas du matin, nous fîmes quatre milles jusqu'au gros village de Langenthal ¹⁷³, en tchèque « Le Val Long », etc.

Le lendemain, le lundi [20 août], nous fîmes cinq milles tchèques très longs, jusqu'à la ville de Baden ¹⁷⁴ en Suisse, par un très mauvais chemin. Chemin faisant, nous prîmes le repas du matin dans la ville d'Aarau ¹⁷⁵, et là une belle dame native de ce pays vint nous voir ¹⁷⁶, et elle s'étonna outre mesure de nous voir, etc.

Puis nous arrivâmes à Baden, nous y restâmes le mardi [21 août] et le mercredi [22 août] et nous nous lavâmes avec de belles demoiselles, des dames et des comtesses dans des bains chauds. Nous étions joyeux, si bien que le seigneur Bavor se lamenta une nouvelle fois de s'être jamais marié. Et le vicair de l'évêque de Constance et d'autres prêtres et moines se lavèrent avec de très belles femmes qui étaient venues avec eux de Constance, etc.

duché Amédée IX (1435-1472) en 1452, d'autre part, les foires de Lyon faisant concurrence à celles de Genève.

166. Le lac Léman.

167. Ms. *Lazaro*.

168. La cathédrale, lieu de pèlerinage à des reliques de la Vierge depuis le xiii^e siècle.

169. Ms. *Modan*. Dans le pays de Vaud.

170. Ms. *Freiburg*.

171. Ms. *Perr*.

172. En 1353, Berne a rejoint la Confédération suisse et s'est imposée comme l'un des principaux membres du nouvel État.

173. Ms. *Langenthal*.

174. Ms. *Paden*.

175. Ms. *Ora*.

176. *Zemenitzka*, « hobereau » ou « autochtone ».

Le lendemain, le jeudi [23 août] avant la Saint-Barthélemy ¹⁷⁷, nous fîmes quatre très longs milles entre Baden et la ville de Winterthur ¹⁷⁸, etc. Le lendemain, le vendredi de la Saint-Barthélemy, nous fîmes quatre très longs milles jusqu'à Constance sur le Rhin ¹⁷⁹, où les infâmes Allemands avaient brûlé le saint maître Jean Hus ¹⁸⁰. Cette nuit-là, quand nous logeâmes là, le tonnerre gronda très fort. Toute la nuit les méchants prêtres firent sonner les cloches contre le tonnerre, surtout dans l'église Saint-Pierre, c'est-à-dire là où ils avaient condamné le saint maître Jean Hus à mort, etc.

Le lendemain, le samedi [25 août], nous allâmes en bateau sur le lac ¹⁸¹, parcourant cinq milles jusqu'à la ville fortifiée de Bregenz ¹⁸², située au bord de ce lac. Les palefreniers longerent à pied ce lac avec nos chevaux. Nous nous attardâmes dans cette ville de Bregenz le dimanche [26 août] et le lundi [27 août] et les chevaux purent se reposer, etc. Cette ville se situe déjà sur les terres de la région d'Egg ¹⁸³, etc.

Le lendemain [le mardi 28 août], nous fîmes cinq milles à travers le pays du duc Sigismond ¹⁸⁴, dans la région du Tyrol, jusqu'à la ville fortifiée de Bludenz ¹⁸⁵ qui se trouvait dans les montagnes, etc.

Le lendemain, le mercredi [29 août], nous fîmes quatre milles et nous marchâmes la plupart du temps, plutôt qu'à cheval à travers les très hautes montagnes de Carinthie ¹⁸⁶. Nous arrivâmes à un village nommé Feitnac ¹⁸⁷, etc.

Le lendemain, le jeudi [30 août], nous fîmes deux longs milles jusqu'au village de Landeck ¹⁸⁸. Au-dessus il y a un château comtal ¹⁸⁹, etc.

Le lendemain, le vendredi [31 août], nous fîmes quatre longs milles jusqu'à une résidence nommée *Petenu* ¹⁹⁰; il y a une résidence et un logis bien entretenus pour les hôtes. La maîtresse des lieux, une très méchante vieille, nous traita d'hérétiques, nous et tous les Tchèques, etc. Le lendemain, le samedi [1^{er} septembre], nous fîmes trois milles jusqu'à la ville d'Innsbruck ¹⁹¹, là où le duc Sigismond du Tyrol tient sa cour.

177. Le 24 août.

178. Ms. *Fritzuorn*.

179. Ms. *Ryn*.

180. Réformateur tchèque (1369/70-1415), coupable d'avoir adopté les hérésies de Wyclif, il fut excommunié en 1412 et brûlé vif au concile de Constance malgré le sauf-conduit que lui avait envoyé Sigismond.

181. Le lac de Constance (*Bodensee*).

182. Ms. *Peggau*.

183. Ms. *Etz*. Dans le Vorarlberg.

184. Sigismond d'Autriche (1427-1496), dit le Riche, régent du Tyrol de 1416 à 1490.

185. Ms. *Phagen*.

186. Erreur de l'auteur : il s'agit du Tyrol.

187. Ms. *Lendek*.

188. Ms. *Lendek*.

189. C'est des comtes de Tyrol.

190. Non identifiée. La forme correspond mieux avec le nom de l'étape avant Landeck.

191. Ms. *Ispruk*.

À cette époque-là, le duc et la duchesse ¹⁹² fuyaient devant la peste. Nous logâmes dans une auberge très bien entretenue et très accueillante.

Le lendemain, le dimanche [2 septembre], nous fîmes une lieue jusqu'à la ville de Hall ¹⁹³, là où l'on produit le sel ¹⁹⁴. Là, tout de suite, nous montâmes sur des bateaux parce que nous avions envoyé Léonard pour louer deux grands bateaux. Sur l'un de ces bateaux, on embarqua vingt-neuf chevaux et trois-mêmes montâmes dans le deuxième bateau et navigâmes sur la rivière de l'Inn ¹⁹⁵, jusqu'à Passau ¹⁹⁶, etc. Ce jour-là, nous navigâmes sur cinq milles de Hall jusqu'à la ville du duc Louis de Bavière ¹⁹⁷, qui s'appelait Rattemberg ¹⁹⁸, etc. Le château au-dessus de la ville est beau et dans cette ville les gens sont bien aimables, etc.

Le lendemain, le lundi [3 septembre] après la Saint-Gilles ¹⁹⁹, nous navigâmes sur douze milles jusqu'à une ville nommée Wasserburg ²⁰⁰, qui appartenait aussi au duc Louis. Cette ville est assez folle et solidement bâtie. La rivière de l'Inn l'entoure ²⁰¹, et il y a aussi un château ducal, etc.

Le lendemain, le mardi [4 septembre], nous navigâmes sur huit grands milles jusqu'à la ville de Braunau ²⁰². Ce jour-là, nous dépassâmes en naviguant la belle ville de Mühldorf ²⁰³ et la ville d'Ötting ²⁰⁴, également belle, etc. Le lendemain, le mercredi [5 septembre], nous navigâmes sur huit milles jusqu'à la ville de Passau. Nous navigâmes jusqu'à la ville de Schärding ²⁰⁵. A Passau, on nous avait annoncé que beaucoup de gens mouraient en Bohême et que le roi de Bohême notre seigneur bienveillant, Sa Majesté la reine et les ducs ²⁰⁶ avaient préféré quitter Prague pour fuir la peste et se rendre à Most. Le sieur Albert, qui voulait retrouver Sa Majesté à Most avec deux ou trois autres, changea d'avis. Il ne voulait pas s'éloigner de sa suite et de son chariot à cause de la peste parce que nous tous fûmes très inquiets et épouvantés en apprenant qu'en Bohême les gens mouraient, etc.

Et le lendemain, le jeudi [6 septembre], nous navigâmes sur sept milles en aval après Passau, sur le Danube, jusqu'à un village. Les chevaux furent conduits sur le sol au bord de la rivière jusqu'à ce village,

192. Éléonore Stuart (v. 1433-1480), fille du roi Jacques I^{er} d'Écosse, épousée en 1449.

193. Ms. *Heilza*.

194. Il s'agit d'un extrait depuis le xiv^e siècle.

195. Ms. *Inn*.

196. Ms. *Passov*.

197. Louis IX le Riche (1417-1479), duc de Bavière-Landshut en 1450.

198. Ms. *Rosenburg*.

199. Le 1^{er} septembre.

200. Ms. *Wasserburg*.

201. La ville est établie dans un méandre de l'Inn.

202. Ms. *Braunau*.

203. Ms. *Mühlhof*.

204. Ms. *Eibing*; auj. Neutitting, voisine d'Altötting.

205. Ms. *Scharing*.

206. Par « les ducs », il comprend probablement les fils du roi.

etc. Le lendemain, le vendredi [7 septembre], nous partîmes de ce village et fîmes quatre milles jusqu'à une petite ville appartenant au sieur Jean de Rosenberg ²⁰⁷ et nommée Fyrnbauk ²⁰⁸. Enfin, nous entrâmes en Bohême. Ce jour-là nous prîmes notre repas du matin dans la petite ville de Haslach ²⁰⁹, etc.

Le lendemain le samedi [8 août], le jour de la naissance de la Vierge, mère de Dieu, nous fîmes cinq grands milles jusqu'à České Budějovice. Ce jour-là, à un demi-mille de Český Krumlov, ville du sieur de Rosenberg, près du village de Sveráz, le sieur Albert Koska tomba gravement malade. Il était à peine capable de regagner le monastère de la Sainte-Croix. Le lendemain [le dimanche 9 août], son état s'améliora et l'abbé ²¹⁰ de ce monastère le transporta sur son chariot jusqu'à Budějovice. Et là, à Budějovice, on nous dit que Sa Majesté royale, notre maître bienveillant, se trouvait en la ville de Jihlava. Cet abbé transporta immédiatement le sieur Albert au château de Hluboká ²¹¹, car là, à Budějovice, il commençait à y avoir des gens qui mouraient.

Le lendemain, le lundi [10 août], nous fîmes quatre longs milles jusqu'à Jindřichův Hradec où l'on nous dit que Sa Majesté royale se rendait, à travers la Moravie, à Brno, etc.

Le lendemain, le mardi [11 août], nous fîmes quatre milles jusqu'à Jihlava. Des bruits couraient : un tel avait disparu, tel autre était mort, et tel autre encore était malade, etc.

Le lendemain, le mercredi [12 août], le sieur Albert alla sur un chariot accompagné seulement de trois personnes auprès de Sa Majesté royale à Brno. Il envoya ses hommes chez lui, à Litomyšl. Le jour même, nous ne fîmes que quatre milles jusqu'à Meziříčí ²¹² en Moravie, etc.

Le lendemain, le jeudi [13 août], nous fîmes quatre milles jusqu'à la ville de Těšnov. Là, nous tournâmes notre chemin car nous craignions pour d'être détronés, etc.

Le lendemain, le vendredi [14 août], nous fîmes trois milles jusqu'à Brno. Là, nous reprîmes nos chartes à Sa Majesté royale. C'est ainsi que s'accomplit notre ambassade. Dieu tout puissant soit loué jusqu'à la fin des temps ! Amen !

207. Jan II z Rožmberka, en allemand Johann II von Rosenberg (v. 1434-1472), d'une des plus grandes familles de Bohême.

208. Sur la Vltava.

209. Ms. *Haslach*.

210. Qui était alors Lirihardti.

211. Il appartenait à la reine Jeanne.

212. Volké Meziříčí en Moravie.